

Communauté Française de Belgique



FILIERE DYNAMIQUES AGRAIRES/FACULTE UNIVERSITAIRE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE GEMBOUX

Perspectives d'évolution des exploitations familiales productrices de coton. Une contribution à partir de l'analyse du contexte mondial et des dynamiques institutionnelles au Bénin autour de la production de coton

TRAVAIL DE FIN D'ETUDES

Année académique 2006-2007

Présenté par : S. Claude – Gervais ASSOGBA

Promoteur : Prof. Philippe LEBAILLY

Lecteurs : Prof. Marc MORMONT

Fabio BERTI

En vue de l'obtention du grade de Diplôme Interuniversitaire d'Etudes Approfondies en Développement, Environnement, Sociétés.

© "Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisé qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux"

"Le présent document n'engage que son auteur"

Dédicaces

**A toi producteur d'Afrique et du monde qui scrute l'horizon d'un regard interrogateur et,
A toi qui a souffert de l'absence due à ma formation,**

Je dédie ce travail.

"Bless the Lord, my soul, and bless God's holy name. Bless the Lord, my soul, who leads me into life."

Remerciements

Mes sincères et profonds remerciements :

- ❖ Aux membres du jury, Professeur Philippe LEBAILLY, Professeur Marc MORMONT et Monsieur Fabio BERTI pour avoir accepté, en dépit de leurs occupations, d'assurer le suivi de ce travail tout au long de sa réalisation et pour m'avoir fait bénéficier de leurs expériences dans la conduite des investigations scientifiques.
- ❖ Au Docteur Cédric VERMEULEN pour avoir lu et corrigé les différentes versions de ce travail et pour avoir répondu sans hésitation à toutes mes sollicitations.
- ❖ A tout le personnel de l'Unité d'Economie et Développement Rural de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux pour leur disponibilité.
- ❖ A la Commission Universitaire pour le Développement (CUD) de la communauté francophone belge pour avoir, par son soutien financier, rendu possible mon séjour et ma formation en Belgique.
- ❖ A mes biens aînés, mes parents, mes amis et mes frères du Mouvement d'Apostolat des Enfants du Bénin (MADEB) pour leur soutien moral et spirituel.
- ❖ A tous mes collègues de promotion et mes compatriotes, en particulier Dossa AGUEMON, pour les peines et les joies partagées.

A vous tous, je dis un sincère et chaleureux merci.

Liste des sigles et abréviations

ACPB	: Association Communale des Producteurs du Bénin
ADIAB	: Association des Distributeurs d'Intrants Agricoles du Bénin
AFD	: Agence Française de Développement
AGROP	: Association des Groupements de Producteurs
AIC	: Association Interprofessionnelle de Coton
AOC	: Afrique de l'Ouest et du Centre
APEB	: Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin
AZF	: Afrique de la Zone Franc CFA
BM	: Banque Mondiale
CAETS	: Coopérative Agricole Expérimentale de Type Socialiste
CAGIA	: Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles
CARDER	: Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CEMAC	: Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
CFDT	: Compagnie Française de Développement des Fibres et Textiles
CGM	: Coton Génétiquement Modifié
CIC	: Commission Intrants Coton
CICC	: Comité International Consultatif pour le Coton
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CMDT	: Compagnie Malienne de Développement de Textile
CNUED	: Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
Cot look A	: Indice A du Cotton Outlook
CRA-CF	: Centre de Recherche Agricoles - Coton et Fibres
CSAO	: Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CSPR	: Centrale de Sécurisation des Paiements et Recouvrement
CTS	: Caisse Territoriale de Stabilisation
DAGRIS	: (Groupe de) Développement des Agro-Industries du Sud
FAO	: <i>Food and Agriculture Organization</i>
FAOSTAT	: <i>Food and Agriculture Organization Statistics</i>
FAS	: Fonds Autonome de Stabilisation des Prix et des Produits Agricoles
FENAGROP	: Fédération Nationale des Groupements de Producteurs
FENAPRA	: Fédération Nationale des Producteurs Agricoles
FENAPROC	: Fédération Nationale des Producteurs de Coton
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques

FSPE	: Fonds de Soutien et de Stabilisation des Prix des Produits à l'Exportation
FUPRO	: Fédération des Unions des Producteurs
FUSAGx	: Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux
GPC	: Groupements de Producteurs de Coton
GPDI	: Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles
GRET	: Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
GRVC	: Groupement Révolutionnaire à Vocation Coopérative
GV	: Groupement Villageois
ICAC	: <i>International Cotton Advisory Committee</i>
ICRA	: <i>International Course for development-Oriented Research in Agriculture</i>
IDI	: Importateurs et Distributeurs d'Intrants
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
LPDR	: Lettre de Politique de Développement Rural
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MFE	: Ministère des Finances et de l'Économie
MICPE	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OP	: Organisation Paysanne
ORD	: Organe de Règlement des Différends
PAC	: Politique Agricole Commune
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PCS	: Produit Chimique de Synthèse
SATEC	: Société d'Aide Technique et de Coopération
SEC	: Secteur d'Égrenage du Coton
SMDR	: Sociétés Mutuelles de Développement Rural
SOCAD	: Société pour la Commercialisation et le Crédit Agricole du Dahomey
SONACEB	: Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin
SONACO	: Société Nationale pour le Coton
SONAGRI	: Société Nationale pour l'Agriculture
SONAPRA	: Société Nationale pour la Promotion Agricole
UCL	: Université Catholique de Louvain
UCP	: Union Communale des Producteurs
UDP	: Union Départementale des Producteurs
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNAPRO	: Union Nationale des Producteurs
UNICEF	: <i>United Nations International Children's Emergency Fund</i>
USDA	: <i>United States Department of Agriculture</i>

Résumé

La filière cotonnière béninoise, longtemps considérée comme un outil stratégique de réduction de la pauvreté est aujourd'hui en crise. En plus maux qui minent le développement de la culture à l'échelle mondiale - baisse des cours mondiaux, concurrences des fibres synthétiques, difficultés d'accès des plus pauvres aux nouvelles technologies de production, etc. - les cotonculteurs béninois doivent faire face aux problèmes liés à l'évolution institutionnelle de la filière dans un contexte libéralisé. De ce fait, la question de l'avenir de la production cotonnière au Bénin ainsi que celui des nombreuses exploitations agricoles qui se sont structurées autour de cette culture de même que celui des salariés qui en vivent directement ou indirectement se pose avec acuité. La présente étude aborde cette question en partant d'une analyse des éléments structurants de la production cotonnière au niveau mondial et des dynamiques institutionnelles autour du coton béninois pour ensuite jeter un regard sur la manière dont ces dynamiques pourraient déterminer le devenir des exploitations productrices de coton.

Au regard de notre problématique et de nos objectifs, l'approche institutionnelle s'est avérée pertinente pour comprendre et expliquer le niveau de performance de la filière cotonnière béninoise. L'orientation méthodologique utilisée a mis l'accent sur une combinaison d'approches quantitative et qualitative et a permis de distinguer trois niveaux d'analyse : mondial, national et exploitation. Les analyses se sont axées sur l'exploitation de données primaires obtenues auprès de certains acteurs de la filière et la valorisation de plusieurs sources documentaires.

L'étude a fait ressortir qu'en dépit de sa position de 2^{ème} exportatrice de coton dans le monde, l'AOC est négativement influencée par le contexte mondial qui rend incertain l'avenir de ces filières cotonnières. Il s'est avéré que la Chine, bien qu'étant la 1^{ère} productrice mondiale de coton, reste une importatrice structurelle de coton fibre et le sera les années à venir. Cette situation, renforcée d'une part par le fait que la Chine est la première consommatrice du coton africain (celui béninois en particulier) et d'autre part par la redynamisation ces dernières années des relations sino-africaines, semble constituer des opportunités au coton africain de gagner des parts du marché chinois. Mais les chances pour l'Afrique de saisir ces opportunités ne sont pas si évidentes. Par ailleurs, la libéralisation - annoncée par ses défenseurs comme le passage obligatoire aux économies africaines pour une sortie du gouffre dans lequel elles se sont enfouies dans les années 80 - a engendré des dynamiques préjudiciables à l'avenir du secteur cotonnier béninois. Force est de constater que le dispositif institutionnel conçu pour régir les relations entre les différents acteurs de la filière n'a pas su gagner leur confiance. La libéralisation de la filière, apparemment conduite sans une analyse prospective approfondie, a conduit à une multiplication d'opérateurs économiques dans un laps de temps sans tenir compte des potentialités effectives de la filière. D'où la grande difficulté de réaliser un niveau élevé de coordination entre les acteurs, difficulté renforcée par le flou juridique entretenu par l'Etat dans ce processus et qui trahit ses réelles intentions. Dès lors, il devient impossible de réaliser un bon arbitrage entre la concurrence et la coordination entre

les acteurs, situation qui est à l'origine de dilemmes sociaux et de logiques plurielles que développent les différents acteurs en jeu. D'où l'émergence des dissidences et le contournement du mécanisme officiel par les opérateurs économiques qui s'estiment victimes du système. Il en est de même des producteurs, exacerbés par le grand retard dans le paiement de la vente du coton et/ou obligés de subir les injustices liées à la caution solidaire. On assiste dès lors à un flou institutionnel généralisé au sein de la filière. Cependant, au-delà de toutes considérations, c'est la question de la transposition des modèles de développement conçus dans des contextes exogènes aux pays du Sud sans tenir compte de leurs réalités endogènes qui est posée. La libéralisation au Bénin, telle que conçue et mise en oeuvre, a-t-elle tenu compte de la cohérence des arrangements institutionnels qui devraient permettre une coopération durable entre les différents acteurs ?

La conjugaison des facteurs structurants de la production de coton au niveau mondial et des dynamiques institutionnelles semble, être à l'origine d'une tendance à une recomposition des exploitations cotonnières béninoises. Cette recomposition est révélatrice de l'adaptabilité différentielle des ruraux à faire face aux contraintes que leur imposent leurs environnements internes et externes. Diverses stratégies ont été mises en exergue aussi bien par la présente étude que par d'autres. Cependant, que ce soit dans le cas de notre étude qu'au Bénin en général, elles ne sont pas exhaustives et elles nécessitent d'être explicitées par des études plus approfondies.

Mots clés : *Filière coton, libéralisation, dynamiques institutionnelles, évolution, exploitations productrices de coton.*

Abstract

The cotton sector which has been considered for a long time as an important tool of poverty reduction policies in Benin is nowadays in crisis. In addition to problem which hampering prosperity of this crop at the world level - world prices decline, competitions of the synthetic fibbers, difficulties of access of the poorest countries to the new technologies of production, etc. - beninese cotton farming must also face current institutional problems in a liberalized context. Thereby, questions related to the forthcoming problems of this crop as well as those concerning the future of several actors who live depends on the latter are brought about. To grasp these questions, the present study adopts an approach that consists on analyzing decisive elements at the world level and institutional dynamics around beninese cotton sector. The aim of the approach is to sort out the ways these dynamics could determine the future of cotton farming in Benin.

In accordance with our problematic and objectives of study, institutional approach appears to be relevant in order to understand and explain the actual level of performance of the beninese cotton sector. Further more, quantitative and qualitative approaches were combined and three level of analysis are concerned: the worldwide level, the national level and the farming one. Those analyses were focused on primary data obtained from previous surveys conducted among cotton farming and other cotton sector actors and, on secondary data from several documentary sources.

The study reveals that in spite of its place of second world cotton exporter, the western and central african countries are negatively influenced by the world contextual dynamics which bring the future of african cotton sector about doubt. It appears that, even if China represents the first world cotton producer, this country is still in a position of structural importer and will maintain this position in the future. This situation reinforced by the fact that, China is the main consumer of african cotton and the improvement of commercial relations between China and Africa this last years, seem constitute advantageous conditions to the african cotton to win shares of the Chinese market. But the chances to Africa to benefit from those opportunities are not so obvious. Otherwise, the liberalization - which is presented by its defenders as the obligatory way to african countries to prevent their economies from the pit in which they were hidden in the end of 80s - is become prejudicial to the future of the beninese cotton sector. The institutional mechanism conceived to govern and coordinate the relations among different actors in cotton sector does not win their confidence. The liberalization of this sector seems to be conducted without a deeply prospective analysis and it results a multiplication of economic actors in a few time without reference to effectives potentialities of the sector. The consequence is the difficulty to realize a high level of coordination among the actors within the sector. This difficulty is strengthened by the juridical vagueness maintained by Benin State in this process and which betrays its real intentions. Therefore, it becomes impossible to realize a good arbitration between competition and coordination

among the actors, and it results social dilemma and plural logics developed by the various actors in presence.

This situation causes an emergence of dissidences and a development of another mechanism that overlapped the official mechanism of coordination of cotton sector. The actors concerned are especially certain economic operators who consider themselves as victims of the formal system and certain producers discouraged by the big delay in the payment of their cotton income and/or obliged to undergo the injustices due to a system of "solidarity caution". So, the cotton sector is characterized by a generalized institutional vagueness. However, beyond any consideration, it is the question of the transposition of the models of development conceived in exogenous contexts to the developing countries without taking into account their endogenous realities which is pointed out. Did the liberalization in Benin, such as conceived and implemented, take into account the coherence of the institutional arrangements which should permit a durable cooperation among the various actors?

The combination of these factors which structure world cotton production and the institutional dynamics in Benin seems to be responsible of a tendency for reorganization within cotton farming. This reorganization is revealing of the differential adaptability of peasants to face the constraints which occurs in their internal and external environments. Some strategies were highlighted as well as by the present study and others. However, in the case of our study and in Benin en general, these are not very thorough and so require to be clarified by more detailed studies.

Keys words: Cotton sector, liberalization, institutional dynamics, evolution, cotton farming.

Table des matières

Dédicaces	iii
Remerciements.....	iv
Liste des sigles et abréviations	v
Résumé.....	vii
Abstract.....	ix
Table des matières	xi
Liste des tableaux	xiii
Liste des figures.....	xiv
1. INTRODUCTION GENERALE	2
1.1. Contexte, problématique et justification de l'étude.....	2
1.2. Objectifs et questions d'étude.....	4
1.2.1. <i>Objectif global et objectifs spécifiques</i>	4
1.2.2. <i>Questions abordées par l'étude</i>	5
2. CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	7
2.1. Construction théorique et analytique de l'étude.....	7
2.1.1. <i>Notion de filière et conception théorique de l'analyse des filières de produits agricoles</i> 7	
2.1.2. <i>Analyse institutionnelle et mesure de la compétitivité des filières de produits agricoles</i> 9	
2.1.3. <i>Notion d'acteurs, de logiques et stratégies d'actions</i>	11
2.2. Approche méthodologique d'étude	14
2.2.1. <i>Orientation méthodologique</i>	14
2.2.2. <i>Types de données collectées, méthodes et sources de collecte</i>	14
2.2.3. <i>Outils d'analyse des données</i>	16
2.2.4. <i>Limites de l'étude</i>	17
3. ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA PRODUCTION DE COTON A L'ECHELLE MONDIALE.....	19
3.1. Eléments structurants de la production cotonnière à l'échelle mondiale.....	19
3.1.1. <i>Quelques généralités sur la culture du coton</i>	19
3.1.2. <i>Marché international du coton fibre</i>	21
3.1.3. <i>Mesures de soutien au coton : Mécanismes et impacts sur les pays « pauvres »</i>	28
3.2. Positionnement du coton ouest africain dans le commerce international.....	35
3.2.1. <i>La chine, pays importateur structurel de coton</i>	35
3.2.2. <i>Place de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans importations chinoises de coton fibre</i> 38	

4.	ELEMENTS DE DISCOURS SUR LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES AUTOUR DE LA PRODUCTION DE COTON AU BENIN	43
4.1.	Evolution du cadre institutionnel de la filière cotonnière au Bénin	43
4.1.1.	<i>Culture du coton à l'époque pré-coloniale et coloniale</i>	43
4.1.2.	<i>Production cotonnière de 1960 à 1972 : Réplication du modèle de développement colonial</i>	44
4.1.3.	<i>Production cotonnière au cours de la période révolutionnaire de 1972 à 1978</i>	46
4.1.4.	<i>Période de 1978 à 1989 et regain d'intérêt pour la filière cotonnière</i>	47
4.1.5.	<i>Période de 1990 à 1999 : libéralisation de la filière cotonnière et émergence des conflits d'acteurs</i>	48
4.2.	Dynamiques institutionnelles de la filière cotonnière de 2002 à 2006.....	50
4.2.1.	<i>Cadre institutionnel actuel de la filière cotonnière au Bénin</i>	50
4.2.2.	<i>Principes de fonctionnement du dispositif institutionnel de la filière cotonnière béninoise</i>	55
4.3.	Dysfonctionnement institutionnel et conséquences sur la performance de la filière	57
4.3.1.	<i>Rôle de l'Etat dans la réforme de la filière cotonnière</i>	57
4.3.2.	<i>Sécurisation du paiement des intrants et du coton graine</i>	58
4.3.3.	<i>Fonctionnement des organisations paysannes</i>	62
4.3.4.	<i>Mécanisme de fixation des prix aux producteurs et impacts sur la filière</i>	65
4.3.5.	<i>Conséquences de l'incapacité de l'Etat à soutenir les prix aux producteurs</i>	66
4.4.	Exploitations agricoles productrices de coton face au dysfonctionnement de la filière	69
4.4.1.	<i>Variabilité des stratégies des exploitations productrices de coton au Bénin</i>	69
4.4.2.	<i>Evolution des superficies cotonnières au sein des exploitations enquêtées</i>	73
4.4.3.	<i>Principales occupations des exploitants enquêtés</i>	76
4.5.	Libéralisation complète ou facteur de contre développement de la filière cotonnière ?	78
5.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PRODUCTRICES DE COTON AU BENIN	85
5.1.	Notions de crises et de mutations.....	85
5.2.	Crises et capacités d'adaptation des agriculteurs ruraux.....	85
5.3.	Perspectives d'évolution des exploitations agricoles productrices de coton au Bénin	87
5.3.1.	<i>Baisse des cours mondiaux et dysfonctionnement institutionnel comme facteurs de désaffection</i>	87
5.3.2.	<i>Dégradation de l'environnement comme facteur de désaffection</i>	90
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	93

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des approches d'analyse des filières -----	10
Tableau 2 : Synthèse des principaux ravageurs et maladies du cotonnier -----	21
Tableau 3 : Tendances d'évolution des rendements en fonction des principaux pays producteurs -----	24
Tableau 4 : Estimation du volume des subventions au coton de 1999 à 2004 en milliards de \$ US -----	30
Tableau 5 : Facteur multiplicateur des parts de volumes de coton exportés vers la Chine en 1994 et 2004 -----	39
Tableau 6 : Importance relative du coton et du pétrole dans les importations chinoises en provenance de l'Afrique en 2004 -----	41
Tableau 7 : Point sur l'évolution de la libéralisation du secteur des intrants au Bénin -----	48
Tableau 8 : Point des usines d'égrenage de coton grain au Bénin en 2004 -----	49
Tableau 9 : Relations entre les dates de mise en œuvre effective des étapes de la réforme cotonnière et les dates de prises des décrets et arrêtés de mises en application -----	58
Tableau 10 : Surcapacité des usines d'égrenage comme facteur de contre performance -----	60
Tableau 11 : Répartition des allocations de coton graine aux usines d'égrenage de 2000 à 2003 -----	60
Tableau 12 : Evolution comparée des superficies agronomiques emblavées pour toutes les cultures annuelles et pour le coton -----	70
Tableau 13 : Evolution comparée de la production et du rendement du coton graine par les exploitations agricoles des principales zones agro-écologiques. -----	72
Tableau 14 : Raisons évoquées par les producteurs pour expliquer la réduction des superficies de coton -----	74
Tableau 15 : Perception des producteurs de Djidja sur l'importance qu'ils accordent aux principales cultures pratiquées -----	75
Tableau 16 : Perception paysanne des cultures pour lesquelles sont destinées les intrants coton -----	75
Tableau 17 : Stratégies de diversification des activités génératrices de revenus au sein des exploitations -----	76
Tableau 18 : Différentes fonctions et acteurs des filières cotonnières béninoise et burkinabé avant et après la libéralisation -----	83

Liste des figures

Figure 1	: Schéma simplifié de la délimitation de la filière cotonnière.....	11
Figure 2	: Schéma actionnel.....	13
Figure 3	: Evolution de la production mondiale de coton fibre de 1950-1951 à 2004-2005.....	22
Figure 4	: Répartition de la production mondiale de coton fibre en 1980-1981 et 2004-2005 en fonction des pays producteurs (en pourcentage de la production mondiale).....	22
Figure 5	: Répartition de la consommation mondiale de coton fibre en 1980-1981 et en 2004-2005 en fonction des pays consommateurs (en pourcentage de la consommation mondiale).....	24
Figure 6	: Répartition des exportations mondiales de coton fibre en 1980-1981 et en 2004-2005 en fonction des pays exportateurs (en pourcentage des exportations mondiales).....	26
Figure 7	: Destinations des exportations de coton de l'Afrique de l'Ouest.....	35
Figure 8	: Evolution de la production, de la consommation et de l'importation du coton en Chine.....	36
Figure 9	: Evolution des superficies en coton et des rendements en coton grain en Chine de 1990 à 2004.....	37
Figure 10	: Flux commerciaux entre exportateurs de coton et la Chine pour les années 1994 et 2004.....	38
Figure 11	: Répartition des volumes d'importations chinoises de coton fibre en fonction des exportateurs en 1994 et en 2004.....	39
Figure 12	: Principales importations chinoises en provenance de l'Afrique en 2005.....	40
Figure 13	: Schéma du dispositif institutionnel de la filière cotonnière béninoise.....	51
Figure 14	: Structure fonctionnelle du dispositif institutionnel de la filière coton.....	56
Figure 15	: Motivations des producteurs à intégrer les groupements des dissidents.....	64
Figure 16	: Evolution du prix de coton graine au producteur.....	67
Figure 17	: Mécanisme du fonctionnement réel de la filière cotonnière béninoise.....	68
Figure 18	: Evolution des superficies agronomiques totales sous cultures annuelles et sous coton.....	72
Figure 19	: Evolution comparée de la production et du rendement du coton graine par les exploitations agricoles des principales zones agro-écologiques.....	73
Figure 20	: Evolution des superficies moyennes totales et en coton, emblavées par les exploitants enquêtés.....	73
Figure 21	: Schéma analytique des perspectives d'évolution des exploitations agricoles.....	92

CHAPITRE 1

INTRODUCTION GENERALE

1. INTRODUCTION GENERALE

1.1. Contexte, problématique et justification de l'étude

Le coton occupe une place prépondérante dans l'économie du Bénin. Au niveau macro-économique, il représente une importante source de devises pour l'Etat, les recettes publiques générées par le secteur rural provenant principalement de la filière coton (Matthess *et al.*, 2006). Ainsi en 1999, le coton représentait 77% des exportations totales, 82% des exportations agricoles et 13% du PIB du Bénin (Evin, 2004). De plus, cette culture représente environ 60% du tissu industriel du pays et les activités d'égrenage au cours d'une campagne d'environ six (6) mois génèrent plus de 3.500 emplois industriels au plan national. Par ailleurs, le revenu du coton crée des emplois à travers ses effets multiplicateurs dans le transport, l'artisanat, le commerce et la construction. Au niveau micro-économique, la production de coton implique environ 35% de la population béninoise (Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002), procurant ainsi un revenu économique à près de 3 millions de personnes. En outre, le coton a servi de tremplin au dynamisme du secteur privé et des organisations paysannes et, en milieu rural, plusieurs infrastructures sociocommunitaires (centres de santé, écoles, routes, puits, etc.) ont été réalisées grâce à cette culture. Ces éléments ont conduit à considérer pendant longtemps la filière coton comme un outil stratégique de lutte contre la pauvreté au Bénin tant en milieu rural que sur l'échiquier national.

Mais le coton béninois, à l'instar de celui des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), traverse de graves crises tant sur le plan national qu'international, crises qui peuvent être considérés comme préjudiciables pour l'avenir de la filière cotonnière. En effet, sur le plan international, le coton béninois - tout comme celui africain - doit subir les conséquences qui découlent de la chute des cours mondiaux. Même si les matières premières agricoles sont en général caractérisées par la baisse des cours sur le long terme, dans le cas du coton, cette chute est accentuée et entretenue par les subventions que les pays du Nord (Etats-Unis et Union Européenne : UE) et la Chine accordent à leurs agriculteurs. Outre les problèmes liés aux subventions - celles-ci revêtent diverses formes et, leur complexité varie selon les pays ou groupes de pays - les pays de l'AOC doivent aussi faire face à la concurrence des fibres synthétiques et aux problèmes afférents aux gains de productivité au niveau des facteurs de production de leurs concurrents du fait des avancées technologiques. Hormis ces problèmes auxquels se bute la filière cotonnière africaine, le Bénin en particulier doit aussi faire face à de profondes crises internes. Selon Matthess *et al.* (2006), le coton est une culture dont la performance reste tributaire des intrants (engrais et pesticides chimiques de synthèse). Or, après plus de deux décennies de désengagement de l'Etat induite par la libéralisation, la filière cotonnière semble être paralysée. Il en découle des dysfonctionnements qui s'illustrent, entre autres, par la mise en place tardive des intrants peu ou pas conformes aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la culture. Par ailleurs, les règles établies par les institutions de régulation de la filière sont foulées au pied par certains acteurs de la filière. Ces problèmes d'ordre institutionnel semblent entraver dangereusement le devenir de la filière coton au Bénin. A titre illustratif, la production de coton grain est passée de 408.843 tonnes au cours de la

campagne 2001-2002 à 185.000 tonnes au cours de la campagne 2005-2006 et, les résultats de la campagne en cours sont moins prometteurs que ceux de la campagne écoulée.

Hormis ces difficultés auxquelles il est confronté, le coton béninois doit davantage tenir compte des dommages causés à l'environnement. En effet, le souci de maintenir une bonne productivité cotonnière - qui est majoritairement conventionnelle - a longtemps justifié le recours aux produits chimiques de synthèse (PCS) contre la prolifération des ravageurs. Mais, les contextes spécifiques de la culture du coton dans les pays d'Afrique subsaharienne rendent l'utilisation d'insecticides particulièrement dommageable aux plans sanitaire et environnemental (Matthess *et al.*, 2006). Outre ces externalités négatives, le coton contribue à la destruction et à la dégradation des ressources de production et par conséquent de l'environnement socio-économique des producteurs (Lafia, 1996 ; Ayadokoun, 1997 ; Daye, 1997 ; Hadonou-Yovo, 2000 ; Vodouhê *et al.*, 2002). Bien que l'Afrique ne consomme que 2% des pesticides utilisés de par le monde, de graves dommages sont déjà enregistrés au niveau de l'environnement et de la santé humaine. Les produits phytosanitaires destinés à prévenir et à combattre les ravageurs et les maladies ont commencé par se montrer nuisibles à l'homme et à son environnement du fait de l'utilisation qui en est faite (Vodouhê *et al.*, *op. cit.*). De manière générale, il est reproché aux PCS d'être à l'origine de dégâts tels que : brûlures, intoxications humaines et animales, pollution de l'eau et de l'air, destruction de la faune, modification du fonctionnement de l'écosystème, érosion et appauvrissement des sols, recul du couvert arboré et de la biodiversité, abandon ou désintéressement des autres cultures au détriment du coton entraînant une cherté des produits vivriers (Vodouhê *et al.*, 2002 ; Fanou *et al.*, 2005). Mais il importe cependant de préciser que si le coton contribue effectivement à la dégradation de l'environnement, il n'est pas la seule culture responsable de ces dommages. Des études en milieu agricole ont en effet montré que l'utilisation des PCS sur les cultures maraîchères et de certains produits fortement rémanents - tels que le DDT - contre les maladies et les pestes non liées au coton ont également contribué dangereusement à la pollution des nappes phréatiques, des cours d'eau, de la faune aquatique, de l'air, etc. (Dejoux, 1988 ; Kaske, 1992 ; Assongba, 1994 ; Brummett et Teugels, 2004 ; Adje, 2004)

En novembre 2006, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche (MAEP) du Bénin a été limogé par le Président de la République pour n'avoir pas pu faire de la campagne cotonnière 2006-2007 un succès. En effet, les premiers résultats de cette campagne montrent une forte attaque des champs de cotonnier par *Helicoverpa armigera* (conduisant à la chute des boutons floraux et des capsules), une perte de la production estimée entre 15 et 20% dans les communes à forte pression parasitaire et pouvant atteindre 50 à 100% au niveau des producteurs individuels dans ces mêmes zones. Par conséquent, selon les estimations, il y a une très forte probabilité que les projections faites en début de la campagne agricole ne soient pas atteintes.

Si l'offre du coton au niveau mondial est en croissance régulière (FARM, 2005) on se rend compte que la part de l'AOC en général et celle du Bénin en particulier à cette production suit une tendance

baissière. La filière cotonnière au Bénin souffre-t-elle d'un malaise conjoncturel ou structurel et tend-on vers un total déclin de la filière ? La lutte pour le développement de la filière cotonnière semble-t-elle être perdue ? Quelles peuvent être les conséquences de ces dynamiques involutives sur l'avenir des exploitations agricoles ?

Il importe, à l'heure où l'Etat du Bénin se bat contre vents et marées pour faire redresser à la filière cotonnière son blason de socle de développement socio-économique, de s'interroger sur le devenir de la production cotonnière et des exploitations agricoles cotonnières au Bénin. Tel est l'objectif poursuivi par la présente étude. Au regard des dynamiques ayant cours au sein de la filière cotonnière, aussi bien sur le plan national qu'international, l'étude s'efforcera de s'interroger sur les perspectives d'évolution des exploitations agricoles productrices de coton au Bénin en vue d'apporter des lumières sur les mesures politiques qui s'imposent.

1.2.Objectifs et questions d'étude

1.2.1. Objectif global et objectifs spécifiques

La présente étude part de l'analyse de l'évolution des dynamiques autour du marché mondial de coton d'une part et des dynamiques institutionnelles au sein de la filière cotonnière béninoise d'autre part pour s'interroger sur le devenir de la production cotonnière au Bénin et partant, de celui des exploitations agricoles qui se sont structurées autour de cette spéculation.

De manière spécifique, il s'agira d(e) :

- ◆ Mettre en exergue le positionnement du coton béninois sur le marché international en vue d'apprécier les opportunités et menaces qui pèsent sur lui.

Pour ce faire, l'évolution des importations des principaux consommateurs du coton béninois de même que celle de la part qu'occupent les exportations en provenant du Bénin seront analysées afin d'apprécier les chances qui sont offertes au coton béninois.

- ◆ Faire une analyse institutionnelle diachronique et synchronique de la filière cotonnière béninoise, tout en mettant l'accent sur les appréciations des acteurs eux-mêmes de leurs relations aux fins d'apprécier les synergies et divergences entre eux.

Il s'agit ici de passer en revue les évolutions intervenues au sein de la filière coton au Bénin et d'en dégager les logiques et stratégies qui sous-tendent les pratiques des acteurs et la manière dont, ces éléments déterminent la performance globale de la filière.

- ◆ Appréhender la manière dont les dynamiques institutionnelles influent positivement ou négativement sur le développement de la filière cotonnière béninoise et en quoi elles déterminent l'avenir des exploitations agricoles pour lesquelles le coton est un élément structurant.

Il s'agit ici de partir des éléments structurants du contexte international et institutionnel national de la production du coton et de porter un regard sur les perspectives d'évolution de la production et donc des exploitations agricoles productrices de coton.

1.2.2. Questions abordées par l'étude

La principale question autour de laquelle se structure la présente étude est la suivante : quelles sont les perspectives d'évolution de la filière cotonnière béninoise au regard des dynamiques afférentes à la filière sur les plans national et mondial? Cette question est subdivisée en deux (2) catégories de questions à savoir :

- ◆ Quels sont les éléments structurants du commerce mondial du coton? Qui sont les principaux pays consommateurs du coton béninois et comment évolue la demande en coton de ces pays? Quelles sont les opportunités et/ou contraintes que rencontre le coton béninois dans son positionnement sur le marché mondial?
- ◆ Quels sont les principaux acteurs de la filière cotonnière au Bénin? Quels sont les mécanismes de coordination qui existent entre ces acteurs? Comment se positionne chacun des acteurs par rapport à ces mécanismes et quels sont les impacts sur la filière dans son ensemble? En quoi les dynamiques institutionnelles peuvent-elles influer sur le devenir des exploitations productrices de coton ?

CHAPITRE 2

CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

2. CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

2.1. Construction théorique et analytique de l'étude

La nécessité de mieux cerner les contours de notre sujet et de limiter notre champ d'étude nous oblige à passer en revue certains concepts et théories devant nous servir de fil conducteur.

2.1.1. Notion de filière et conception théorique de l'analyse des filières de produits agricoles

Concept difficile à appréhender de manière évidente, la filière est une notion dont la construction s'est faite dans le temps (Garrouste, 1984).

Le concept de filière a été utilisé pour la première fois en 1957 à Harvard par Goldberg et Davis (Golberg et Davis, 1975 cité par Fontan, 2006) et permettait de décrire les différentes opérations nécessaires pour passer d'une matière première à un produit fini. Mais depuis, la notion de filière a connu de grandes évolutions qui, en intégrant d'autres concepts, ont élargi ses contours comme le témoignent les différentes définitions proposées par plusieurs auteurs. Duruflé *et al.* (1998) en affirmant que la filière permet de décrire de l'amont vers l'aval, l'enchaînement des opérations de transformation et de répartition qui valorisent les ressources d'un pays, mettent implicitement l'accent sur l'interdépendance qui existe entre les différentes échelles de la filière et la répartition des tâches. Tallec *et al.*, (2005) perçoivent quant à eux la filière comme l'ensemble des agents économiques qui concourent à l'élaboration d'un produit, un agent économique étant un acteur (opérateur économique ou cellule élémentaire) intervenant dans l'économie et considéré comme un centre autonome d'action et de décision. [Anonyme]¹ mettra l'accent sur l'importance des relations en définissant la filière comme un système d'acteurs et d'organisations, de relations, de fonctions, de valeurs monétaires et produits qui s'articulent pour transférer des services ou biens du producteur à l'utilisateur/consommateur final. Aussi, la filière n'est-elle pas une simple description des différentes opérations dans la production d'un bien comme définit à l'origine par Golberd et Davis, encore moins une simple somme mécanique des agents économiques qui y interviennent. Comme le précisent Hugon (1992), Aldridge, (1992) et Totin (2004), la notion de filière intègre également la synergie qui doit exister entre ses divers compartiments dont l'analyse permet de repérer l'espace de déploiement des stratégies des acteurs. Plus spécifiquement, une filière de produit agricole est un système de liens entre la production, les traitements post-récoltes et de transformation, la commercialisation et la consommation ; c'est la formalisation d'un modèle simple d'explication de l'organisation des flux et des acteurs centré sur les relations d'interdépendance et les modes de régulation (Fabre, 1994). Attaie *et al.*, (2003) retiendront que la filière est un système qui concerne une seule matière première, depuis la recherche initiale jusqu'à la consommation en passant par la production et la transformation. Elle inclut également les technologies utilisées et les transactions institutionnelles et contractantes nécessaires à la mobilisation des ressources. Abondant dans le même sens, Springer-Heinze *et al.*, (2005) cités par Mathes *et al.*,

¹Concepts de base pour la mise au point d'un processus de recherche sur la mise en marché de produits agricoles, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/article-imprim.php?id_article=21720

(2006) diront qu'une filière productive est comprise comme un enchaînement des opérations depuis l'approvisionnement des intrants spécifiques à la production primaire et à travers les transformations du produit, la commercialisation jusqu'à la consommation finale. Ces auteurs mettent un cachet spécial sur la dimension institutionnelle de la filière, dimension qu'ils considèrent comme une disposition qui lie et coordonne l'ensemble des producteurs, industriels, prestataires de services, négociants et distributeurs d'un produit spécifique, d'un modèle économique qui combine un produit, la technologie appropriée avec des manières d'organiser les acteurs et leur accès aux marchés. Toutes ces considérations théoriques de la filière d'un produit agricole, amènent à penser et envisager la compréhension d'une filière dans une perspective systémique.

De tout ce qui précède, il ressort que la notion de filière - et donc son analyse - intègre plusieurs composantes qu'il convient de regrouper, selon Hugon (1992), suivant quatre approches que sont :

- ◆ ***l'analyse institutionnelle*** qui permet le repérage des flux et des agents à l'œuvre dans le système productif existant et analyse les lieux de décision et de concertation entre agents ;
- ◆ ***l'analyse comparative*** qui étudie les compétitivités respectives de différentes filières ainsi que les stratégies mises en œuvre par les acteurs qui y interviennent ;
- ◆ ***l'analyse fonctionnelle interne*** qui se focalise sur l'étude des goulets d'étranglement au sein de la filière avec en amont les intrants, le logistique d'approvisionnement et en aval l'évacuation des produits, le conditionnement, la collecte, la standardisation et l'introduction de normes de qualité ; et
- ◆ ***l'analyse économique*** qui prend la forme de calculs modélisés dont les leviers de base sont la simulation et l'ouverture sur d'autres formes de calculs.

Fontan (2006), distingue quant à lui trois approches d'analyse d'une filière. Il s'agit de :

- ◆ ***l'approche technique*** (basée sur la définition originelle de la filière) qui met surtout l'accent sur la succession des opérations/étapes nécessaires pour la production à la différence qu'elle permet d'intégrer les progrès et techniques scientifiques pouvant intervenir au niveau de l'organisation ;
- ◆ ***l'approche financière*** qui propose une analyse privilégiant l'ensemble des relations économiques et comptables qui s'établissent lors du processus de production. D'un point de vue méthodologique, un niveau macroéconomique pour une analyse des tableaux entrées-sorties ou un niveau plus microéconomique permettant la répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la filière peut être privilégiée ; et

- ◆ ***l'approche socio-économique***, qui part du principe de la diversité des acteurs intervenant au sein de la filière et met l'accent sur leurs stratégies, leurs logiques de comportement, largement dépendant des différents modes de coordination pouvant exister (règles précises, prix fixés ou non par le marché...).

En somme, la filière est une succession d'opérations permettant de produire un bien et intègre aussi bien l'ensemble des techniques et technologies nécessaires que le cheminement entre ces étapes, les résultats économiques, l'ensemble des acteurs ainsi que les relations - complémentarité, dépendance, hiérarchie, etc. - existant entre eux et leurs stratégies. Dès lors, il nous apparaît que l'analyse des acteurs intervenant au sein d'une filière peut conduire à la segmentation de la filière en étapes dont l'enchaînement de l'amont en aval dépend dans une grande mesure des logiques de ces acteurs et détermine le fonctionnement et les dynamiques du système. Bien que ces approches varient dans leur dénomination, elles font appel aux mêmes types d'analyse et leur combinaison est indispensable pour la compréhension d'une filière.

2.1.2. Analyse institutionnelle et mesure de la compétitivité des filières de produits agricoles

La compétitivité est un concept qui ne fait pas l'objet d'une définition unanimement acceptée selon le International Course for development-Oriented Research in Agriculture (ICRA, 2003). Griffon (1994) définit la notion de compétitivité comme la capacité de présenter une offre ayant des coûts unitaires inférieurs au prix de marché et inférieurs à ceux des filières concurrentes de manière durable. Mathess *et al.*, (2006) quant à eux ont recensé quelques définitions selon lesquelles, la compétitivité est :

- ◆ l'aptitude d'une exploitation à faire des bénéfices et à se maintenir sur le marché ;
- ◆ un moyen de mesurer si une technologie ou un produit survivra et prospérera commercialement ;
- ◆ la faculté des entreprises ou des industries d'un pays à être compétitives avec d'autres pays ; et
- ◆ la faculté qu'à un pays pour augmenter ses parts de marché intérieur et extérieur où un pays a un avantage comparatif sur un produit qu'il peut manufacturer à un coût plus faible que celui d'autres pays.

Il ressort de ces définitions que le concept de compétitivité s'applique à des entités différentes et variées qui peuvent être des technologies particulières, des exploitations ou des entreprises spécifiques, des produits ou des filières et parfois même des pays entiers. Cependant, ces définitions présentent une insuffisance en ce sens qu'elles présentent la compétitivité comme un concept qui est davantage lié aux prix et aux coûts. Ceci nous amène à renforcer ces différentes définitions par celle de

Fraval. Cet auteur précise que la compétitivité d'une filière agricole, dans le contexte africain, peut être considérée comme la capacité des acteurs de la filière à avoir une stratégie leur permettant de conquérir et de maintenir sur le long terme des parts de marché (Fraval, 2000). La compétitivité n'est donc pas uniquement liée aux prix et aux coûts ; les relations existant entre les opérateurs, les logiques et stratégies d'action de même que leurs mécanismes de coordination y jouent aussi un rôle capital. C'est ainsi que Griffon (1994), tout en reconnaissant que la compétitivité des filières résulte très largement de la construction progressive d'avantages absolus pour les différents coûts des facteurs soutient que cette construction ne peut être que le fruit d'une coordination des stratégies des agents, que ce soit sous l'égide des Etats, d'associations professionnelles ou de firmes ayant une position dominante. La prise en compte de la dimension institutionnelle au niveau de l'analyse d'une filière permet ainsi de mettre en exergue la permanence des relations entre les agents, les règles ou contrats pouvant exister entre eux, les incertitudes pesant sur les activités au niveau des prix, de l'information. L'analyse des dynamiques institutionnelles au sein d'une filière apparaît donc comme un élément d'appréciation de sa performance. Tazi dira « qu'il est clairement établi que la performance d'une filière de production dépend de la qualité des relations entre les acteurs ou de la coordination entre eux, coordination qui dépend elle-même des arrangements institutionnels visant à favoriser durablement la coopération et à prévenir les comportements opportunistes » (Tazi, 2006 : 286).

Fontan (2006) a synthétisé les différentes approches d'analyse d'une filière en les regroupant suivant quatre niveaux que sont la délimitation de la filière, le niveau technique, le niveau institutionnel et le niveau économique (cf. tableau 1).

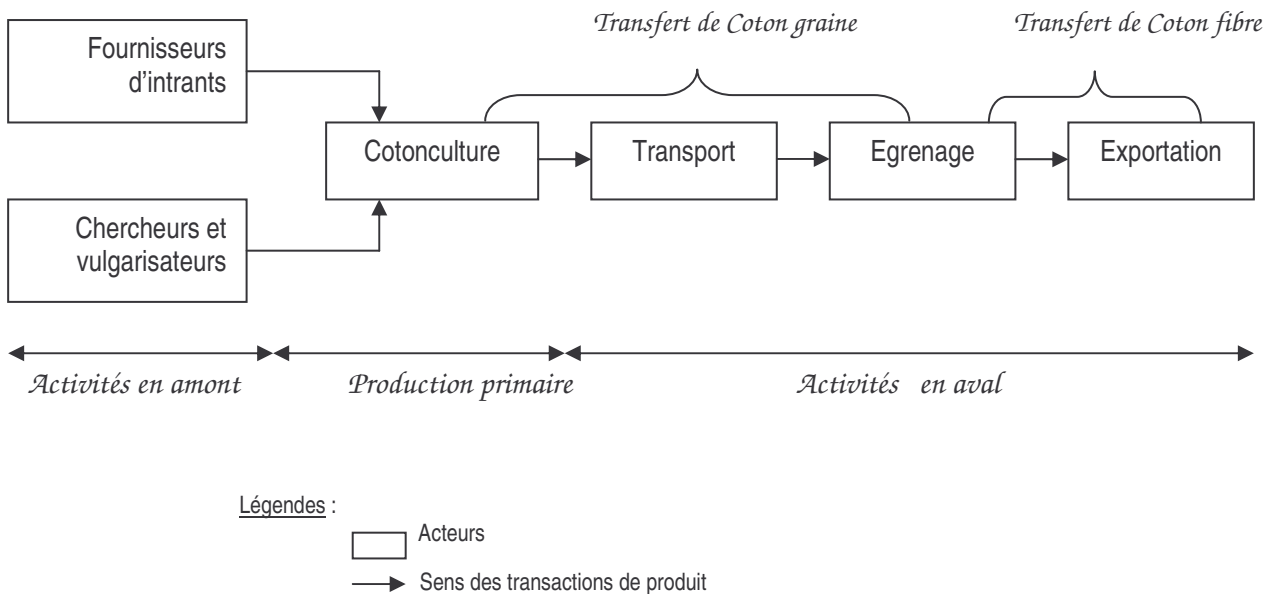
Tableau 1: Synthèse des approches d'analyse des filières

Opérations	Objectifs
Délimitation de la filière	Identification des différentes activités et des flux existant entre elles (flux physiques mais aussi géographiques) Prise en compte des opérateurs Construction possible du graphe de la filière qui met en évidence la chaîne d'intermédiaires et les lieux de transaction entre production et consommation
Niveau technique	Repérer les choix techniques utilisés à chaque étape (Production irriguée ou pluviale, transformation manuelle ou industrielle...) Analyse qualitative et quantitative des techniques privilégiées Analyse des contraintes et des goulots d'étranglement
Niveau institutionnel	Typologie des acteurs : Identification des opérateurs directs et indirects de la filière, description de leurs activités, de leurs stratégies Compréhension des relations entre opérateurs et des règles qui régissent ces relations par des enquêtes effectuées auprès d'un échantillon d'acteurs
Niveau économique	Analyse des performances de la filière à chaque étape (en considérant le prix de cession à chaque stade, la répartition de la valeur ajoutée au cours des différentes opérations...) et au niveau global (valeur ajoutée de la filière, impacts macroéconomiques...)

Source : Fontan (2006)

Le schéma simplifié de la filière coton se présente comme suit.

Figure 1 : Schéma simplifié de la délimitation de la filière cotonnière (Conçu par l'auteur)



Dans le cadre de cette étude, nous focaliserons notre attention sur le niveau institutionnel, la filière ayant été déjà délimitée. En ce qui concerne les niveaux technique et économique, nous porterons notre attention sur les exploitations agricoles, les ressources temporelles ne nous permettant pas d'aller au-delà de cette échelle. Cette orientation théorique nous permettra de faire ressortir les dynamiques institutionnelles qui ont cours au sein de la filière cotonnière béninoise et leurs impacts sur le système de production, partant du principe que les dysfonctionnements institutionnels influent sur les résultats et performances de la filière.

2.1.3. Notion d'acteurs, de logiques et stratégies d'actions

Grimble et Wellard (1996) définissent le concept d'acteurs comme tout groupe de personnes, organisées ou non, poursuivant des intérêts au sein d'un système social donné et pouvant selon Jiggins *et al.*, (2003), partager ou non les mêmes opinions sur des actions précises. Debuyst (2001) dira que les acteurs sont des individus ou des groupes d'individus qui interviennent, à plus d'un titre, dans une action et se sentent impliqués dans les objectifs de cette action. Tessier (2001) quant à lui voit dans l'acteur, un individu muni de ses différents attributs sociaux, politiques et économiques et qui agit comme moteur potentiel de changement et de production de modèles différents d'organisations sociales. Cette définition que nous estimons complémentaire de celles précédentes, réfute l'interprétation d'un déterminisme structurel hégémonique qui conférerait aux seules macrostructures (institutions, organisations) politiques et économiques la capacité de provoquer des transformations sociales significatives. L'acteur est donc celui qui se sent, non pas seulement impliqué dans une action

mais qui, de par ses attributs sociaux, est capable de provoquer des transformations profondes dans son système social en vue de la réalisation d'objectifs précis. Il est donc un être stratégique et rationnel mais sa rationalité est "limitée" (Long, 1989) en ce sens que son action se base sur un ajustement de moyens/ressources disponibles aux objectifs désirés.

La reconnaissance de la place et du rôle de l'acteur dans les processus de développement qui est intervenue suite à l'échec répété des projets de développement rural - notamment en Afrique de l'ouest - dans les années 1970-1980² - a conduit des auteurs à revenir sur la notion d'actant (*human agency*). Norman Long, anthropologue du développement, définit la notion d'*agency* qui confère à l'acteur individuel la capacité de traiter l'expérience sociale et d'élaborer les moyens pour se débattre dans la vie, même sous les formes les plus extrêmes de coercition. Aussi, dans les limites dues à l'information, à l'incertitude, et autres contraintes (physiques, sociales, politico-économiques, etc.), les acteurs sociaux sont "compétents et capables" (Long, 1994). Il apparaît qu'un acteur, dans un processus de développement n'est pas un élément neutre ; il développe des logiques d'action qui, déterminent les stratégies qu'il met en œuvre. Une trilogie est ainsi établie entre les concepts acteurs, logiques et stratégies d'action.

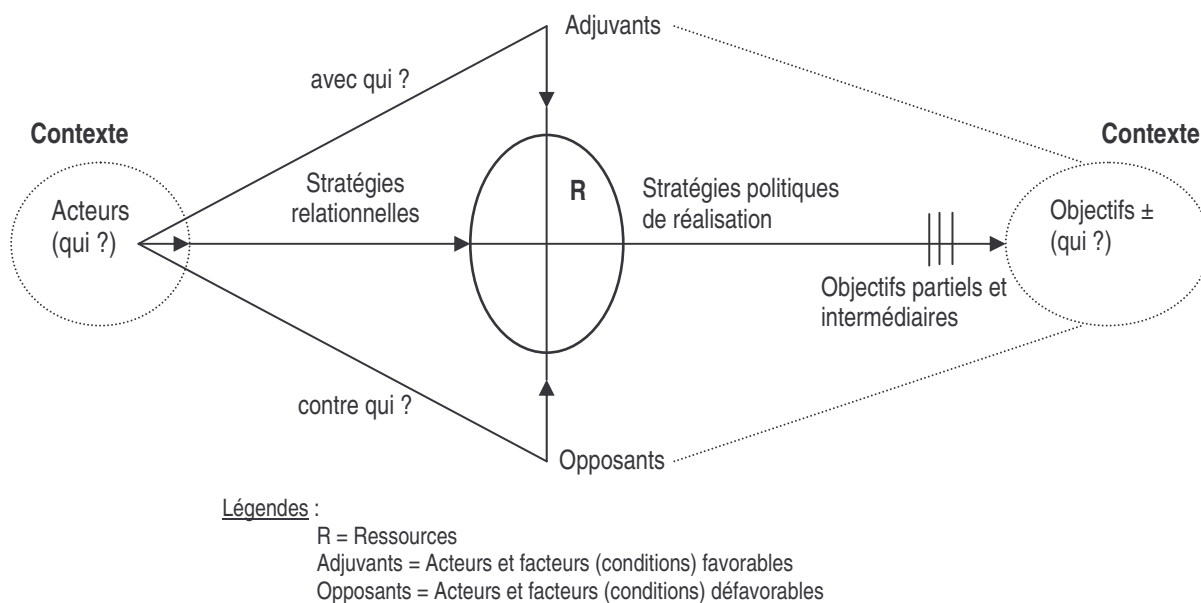
Plusieurs types d'acteurs peuvent être impliqués dans le déroulement d'une action. Debuyst (2001) distingue les acteurs institutionnels et les acteurs non-institutionnels. Les premiers disposent d'une autorité légitime (pouvoirs politiques à différents niveaux) et/ou d'un pouvoir accordé dans un cadre institutionnel et sont chargés de « gérer, d'administrer pour le compte d'autrui »³. Quant aux acteurs non-institutionnels, ils ne sont pas nantis de cette autorité ou d'un pouvoir d'origine institutionnelle et peuvent dans certains cas, se constituer en collectifs, groupements, etc. (comité de défense, associations de communauté, etc.). Une autre typologie proposée par Jiggins *et al.*, (2003), répartit les acteurs en trois catégories : (i) les acteurs du 1^{er} ordre, initiateurs des décisions ou actions. Il s'agit des acteurs institutionnels et, dans le cas de notre étude, des pouvoirs publics; (ii) les acteurs de 2^{ème} ordre, concernés et positivement ou négativement affectés par les décisions des acteurs précédents ; et (iii) les acteurs de 3^{ème} ordre, constitués des acteurs intermédiaires entre les deux premiers et qui renforcent ou affaiblissent le pouvoir des acteurs du 1^{er} ordre. Mais il importe de préciser que les frontières de cette typologie de Jiggins *et al.*, (*op. cit.*) ne nous semblent pas bien étanches dans la mesure où, même les acteurs du 3^{ème} ordre peuvent être affectés par les décisions des acteurs du premier ordre. Aussi, dans le cadre de notre étude, distinguerons-nous les acteurs institutionnels (pouvoirs publics et tous acteurs ou instances à qui l'Etat confère une autorité/pouvoir institutionnel) et les acteurs non-institutionnels (producteurs, opérateurs économiques du secteur privé) qui sont soumis aux décisions des autorités.

² Les approches de développement mises en œuvre dans les pays en voie de développement et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest rurale au cours des années 70-80 étaient centralisées, de type "*top-down*" et n'ont pas pu contribuer au développement notamment du monde rural.

³ Dictionnaire Larousse

En dépit du fait que tout système organisé se base sur des règles et des normes censées orienter les actions entreprises, des zones d'incertitudes - pour reprendre les termes de Motta (2003) - existent toujours. Ces dernières, sources potentielles de pouvoir permettent aux acteurs de se créer des marges de manœuvre et de contourner les règles ou les oppositions rencontrées pour atteindre leurs propres objectifs. Debuyst (*op. cit.*) définit la stratégie comme la conception et le mode d'accumulation de ressources combinées en vue d'un but et implique la sélection d'un espace, la considération d'étapes et un échelonnement de décisions/actions dans le temps, l'anticipation des actions des opposants et des capacités réactives à celles-ci et, la valorisation des acquis et la récupération face aux pertes. Les stratégies sont qualifiées de "relationnelles" (si elles répondent à des options et logiques d'intervention) et de "réalisation" si elles concernent les voies et moyens de réalisation des objectifs. Les ressources - matérielles, financières et immatérielles - sont au cœur de l'action (cf. figure 2) et peuvent être renforcées par les adjuvants ou affaiblies par les opposants. Adjuvants et opposants ne doivent pas être perçus exclusivement comme des acteurs ; ils intègrent également toutes les conditions contextuelles qui agissent sur le processus des actions (conjoncture économique, changements de politiques de l'État, survenance d'accidents climatiques, etc.) (Debuyst, 2001).

Figure 2 : Schéma actionnel (Debuyst, 2001)



Partant de ces considérations théoriques, nous pouvons émettre l'hypothèse que les différents maillons de la filière cotonnière béninoise, en fonction du contexte, élaborent des stratégies pour la réalisation de leurs objectifs. Les jeux de coalition ou d'opposition peuvent ainsi conduire à s'éloigner de la finalité même de la filière cotonnière.

2.2. Approche méthodologique d'étude

Cette rubrique aborde l'approche méthodologique utilisée pour la conduite des investigations et l'analyse des données. Après la définition de l'orientation méthodologique de l'étude, la manière dont les données ont été collectées, les types d'analyses réalisées et les outils ayant servi à ces analyses sont présentés. La dernière partie de la rubrique met un accent sur les limites de l'étude.

2.2.1. Orientation méthodologique

La conception théorique dans laquelle l'étude s'inscrit nous mène à opter pour une combinaison de méthodes d'analyse quantitative et qualitative. Bien que les conceptions théoriques de la notion de filière exige une analyse holistique et complète de la filière dans une perspective technique, institutionnelle et économique, la perspective théorique dans laquelle nous nous sommes inscrit nous amène à limiter notre champ d'étude en nous focalisant sur les aspects institutionnels de la filière.

2.2.2. Types de données collectées, méthodes et sources de collecte

Deux principaux types de données ont été collectés dans le cadre de l'étude. Il s'agit des données primaires et des données secondaires.

❖ Données secondaires

Elles concernent principalement le commerce mondial du coton. Ces données englobent l'évolution de la production et de la consommation mondiales du coton, les mécanismes de fixation et l'évolution des prix du coton, les mesures de soutien au coton et leurs impacts sur les cours mondiaux de même que les conflits qui naissent de ces soutiens. Par ailleurs, les données relatives à l'évolution de la production, de la consommation des principaux consommateurs du coton africain en général et celui béninois en particulier ont été collectés. L'objectif visé en collectant ces données est d'analyser le positionnement du coton béninois sur le marché international et d'en dégager les conséquences pour la production nationale du coton.

Les données secondaires ont été collectées principalement auprès des organismes internationaux qui interviennent dans le secteur cotonnier. Elles ont été obtenues à la fois par la consultation des sites web de ces organismes et par les consultations des ouvrages, articles, etc. publiés par ces organismes. Au nombre de ces sources documentaires, on peut citer le site web du Comité International Consultatif pour le Coton (CICC), de l'United States Agriculture Department (USAD), de la *Food and Agriculture Organization* (FAO), les *Cyclopes*, les *Cahiers de l'Agriculture*, etc. Les ouvrages consultés dans ce cadre ont été obtenus dans les centres documentaires de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGx), de l'Université Catholique de Louvain (UCL), de la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) du Bénin.

En ce qui concerne le commerce du Bénin avec le monde, des contacts ont été pris le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la

Promotion de l'Emploi (MCIPE) et l'Ambassade de la Chine au Bénin. L'objectif de ces contacts est d'obtenir des données sur les relations commerciales qui lient le Bénin à la Chine en matière de coton de même que les accords préférentiels qui existent entre ces deux pays. Le choix de la Chine est soutenu par l'analyse préliminaire des données secondaires qui a montré que la Chine constitue de loin le principal consommateur du coton béninois. Par ailleurs, les données ont été collectées auprès des principaux acteurs de la filière cotonnière béninoise dont l'Association Interprofessionnelle de Coton (AIC), la Centrale de Sécurisation des Paiements et Recouvrements (CSPR), la Fédération des Unions des Producteurs (FUPRO), etc. En plus des données relatives à leurs fonctions, l'accent a été mis sur la perception qu'on les acteurs eux-mêmes des dynamiques qui ont cours dans la filière. Précisons cependant que vu les ressources temporelles et financières dont nous disposons, nous n'avons pas pu nous intéresser à tous les agrégats d'acteurs au sein de la filière. Aussi, nos analyses ont-elles été renforcées par l'analyse de données documentaires.

❖ **Données primaires**

Dans l'objectif d'illustrer la manière dont les dynamiques institutionnelles pourraient influencer sur les exploitations agricoles qui se sont structurées autour de la production cotonnière, des données primaires ont été collectées au sein de ces exploitations. Dans le cas de la présente étude, nous nous sommes intéressés aux exploitations agricoles de la commune de Djidja.

◆ Choix de la zone d'étude et constitution de l'échantillon

Le choix de la commune de Djidja (département du Zou) a été fait sur la base de deux (2) critères objectifs que sont l'importance de la production cotonnière et la baisse de la production au cours de ces dernières. En effet, la commune de Djidja constitue la première commune productrice de coton de la zone agro-écologique Centre du Bénin qui elle-même constitue la deuxième zone de production du coton au Bénin. Par ailleurs, les sources documentaires et les premières analyses des données statistiques de la production nationale de coton révèlent une tendance à la baisse de la production de coton dans cette zone ces dernières années. Outre ces principaux critères, l'existence d'exploitations productrices de coton biologique dans la localité a été un facteur de sélection, notre objectif au départ étant de voir si le recours à la culture du coton biologique ne participerait pas d'une stratégie des producteurs face aux problèmes qui se posent à la filière conventionnelle. Enfin, notre connaissance de la zone et notre compréhension de la langue qui y est parlée ont été des éléments qui ont milité en faveur de cette zone.

Quant à la sélection des exploitations agricoles productrices de coton, elle a été faite au hasard à partir de la liste des producteurs, obtenue auprès de l'Union Communale des Producteurs (UCP) de Djidja. Les contraintes de disponibilité des producteurs, de temps et de ressources financières ont fait que l'étude a été limitée à quatre arrondissements sur les neuf que compte la commune et la taille de l'échantillon à 95 exploitations sur un effectif communal d'environ 2000. Certes, l'échantillon ainsi

constitué n'est pas représentatif de la population des producteurs de coton mais elle permet cependant d'étayer certaines analyses et de se faire une idée de la mesure de certains paramètres.

En plus des producteurs, certains responsables d'organisations paysannes faitières et d'institutions publiques impliqués dans la gestion de la filière de même que certains opérateurs privés intervenant au sien de la filière ont été interviewés. Cependant, tous les grands acteurs de la filière n'ont pu être enquêtés. Certaines analyses se sont donc basées sur des données secondaires.

◆ Types de données collectées et méthodes de collecte

Les données primaires collectées sont principalement celles relatives aux caractéristiques socio-économiques et démographiques des exploitants (âge, sexe, nombre de bouches à nourrir, niveau d'instruction), aux systèmes de cultures (principales spéculations, évolution des superficies globales emblavées et celles réalisées par culture, pratiques culturelles, etc.), à la disponibilité et à l'accès aux facteurs de production (mode d'accès à la terre, superficie disponible, matériel agricole, accès aux crédits), aux résultats financiers dont notamment ceux de la culture de coton. Des données relatives à l'accès aux facteurs de production et aux stratégies développées par les producteurs pour y accéder, aux perceptions des producteurs de leur système de production et au devenir de leurs activités ont aussi été collectées.

Les données primaires ont été collectées à l'aide de questionnaires qui ont été soumis aux producteurs pour la conduite des interviews individuelles structurées, de guides d'entretien pour les interviews collectives ou "*focus groupes*" et les entretiens avec les grands responsables des structures de la filière. Des entretiens non structurés ont aussi été conduits avec les producteurs. Ces entretiens qui ont revêtu des formes informelles, ont permis de trianguler les informations obtenues auprès d'autres sources.

2.2.3. Outils d'analyse des données

L'orientation méthodologique de l'étude justifie le recours à des outils d'analyse quantitative et qualitative.

Les données quantitatives ont été traitées grâce au logiciel Excel et les résultats présentés essentiellement sous forme sous forme de tableaux, de graphiques et de "camemberts". Ces données ont été analysées à l'aide des paramètres de la statistique descriptive notamment les moyennes, les fréquences absolues et les fréquences relatives. Les données qui ont été traitées sous cette forme sont celles relatives aux statistiques nationales et mondiales du coton (production, consommation, importations, etc.). Quant aux données qualitatives - elles sont principalement relatives aux dynamiques institutionnelles autour de la production du coton au Bénin - elles ont été analysées grâce à la méthode de comparaison, d'études de cas, d'analyses de perceptions (citations), etc.

La comparaison, démarche qualitative qui permet d'établir une confrontation des objets, pratiques ou approches en vue d'identifier les ressemblances et les écarts entre les éléments comparés a été également utilisée. Cette méthode intègre une dimension relativiste - elle met en jeu le niveau de développement relatif des éléments mis en comparaison, où l'un est apprécié par rapport à l'autre - et une dimension normative où chaque élément est vu par rapport à ce qu'il devrait être (théorie). Les études de cas quant à elles sont indiquées chaque fois qu'il s'avère nécessaire d'explorer en profondeur, des relations entre individus et institutions, de comprendre et de décrire, d'expliquer et d'interpréter des comportements et des attitudes (Mettrick, 1994). Faute de pouvoir couvrir tous les acteurs de la filière, nous avons utilisé cet outil pour approfondir des aspects spécifiques par rapport à l'organisation et au fonctionnement des grands groupes d'acteurs. Les études de cas nous permettront d'examiner en profondeur les dynamiques institutionnelles qui s'opèrent au niveau de la filière ainsi que les fondements sous jacents.

2.2.4. Limites de l'étude

La présente étude présente des limites que nous reconnaissons humblement. D'une part, la non représentativité de notre échantillon retenu pour la conduite des investigations au niveau des exploitations - au regard des conditions dans lesquelles l'étude s'est déroulée (ressources temporelles et matérielles) - fait que les résultats auxquels nous aboutissons ne peuvent être généralisés à toute la population de la zone retenue pour la collecte des données. Par ailleurs, la notion de filière telle que nous l'avons abordée dans la partie théorique exige la mise en œuvre d'une approche holistique, qui considère la filière comme un système à étudier dans cette perspective. En focalisant notre attention sur les aspects institutionnels, nous sommes conscients que nous n'abordons qu'une partie infime de la réalité. Cependant, les analyses institutionnelles qui sont faites donnent une idée du fonctionnement de la filière cotonnière béninoise et permettent de se faire une idée de la manière dont il influe positivement ou négativement sur la filière dans son ensemble.

Aussi, en dépit de ces limites, les analyses faites dans le cadre de l'étude permettent-elles de s'interroger sur le devenir des exploitations agricoles productrices de coton au Bénin.

CHAPITRE 3

ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA PRODUCTION DE COTON A L'ECHELLE MONDIALE

3. ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA PRODUCTION DE COTON A L'ECHELLE MONDIALE

Cette rubrique aborde dans un premier temps quelques généralités sur la culture du coton. Ensuite, sont abordés les éléments sur le fonctionnement du marché international du coton avec un accent particulier sur la position du coton ouest africain dans ce commerce. Un regard est porté sur la place du coton béninois dans ce commerce.

3.1.Éléments structurants de la production cotonnière à l'échelle mondiale

3.1.1. Quelques généralités sur la culture du coton

❖ Bref aperçu de l'histoire du cotonnier

Plante pérenne à l'état sauvage et annuelle en culture, le cotonnier appartient à la famille des Malvacées qui regroupe environ 1500 espèces. A la floraison, elles donnent de grandes fleurs blanches ou jaunes à cinq pétales auxquelles font suite des capsules aux parois épaisses et rigides. Lorsque ces dernières s'ouvrent, elles laissent s'échapper des graines et des bourres de coton recouvertes d'une houppe de fibres blanchâtres et soyeuses pouvant mesurer entre 2 et 5 cm de long selon les variétés (Lagandre, 2005).

Depuis le 19^{ème} siècle, le coton constitue la première fibre textile - et aussi naturelle - la plus cultivée et la plus consommée dans le monde grâce à ses qualités intrinsèques et aux progrès de l'industrialisation et de l'agronomie. Son histoire est assurément très ancienne et il existe différentes versions relatives à ses origines. Le mot coton provient de l'arabe « *al qutn* » attribué entre les 18 et le 19^{ème} siècle. Des sources documentaires révèlent son existence à l'état sauvage dans différentes régions tropicales : Inde, Chine, Pakistan, Pérou, etc., mais c'est l'Inde qui est reconnue comme lieu de diffusion du coton cultivé et transformé depuis environ 3.000 avant J.-C. A partir de l'Inde, le coton a été propagé vers le Moyen orient, l'Égypte et l'Europe grâce aux Arabes puis plus tard vers l'Afrique de l'Ouest grâce à la colonisation.

La révolution industrielle va révolutionner le secteur cotonnier et le rendre plus performant grâce à des inventions dont notamment : la construction en 1764 de la première machine industrielle à filer à plusieurs fuseaux appelée « *Spinning Jenny* » par James Hargreaves - invention suivie de la mise au point de la machine à peigner et à filer de Richard Arkwright -, la synthèse des deux (2) machines précédentes en une seule par Samuel Crompton en 1799 et la création du mulet dont la productivité est environ 40 fois plus élevée et, la mise au point en 1805 de l'un des premiers métiers automatiques à tisser par Jacquard.

❖ **Caractéristiques agro-écologiques du cotonnier**

Le cotonnier exige un climat réunissant les conditions de température (26-28°C), d'ensoleillement (au-delà de 12 heures) et d'humidité du sol favorables à une bonne production puis d'une saison sèche marquée indispensable à une bonne ouverture des capsules à la récolte. En outre, le cotonnier nécessite un minimum de 700 mm d'eau bien répartis durant son cycle végétatif et demande des sols homogènes, profonds, perméables et riches en matières nutritives. Les sols trop humides ne conviennent (CIRAD & GRET, 1999 ; Mathess *et al.*, 2006).

Aussi, le cotonnier est-il cultivé naturellement dans les régions de latitudes tropicales et subtropicales. Cependant, il peut supporter les climats tempérés - à la condition qu'il ne gèle pas - et à été chaud.

Le coton peut être pratiqué en culture pluviale (système rencontré principalement en Afrique) et en culture irriguée. De manière générale, ce dernier système de production, moins dépendant des aléas climatiques que le système pluvial, permet d'obtenir une plus grande production. C'est d'ailleurs ce type de culture qui est davantage pratiqué dans les principaux pays producteurs mondiaux de coton. Le coton irrigué représente 55% des superficies mondiale du coton et $\frac{3}{4}$ de la production mondiale. En Chine il représente 75% de la production, 45% aux Etats-Unis et 33% en Inde.

Les principales variétés de coton cultivées sont (CNUED, 2007) les variétés à soies longues issues de *Gossypium barbadense* (elles représentent environ 5% de la production mondiale de fibres et constituent l'un des meilleurs cotons produit dans le monde en terme de qualité et de longueur de fibres), les variétés à soies moyennes issues de *Gossypium hirsutum* (elles représentent environ 80% de la production mondiale) et les variétés à soies courtes issues de *Gossypium arboreum* et *Gossypium herbaceum*.

L'itinéraire technique du cotonnier varie en fonction des zones agro-écologiques. Le semis se fait en terre profondément ameublie et rassis mais sa période de réalisation doit être telle que la récolte ait lieu en saison sèche, période d'ouverture des capsules. Il est donc étroitement lié au régime des pluies et aux conditions parasitaires. Le semis peut se faire de manière manuelle (dans la plupart des pays du Sud) ou mécanique, en poquets ou en lignes et à plat ou sur billons.

Le cotonnier est l'une des plantes qui subit une forte pression parasitaire. Plus de 1300 espèces ravageurs du cotonnier sont recensés. Le tableau 2 présente une synthèse de quelques ravageurs et maladies du cotonnier en fonction des organes attaqués.

Tableau 2 : Synthèse des principaux ravageurs et maladies du cotonnier

	Noms courants	Noms scientifiques	Organes attaqués
<i>Ravageurs</i>	Ver rose du cotonnier	<i>Pectinophora gossypiella</i>	Graines
	Charançon de la capsule	<i>Anthonomus grandis</i>	Capsules
	Ver rouge de la capsule	<i>Diparopsis castanea</i>	Jeunes plantules
	Chenille épineuse	<i>Earias insulana</i>	
	Chenille	<i>Helicoverpa armigera</i>	Boutons floraux, capsules.
<i>Maladies</i>	Pourriture des capsules	<i>Xanthomonas malvacearum</i>	Capsules
	Fusariose	<i>Diplodia gossyina, Colletotrichum spp.</i> <i>Fusarium spp.</i>	Capsules les plus basses et celles proches de s'ouvrir
	Verticilliose	<i>Verticillium dahliae</i>	Racine et dessèchement de la plante à partir du bas

Source : CIRAD & GRET (1999)

Les maladies et ravageurs occasionnent d'importantes pertes de récolte. Des estimations indiquent que les pertes causées par les insectes ravageurs représentent environ 15% de la production annuelle mondiale. Quant aux maladies, elles peuvent réduire de 30 à 50% le potentiel de production du cotonnier. Face à ces ravageurs et maladies, plusieurs méthodes de lutte sont utilisées. La méthode d'emploi de produits chimiques reste de loin la principale. Mais, du fait des dommages qu'elle crée sur l'environnement, de nouvelles méthodes sont de plus en plus élaborées. On peut citer l'utilisation de variétés génétiquement modifiées (coton génétiquement modifié) et résistantes aux ravageurs et maladies, la lutte biologique (rotation culturale, modification date de semis, utilisation de prédateurs naturels, plantes pièges, etc.).

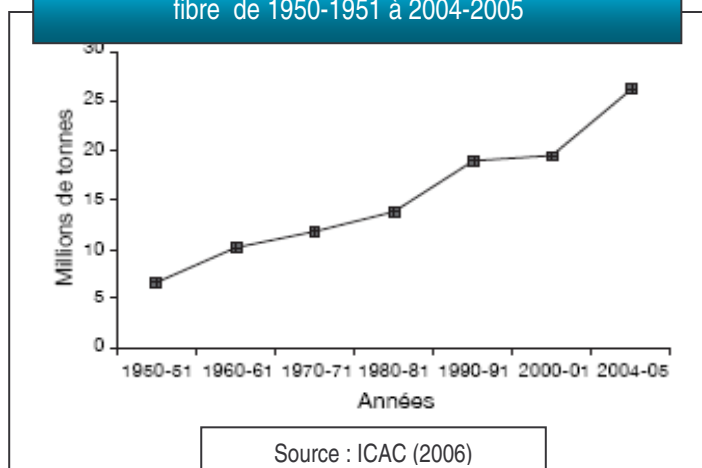
Mentionnons que la période de semis et de récolte varie aussi en fonction des zones climatiques. Par conséquent, de part le monde, le coton est semé et récolté sur toute l'année (la période de récolte pour certains pays producteurs correspondant à celle de semis pour d'autres). Ce fait est favorable aux transactions du coton et ses sous - produit (huiles et tourteaux) pendant toute l'année sur le marché mondial.

3.1.2. Marché international du coton fibre

❖ Principaux producteurs mondiaux et évolution de la production mondiale du coton fibre

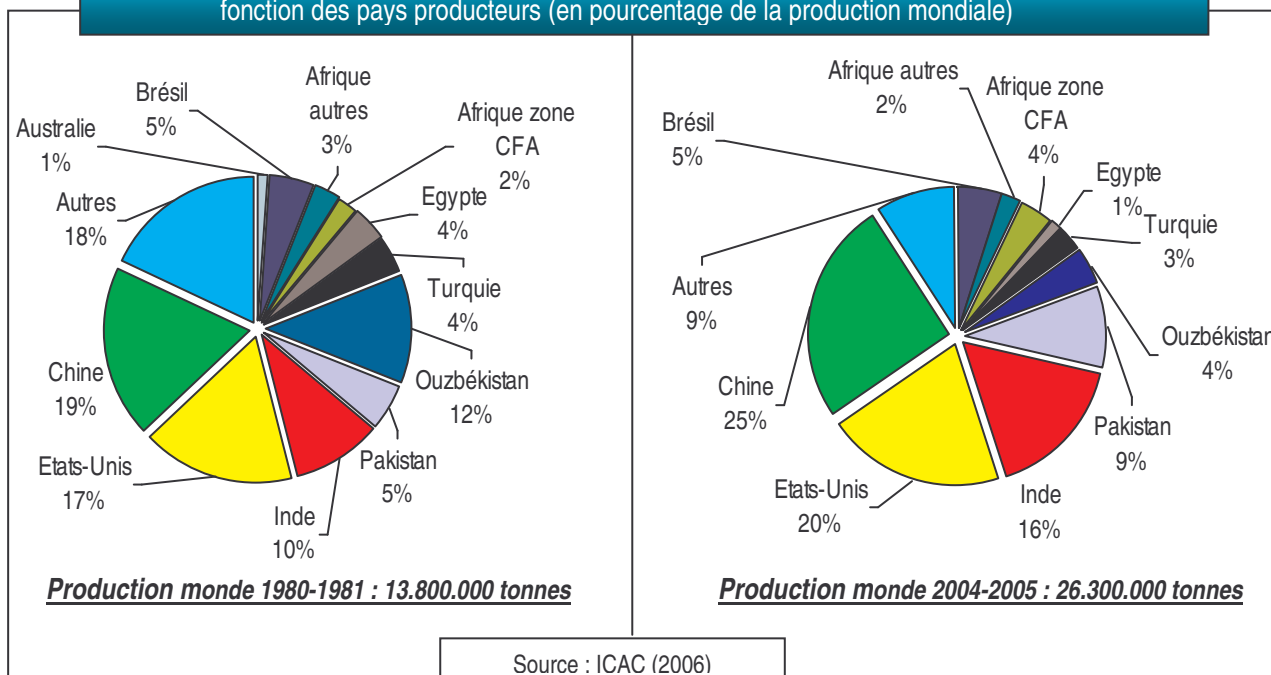
Bien que le coton constitue un produit dont la culture s'étend à tous les continents de la planète et qu'il soit produit par plus centaine de pays, la production mondiale n'est concentrée que dans les mains de quelques pays. Une analyse de l'évolution de la production mondiale de coton sur la période couvrant 1950-1951 à 2004-2005, révèle que cette production est en forte progression. Elle est ainsi passée de 6,6 millions tonnes de coton fibre au cours de la campagne 1950-1951 à 26,3 millions tonnes au cours de la campagne 2004-2005 soit un quadruplement de la production dans un espace temporel de 55 ans (figure 3).

Figure 3 : Evolution de la production mondiale de coton fibre de 1950-1951 à 2004-2005



Mais il importe de préciser que, considérées globalement, cette croissance cache bien de disparités en fonction des pays producteurs. En effet, si plus d'une centaine de pays s'adonnent à la culture du coton, les statistiques mondiales (figure 4) révèlent que plus de la moitié du volume mondial de coton est produit par moins de cinq (5) pays ou ensembles de pays. En 2004-2005 plus particulièrement, les principaux producteurs ont été par ordre décroissant la Chine (25%), les Etats-Unis (20%), l'Inde (16%) et le Pakistan (9%) avec 70% de la production du coton mondiale.

Figure 4 : Répartition de la production mondiale de coton fibre de 1980-1981 en 2004-2005 en fonction des pays producteurs (en pourcentage de la production mondiale)



Une analyse diachronique de la production de la campagne 1980-1981 à 2004-2005 permet de se rendre compte que la Chine, les Etats-Unis, l'Inde et le Pakistan demeurent les principaux pays producteurs mondiaux depuis 25 ans et que leur contribution relative à l'offre mondiale de coton a fortement progressé (de 19%) car elle n'était que 51% au cours de la campagne 1980-1981. Il est cependant à noter que tous les principaux producteurs n'ont pas connu la même tendance d'évolution de leur production cotonnière. Ainsi, à l'opposé des pays précédemment mentionnées, l'Ouzbékistan a vu sa part relative à l'offre mondiale de coton baissé fortement de 12% en 1980-1981 à 4% en 2004-2005 - soit une régression de 8% - lui faisant ainsi perdre sa 3^{ème} place de producteur mondial qu'il occupait en 1980-1981. Cette baisse est essentiellement due à la désorganisation de la filière cotonnière dans ce pays suite à la chute du mur de Berlin en 1996. Par ailleurs, le drame écologique illustré par le retrait de la mer d'Aral dont l'eau a longtemps servi, à l'irrigation de la culture cotonnière avec un système de gestion irrespectueux de l'environnement explique également cette forte baisse de la production cotonnière en Ouzbékistan.

L'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) - plus particulièrement l'Afrique de la zone FCFA quant à elle se positionne comme la 7^{ème} productrice mondiale de coton derrière le Brésil (5%), avec une production qui a connu une légère augmentation de 2% au cours de la campagne 1980-1981 à 4% au cours de la campagne 2004-2005. Les principaux producteurs de cette partie de l'Afrique sont par ordre d'importance la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali et l'Egypte, seule région de l'Afrique où la culture irriguée est pratiquée.

❖ **Facteurs d'évolution de l'offre mondiale de coton : Evolution des superficies et des rendements**

L'évolution des moyennes mondiales des superficies et des rendements de coton de 1950-1951 à 2004-2006 montre, de manière générale, que l'augmentation de la production mondiale est davantage imputable à l'accroissement des rendements qu'à l'augmentation des superficies emblavées en coton. En effet, de 1950-1951 à 2004-2005, les superficies mondiales sont passées de 28.537.000 d'hectares à 35.332.000 d'hectares soit une augmentation de 23,8% (la superficie emblavée en 1980 a été ainsi multipliée par 1,23 en 2005). Quant au rendement mondial moyen, il est passé de 233kg/ha en 1950-1951 à 744kg/ha en 2004-2005 soit une augmentation de 51,30% (les rendements ont été ainsi multipliés par 3,2). Mais il importe de préciser que ces données d'ordre général cachent des disparités dans la mesure où l'augmentation de la production en AOC ne suit pas celle des rendements mais plutôt celle des superficies emblavées (tableau 3).

Tableau 3 : Tendance d'évolution des rendements en fonction des principaux pays producteurs

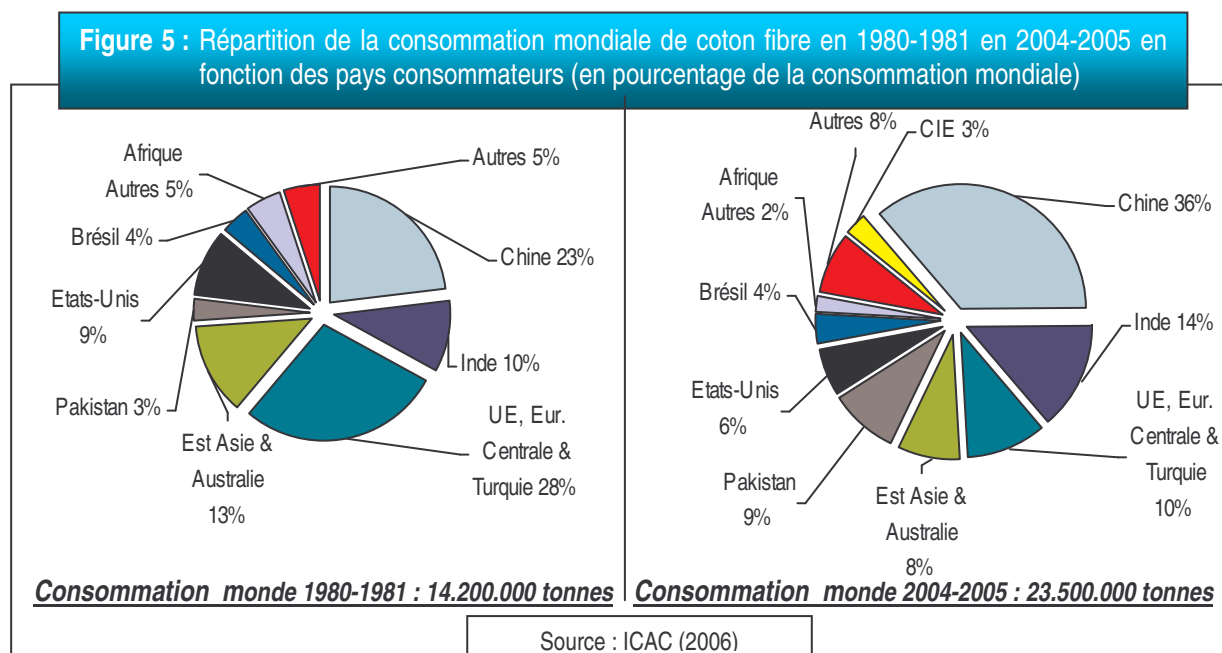
		1980-1981	2004-2005	Facteur multiplicateur	
				Valeurs pays*	Valeur monde* (sur 55 ans)
Chine	Rend.	550	1111	2,02	Superficie
Etats-Unis	Rend.	453	958	2,12	
Inde	Rend.	169	463	2,74	1,23
Pakistan	Rend.	339	769	2,27	
Brésil	Rend.	208	1101	5,30	3,2
AOC	Rend.	310	445	1,44	
	Super.	706.000	2.500.000	3,54	

Source : ICAC (2006) ; Berti *et al.*, (2006), Nos calculs (*)

Il ressort de l'analyse du tableau 3 que, pour la plupart des principaux pays producteurs, les rendements ont doublé de 1950-1951 à 2004-2005 (pour le Brésil, on note un quintuplement des rendements), confirmant ainsi la tendance mondiale. Seule l'Afrique de l'Ouest et du centre (AOC) se démarque de cette tendance. En effet, dans cette région, l'augmentation de la production est plutôt liée à l'accroissement des superficies qu'à l'augmentation des rendements. Au nombre des facteurs explicatifs de cette situation différentielle on peut retenir entre autre la difficulté d'accès des producteurs aux nouvelles technologies de production (variétés à haut rendement, résistantes aux maladies, aux ravageurs, aux aléas climatiques, etc.), les types de culture réalisés (le système pluvial, dépendant des aléas climatiques, est moins productif que le système irrigué).

❖ **Importations et exportations de coton fibre : Principaux acteurs et évolution des statistiques**

Tout comme la production, la consommation mondiale de coton fibre a connu une forte augmentation, passant de 14.200.000 tonnes en 1980-1981 à 23.500.000 tonnes en 2004-2005. Le volume de coton fibre consommé dans le monde a ainsi presque doublé en 25 ans. Cependant, on note de fortes disparités dans la consommation en fonction des pays (figure 5).



L'analyse de la figure 5 permet de constater que :

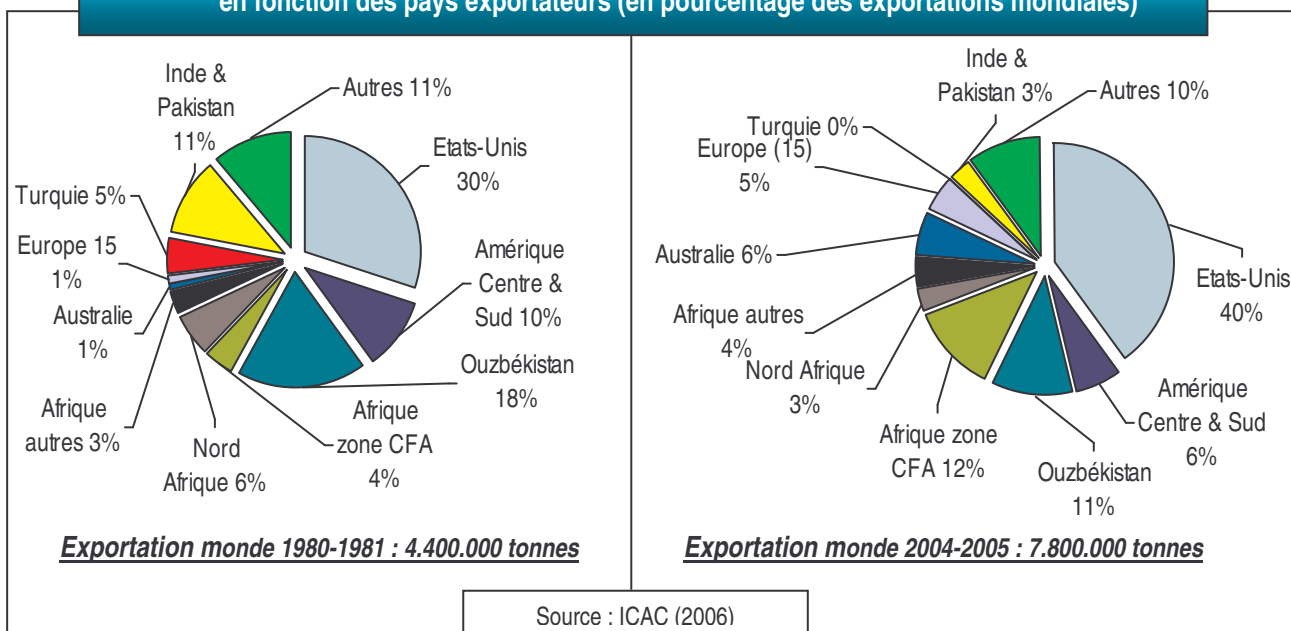
- ◆ La Chine est non seulement le 1^{er} producteur mondial du coton fibre mais également le 1^{er} consommateur. En 2004-2005, sa consommation représentait 36% des importations mondiales soit le 1/5 de l'ensemble de la consommation. La part de ce pays dans la consommation ne cesse de croître, passant ainsi de 23 à 36% en 25 ans pour atteindre 45% en 2005-2006. En dehors de la Chine, d'autres pays ont aussi vu accroître leurs consommations de 1980-1981 à 2004-2005. Il s'agit notamment de l'Inde (10 à 14%) et du Pakistan (3 à 9%).
- ◆ Dans d'autres pays, les importations de coton fibre connaissent une nette régression. L'UE, l'Europe Centrale et la Turquie, 1^{er} consommateur mondial en 1980-1981 avec 28% des importations totales, sont passées en 25 ans au 3^{ème} rang avec 10% des importations. Les Etats-Unis quant à eux ont réduit leurs consommations de 9 à 6%.

Ces différents constats trouvent leur fondement dans la politique de transposition de l'industrie textile des pays développés vers les pays en développement notamment les pays d'Asie avec en tête la Chine. Cette délocalisation industrielle est en grande partie due à la perte de compétitivité de l'industrie textile dans ces pays. La hausse très importante des coûts en main d'œuvre (charges salariales représentant environ le 6^{ème} du coût de revient d'un article), la rigidité et les contraintes qu'imposent les législations sociales dans les pays développés et sont à l'origine de cette perte de compétitivité. Les pays du Sud (notamment la Chine), où le coût du travail est plus faible⁴ et les législations sociales plus flexibles ont de ce fait développé leurs industries textiles, acquis une spécialisation et se sont forgés un véritable avantage comparatif en terme de qualité et de rapidité d'exécution dans ce secteur d'activité. La mondialisation des échanges est considérée ici comme un facteur qui favorise ces délocalisations. En effet, la constitution d'un marché planétaire donne aux multinationales des pays développés des marges de manœuvre dans le transfert des nouvelles technologies et l'amélioration des infrastructures favorisant le développement de l'industrie textile dans d'autres pays.

En terme de consommation mondiale de coton, Les principaux pays producteurs de coton et non importateurs, sont les principaux exportateurs de coton fibre (figure 6). A la tête de ces pays, les Etats-Unis restent de loin le principal exportateur ; sa part en volume a accru de 30% en 1980-1981 à 40% en 2004-2005. L'AZF se positionne en 2^{ème} place avec 12% du volume mondial des exportations suivie de l'Ouzbékistan (11%). L'AZF est la zone à avoir enregistré la plus forte croissance des exportations qui ont triplé en 25 ans contre une augmentation de 10% pour les Etats-Unis. Ces progressions ont été faites au détriment des pays et/ou ensembles régionaux tels que l'Ouzbékistan, l'Inde, le Pakistan, l'Europe et la Turquie pour des raisons précédemment évoquées.

⁴ Cette utilisation de la main d'œuvre sous rémunérée est considérée à certains égards comme une forme de dumping, le dumping social par certains analystes.

Figure 6 : Répartition des exportations mondiales de coton fibre en 1980-1981 et en 2004-2005 en fonction des pays exportateurs (en pourcentage des exportations mondiales)



❖ **Développement des fibres textiles synthétiques : Un frein à l'augmentation de la production et de la consommation coton fibre**

Plusieurs types de fibres sont utilisés dans l'industrie textile à l'échelle planétaire. Il s'agit des fibres végétales (exemple du coton, du lin, du chanvre, de la jute, du kapok, etc.), des fibres animales (exemple de la laine) et des fibres synthétiques (exemple du polyester). Cependant, bien que le coton reste de loin la principale fibre produite et consommée dans le monde et que, sa production de même que sa consommation absolues sont en progression, il subit de plus en plus la concurrence des fibres synthétiques. Ainsi, selon la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED, 2006), la part relative de la consommation de coton fibre dans la consommation globale des textiles a connu une forte régression depuis la fin des années 1950 puisqu'elle y est passée de 70% à moins de 40% de nos jours. Certes, plusieurs facteurs pourraient expliquer cette baisse mais le principal reste la concurrence que livrent les fibres synthétiques au coton qui, en 2005-2006, représentaient 30% des superficies mondiales emblavées en coton et le tiers de la production totale de textiles. Cette progression est plus remarquable dans les pays développés, plus particulièrement les Etats-Unis où la proportion des fibres synthétiques dans l'industrie textile a connu une forte augmentation - de plus de 300% dans un espace temporel de 30 ans alors que celle de coton fibre a régressé de moitié. Dès lors, l'augmentation de la consommation des fibres synthétiques constitue inéluctablement un facteur déterminant de la baisse des cours mondiaux du coton fibre et les rend fortement dépendants des cours mondiaux du pétrole (Chalmin, 2005 ; Chalmin, 2006). Cette ampleur que prend les produits de substitution aura sans aucun doute de répercussions sur le coton ouest africain dans la mesure où les paysans africains continuent d'avoir des difficultés d'accès aux facteurs de production améliorés, situation qui ne leur permet pas d'obtenir des gains de productivité comme le

permettent les systèmes améliorés des grands producteurs. Le coton africain saura-t-il se maintenir face à ce développement ?

❖ **Cours mondiaux du coton : Mécanisme de fixation et évolution**

Les transactions commerciales internationales de coton fibre sont basées sur des prix de référence qui sont cotés à la bourse de Liverpool de la société Cotton Outlook (Cot look) située à Liverpool. Cette dernière contacte journalièrement des producteurs, des négociants et des filateurs afin d'obtenir des informations sur leur impression du marché, les prix, stocks, les cotons concurrents, les besoins de la filature, etc. L'indice A dénommé Cot look A et exprimé en dollars par livre (\$/£), est l'indice qui est utilisé comme la référence mondiale des prix. Il représente la moyenne arithmétique des cinq (5) prix nationaux les plus bas choisis dans un ensemble de 15 pays de référence (Mathess *et al*, 2006). Cette cotation de référence est établie pour les fibres de qualité *Midding* 1.3/32. Il importe cependant de préciser que l'indice Cot look A n'intègre pas les volumes de coton offerts ou disponibles, mais seulement les prix fixés par les pays retenus⁵.

Si les matières premières agricoles sont en général caractérisées par la baisse des cours sur le long terme, force est de constater que dans le cas du coton, cette baisse est deux (2) fois plus rapide que celle des autres produits agricoles (FARM, 2005). Plus facteurs permettent d'expliquer cette tendance différentielle dont le plus important est l'augmentation remarquable de la production mondiale de coton fibre en dépit d'une quasi stagnation de la consommation mondiale de coton fibre. Cette augmentation de la production est essentiellement due : (i) au développement des nouvelles technologies de production, responsable de la réduction des coûts de production et de l'augmentation des rendements ; (ii) aux subventions que certains pays - notamment les Etats-Unis et la Chine qui sont les deux premiers gros producteurs mondiaux - accordent à leurs agriculteurs et qui, bien que n'étant pas compétitifs, continuent de s'adonner à la cotonculture et contribuent à augmenter les stocks mondiaux. Par ailleurs, la forte progression de la consommation mondiale des fibres synthétiques qui livrent une concurrence au coton fibre contribue également à cette baisse des cours mondiaux du coton fibre. Cette croissance l'est davantage pour le polyester dont la production en Asie a presque sextuplé ces douze (12) dernières années tandis que la production mondiale a triplé. La dépréciation du dollar par rapport à l'euro contribue à la baisse des prix d'achat du coton graine particulièrement pour les producteurs africains du fait de la parité entre le FCFA et l'euro.

Face à spécificité que constitue le secteur agricole considéré comme secteur d'activités économiques, il apparaît évident que les gouvernants mettent en place des mesures de soutien à leurs agriculteurs.

⁵ Quelle que soit la quantité de coton qu'ils détiennent, les pays de référence utilisés pour la détermination de l'Indice Cot look A sont logés à la même enseigne dans le calcul de l'indice. La critique souvent portée à l'encontre de cet indice est qu'il ne tient pas compte du coton américain qui, en terme de volume, reste le pays le plus compétitif au niveau mondial avec 35% du marché mondial. En réponse à cette critique, Cotton Outlook soutient que l'indice Cot look A est la moyenne des 5 cotations les moins chères rencontrées en Europe du nord, marché sur lequel les cotons américains, chinois ou australiens du fait du taux de fret élevés sont peu compétitifs (CMDT, 2004).

Malheureusement, les producteurs des pays « pauvres » qui n'ont pas la chance de jouir de ce soutien se retrouvent dans une situation de concurrence déloyale ce qui n'est pas sans conséquence sur leur devenir et celui de leurs pays dont l'économie est fortement tributaire de la production du coton.

3.1.3. Mesures de soutien au coton : Mécanismes et impacts sur les pays « pauvres »

Les mécanismes de soutien au coton sont divers et peuvent être directement liés au prix du coton - de tels mécanismes sont proscrits par l'Organisation mondiale du Commerce (OMC)⁶ car créent de distorsion sur le marché de coton - ou non. La responsabilité de ces mesures dans la crise du marché de coton au cours des dernières années, et le préjudice qui en découle pour les petits pays producteurs fortement dépendants de la production du coton, font depuis des années l'objet d'intenses débats, et se trouve au coeur des négociations multilatérales sur le commerce. La Chine, les Etats-Unis et l'UE sont les principaux pays et/ou ensemble de pays qui soutiennent fortement leur filière cotonnière.

❖ Mesures américaines de soutien au coton

Il existe de nombreux dispositifs de soutien au coton dans l'agriculture américaine. Il s'agit essentiellement des :

- ◆ paiements directs, aides non liées à la production et aux superficies en exploitation mais plutôt à une référence historique de rendement et qui, en 1999, s'élevaient à 75.000 \$. Bien que ces aides sont classées dans la boîte verte⁷, certains analystes estiment qu'elles créent des distorsions sur le marché mondial, en ce sens qu'elles permettent à certaines exploitations cotonnières de se maintenir, ou elles peuvent pousser d'autres à accroître leur superficie dans l'espoir d'un nouveau calcul de la référence historique ou les conditionner au fait de ne pas cultiver certains produits comme les fruits et légumes.
- ◆ versements contra-cycliques, aides directement liées au prix et donc classées dans la boîte orange⁸. Ils sont fonction des superficies en production et payés chaque fois que le prix mondial du coton passe en deçà d'un seuil fixé par l'Etat et qui rémunère le producteur aux facteurs de production. Il correspond à la différence entre le prix du marché et le prix seuil.

⁶ L'OMC qui se veut une plate forme de négociation commerciale internationale entre tous les pays n'est pas dans la réalité démocratique car non représentative. Seuls les intérêts des grands pays libéraux ou du moins des grandes multinationales libérales sont défendus.

⁷ Cette catégorie fait référence aux subventions de l'agriculture admises par l'OMC parce que considérées comme ne créant pas de distorsion sur le prix mondial du coton.

⁸ Cette catégorie fait référence aux mesures de soutien relatives au prix et à la production qui ont dû être réduites ou éliminées à la suite de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

- ◆ versements au titre des prêts à la commercialisation, financements à court terme permettant aux producteurs d'attendre une remontée des cours pour vendre après la récolte. Le prêt peut être remboursé au prix du marché si celui-ci est inférieur au prix de soutien. Directement liée au prix, cette aide est classée dans la boîte orange.
- ◆ versements au titre de la commercialisation pour les utilisateurs, paiements destinés à favoriser l'exportation et l'utilisation du coton américain par les industriels. Ces types de subvention sont classés dans la boîte orange.
- ◆ versements au titre de l'assurance-crédit, versements qui offrent une couverture de risque contre les catastrophes naturelles et les fluctuations du marché. Ils sont autorisés au titre de la clause de *minimis*⁹ s'ils n'excèdent pas 5 % de la valeur totale annuelle.
- ◆ mesures de garantie du crédit à l'exportation, considérées comme des subventions à l'exportation (boîte orange), car elles permettent des conditions de crédit particulièrement favorables.
- ◆ Les subventions au titre de la loi sur les revenus extraterritoriaux, subventions à l'exportation réalisées par des réductions d'impôt. Elles sont classées dans la boîte orange. L'ensemble de ces aides représente environ 2 milliards de dollars par an, soit près de 500 dollars par tonne produite, ou 37 % de la valeur marchande de la production.

Par conséquent, la production états-unienne se trouve dopée, stimulée artificiellement par des subventions massives octroyées par le gouvernement américain fédéral. Ces subventions qui représentent près de 50% des subventions mondiales de coton sont constituées des subventions directes accordées aux producteurs qui sont en moyenne de 3,5 milliards de dollars par an et des subventions aux exportations qui se chiffrent à 1,5 milliards de dollars par an (Ernest kern *et al.*, 2006). Aussi, les Etats-Unis sont-ils des *price makers* sur le marché international dans la mesure où les subventions constituent un facteur déterminant de l'évolution des cours mondiaux.

❖ **Mesures européennes de soutien au coton**

Dans le cadre sa Politique Agricole Commune (PAC), l'UE soutient le coton depuis 1981. Deux pays en bénéficient : la Grèce et l'Espagne. Le soutien correspond à la différence entre le prix du marché et un prix de référence, fixé en 1999 à 1,063 €/kg. La production pouvant faire l'objet d'un soutien est plafonnée à 782 000 tonnes pour la Grèce et 249 000 tonnes pour l'Espagne. Depuis la réforme de 1999, les dépassements de production font l'objet d'une pénalité de 0,6 % du prix pour chaque pourcent de dépassement. En dehors de ce type de soutien, il est estimé que le coton européen bénéficie de

⁹ Cette disposition permet aux Membres de l'OMC d'exclure de la catégorie orange le soutien qui est en dessous d'un certain seuil. Ce seuil a été fixé pour les pays développés à 5 % de la valeur de la production du produit agricole concerné.

subventions indirectes sur le crédit pour l'achat d'équipement, les assurances et l'irrigation, souvent financées par les pouvoirs publics.

Ce mécanisme de soutien a été profondément remanié en mai 2004, le Conseil des Ministres de l'UE ayant adopté une décision sur la réforme du soutien interne au coton : 65% du soutien précédemment accordé au coton doit être découplé. Cela signifie qu'il sera payé aux producteurs indépendamment de la superficie qu'ils cultivent et de leur production cotonnière. Cependant, le soutien restant lié à la superficie cultivée (35% du soutien total) porte sur une superficie en accroissement de 4% par rapport à la moyenne 2000-2002.

❖ **Mesures chinoises de soutien au coton**

Le Gouvernement chinois fixe un prix de référence pour le coton, généralement au-dessus des cours mondiaux, mais autorise depuis 1999 des prix librement négociés entre producteurs et acheteurs. Suite à cette réforme, les prix intérieurs ont baissé, et le soutien interne a de ce fait été réduit. À ce soutien interne s'ajoute une subvention à l'exportation, destinée à combler l'écart entre le prix intérieur et le cours mondial, de même qu'un droit de douane sur les importations de coton destiné à maintenir la compétitivité du coton national.

Suite à son accession à l'OMC, les droits ont été réduits de 15%, mais un système de quotas à l'importation a été mis en place. Le droit de douane de base est de 3%, auquel s'ajoute un droit de 1% pour les importations sous quota (800 000 tonnes) et de 40% pour les importations hors quota.

❖ **Conséquences des mesures de soutien au coton sur les pays « pauvres »**

Le tableau 4 suivant présente une estimation des subventions au coton, sans considération prise des soutiens non directement liés aux prix ou aux revenus (exemple du crédit subventionné).

Tableau 4 : Estimation du volume des subventions au coton de 1999 à 2004 en milliards de \$ US

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Etats-Unis	2,1	1,0	3,0	2,0	1,0	2,2	11,3
UE	0,8	0,7	1,0	1,0	1,0	1,1	5,6
Chine	1,5	1,9	1,2	0,8	1,3	1,1	9,3
Total	4,8	3,8	5,8	3,8	3,4	4,7	26,3

Source : FARM (2005) ; Estur (2006)

Il ressort de l'analyse du tableau 4 que le volume des subventions directes aux producteurs varie d'une année à une autre. Ainsi de 1999-2000 à 2004-2005 le volume élevé de subventions a été enregistré

pour l'année 2001-2002. Ceci est dû au fait que le prix du coton de cette année est plus bas que celui des autres années, contraignant ainsi les pouvoirs publics à augmenter le volume des aides.

Le caractère distorsif des soutiens sur les cours mondiaux du coton n'est plus à démontrer. Selon les estimations du International Cotton Advisory Committee (ICAC), en l'absence de subventions, les cours mondiaux auraient été supérieurs de 5 cents/livre (soit 11 cents/kg ou 10% du cours moyen) en 2002-2003 et 2003-2004. De façon générale, les estimations qui semblent les plus plausibles donnent un effet de court terme sur les prix compris entre +3% et +15%. Selon Parmentier (2006), en 2004 la FAO a publié une note qui comparait les estimations de 13 études différentes ayant porté sur l'année 2000-2001. Il ressort de cette comparaison que dans un scénario « maximaliste » - pour reprendre les termes de l'auteur) - le cours du coton aurait été supérieur de 72,4% de ce qu'il avait été cette année là et le revenu des filières d'AOC auraient connu une hausse de 504 millions de dollars US. Par contre, dans un scénario « minimaliste », ces chiffres auraient été respectivement de 2,8% et de 26 millions de dollars US (FAO, 2004 citée par Parmentier, 2006). Il est aussi important de mentionner que l'existence de soutien aux prix du coton ou aux revenus des producteurs a pour conséquence de retarder (ou d'occulter) la transmission des signaux du marché aux producteurs, donc de retarder l'ajustement de l'offre à la demande et d'amplifier ainsi la volatilité des cours.

Par ailleurs, les subventions constituent une entorse aux principes du libre échange commercial mondial. En effet, dans la logique de mondialisation néo-libérale actuelle, les lois naturelles du marché sont sensées assurer d'elles-mêmes - ou du moins d'un point de vue théorique - l'adaptation de l'offre à la demande. En ce sens, les producteurs dont les coûts de production ne sont pas suffisamment compétitifs réduisent alors leur production ou disparaissent. Par principe, en vertu de la théorie néo-libérale, les producteurs de coton états-unis (pour ne citer qu'eux) devraient donc disparaître au profit d'autres producteurs dont ceux de l'AOC dont les coûts de production sont bien plus bas. Mais, les subventions qu'ils perçoivent de leur gouvernement leur permettent de se maintenir sur le marché, augmentant ainsi "artificiellement" l'offre mondiale de coton et occasionnant la chute des cours mondiaux. On se retrouve ainsi face un paradoxe du fait que ceux là même qui prônent la libéralisation du marché sont les premiers à fouler au pied les principes de cette libéralisation. Les producteurs du Sud, bien que compétitifs, sont alors contraints de disparaître avec tout le cortège social et économique que cela entraîne.

Les conséquences des subventions sont désastreuses pour de nombreux producteurs du Sud victimes tant de la chute des cours que d'une perte de parts de marchés sous l'effet de la concurrence déloyale. C'est le cas en Inde ou au Brésil, mais aucune région du monde n'est plus gravement atteinte que l'AOC où plus de 10 millions de personnes dépendent directement de la production cotonnière et des millions d'autres indirectement. La chute de revenus des producteurs y rend beaucoup plus problématique l'accès à la nourriture, aux soins de santé et à l'éducation, non seulement pour les

producteurs, mais également pour un bon nombre de petits commerçants locaux dont les possibilités de débouchés sont amoindries par la baisse du pouvoir d'achat des producteurs de coton.

Paradoxalement, les Etats qui subventionnent leur agriculture font souvent référence aux intérêts des petites exploitations familiales de leur propre pays lorsqu'on leur reproche de soutenir comme ils le font leur agriculture. Dans le cas des producteurs de coton, on pourrait donc s'attendre à ce que les subventions versées bénéficient majoritairement aux petits producteurs. Cependant, lorsque les soutiens sont couplés à la superficie et à la production comme c'est notamment le cas aux Etats-Unis, on se rend compte que ce sont surtout les plus gros et riches agriculteurs qui bénéficient de ces soutiens. Une étude réalisée par Oxfam International en 2002¹⁰ révèle que 10% des cotonculteurs états-uniens perçoivent 73% du total des versements, 1% recueillant à lui seul un quart du total des versements, alors que plus de la moitié des plantations américaines ne reçoivent aucune subvention. Les producteurs américains ne bénéficient donc pas des subventions de manière équitable. Sur les 25.000 agriculteurs qui s'adonnent à la culture cotonnière, à peine 3.700 concentrent 80% des subventions directes aux producteurs (Ernest kern *et al.*, 2006). Aussi, les subventions états-uniennes n'ont-elles pas empêché les petites exploitations de se faire englouties par les grandes. Pour preuve, de 1987 à 1997 l'effectif des exploitations productrices de coton est passé de 43.000 à 31.500 et la superficie moyenne des exploitations cotonnières a augmenté de 200 acres.

Hormis ce caractère inéquitable, les subventions présentent également des impacts sur l'environnement. Aux Etats-Unis, le financement des intrants fongicides et insecticides à haute dose, leur épandage par avion et la forte utilisation d'engrais azotés et phosphatés contribuent à la pollution des nappes phréatiques et endommagent sur l'environnement.

En somme, que ce soit au Nord ou au Sud, les mesures de soutien au coton constituent un facteur d'injustice en ce sens qu'elles ne bénéficient qu'à quelques producteurs, les plus gros et en nombre très limité, et enferment les petits producteurs, les plus nombreux dans un cercle vicieux. Les subventions entraînent la baisse des cours mondiaux et plus les cours baissent, plus les subsides augmentent. Les revenus des producteurs s'accroissent, créant une motivation supplémentaire à l'accroissement de la production dont bénéficieront en premier, en fonction de leur surface et du volume de leur production, les plus gros producteurs. Ce qui contribue à déprécier davantage les cours mondiaux. On peut dès lors émettre l'hypothèse que si les subventions étaient réduites dans les pays « riches », la production de coton y diminuerait et avec elle l'augmentation des cours mondiaux du coton. Par conséquent, l'AOC augmenterait les chances d'élargir sa part de marché. Par conséquent, les revenus s'en trouveraient améliorer dans les zones cotonnières et la pauvreté y diminuerait. Cependant, cette amélioration ne doit pas être considérée de manière linéaire du fait qu'il existe d'autres facteurs qui constituent des éléments structurants du développement de la production cotonnière en Afrique.

¹⁰ Oxfam International, 2002, *Cultiver la pauvreté, l'impact des subventions américaines au coton sur l'Afrique.*

Face à la situation de mise en péril de leur économie par les mesures de soutien au coton, les pays victimes commencent par donner de voix. Deux réactions retiennent ici notre attention. Il s'agit de la plainte brésilienne face aux subventions états-uniennes et l'initiative des pays de l'AOC à Cancún.

En mars 2003, le Brésil a introduit une plainte devant l'Organe de Règlement des Différends (ORD) de l'OMC pour contester la légalité des subventions états-uniennes au regard des règles en vigueur de cette institution. Dans cette initiative, le Brésil a invité les PZF à se joindre à lui en tant que co-plaintifs. Tous les pays ont décliné l'invitation à l'exception du Bénin et du Tchad qui se sont portés tierce partie. En mars 2005, les Etats-Unis furent condamnés et sommés de supprimer leurs politiques de subvention ce qui, dans les faits, ne s'est pas encore produit. Cette initiative, si elle aboutit, pourrait bien constituer un levier de changement important pour de nombreux pays en développement en révélant au grand jour la profonde inégalité présidant au commerce mondial des matières agricoles.

En outre, en raison de multiples pressions exercées entre autres par les Etats-Unis, les pays d'AOC n'ont pas jusqu'ici introduit en leurs noms propres de plainte devant l'ORD, comme le souhaitaient pourtant plusieurs organisations de producteurs. En lieu et place d'une telle procédure et en vue de la cinquième conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique), ils ont opté pour une "soumission", officiellement déposée le 10 juin 2003 par Blaise COMPAORE, président du Burkina Faso, au nom de l'ensemble des pays d'AOC. Dans cette proposition de négociation désormais connue sous l'appellation *l'initiative des C4*, les Etats signataires (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad) demandaient que soit mis en place à Cancún un "système de réduction du soutien à la production cotonnière en vue de son élimination totale", ainsi qu'une indemnisation financière en attendant cette élimination. Mais ces demandes n'ont pas été écoutées, c'est le moins que l'on puisse dire : dans le deuxième projet de Déclaration finale de la conférence, il a pour l'essentiel été simplement conseillé aux Etats d'AOC de diversifier leur production ! De ce point de vue notamment, l'échec du sommet de Cancún n'a rien d'étonnant. Après Hong Kong, une commission a été mise en place et chargée d'étudier le dossier coton africain en dehors même des grandes rencontres de l'OMC. Mais au-delà de toutes ces revendications, il importe de se questionner sur le rôle même de l'OMC dans la régulation du commerce international et la place qui est faite aux pays du Sud au sein de cette institution.

Bien que l'appel des producteurs de coton de l'Afrique, en date du 21 Novembre 2001, soit assez laconique sur les impacts négatifs de la disparition des filières cotonnières, on sait que cette disparition engendrerait des effets négatifs dans de nombreux domaines. Elle appauvrirait les paysans par la résorption d'une des rares cultures de vente. Elle réduirait les activités de production et d'échange dans les zones rurales. Elle anéantirait les contributions fiscales au budget des Etats concernés. Sur le plan environnemental, la recherche d'autres alternatives pourrait conduire les ruraux qui dépendent fortement de cette culture à jeter leur dévolu sur les ressources naturelles ce qui accentuerait la déforestation, alors que, sur le plan alimentaire, la sécurité acquise en maintes zones cotonnières

pourrait disparaître. Enfin, sur le plan social et démographique, les campagnes se videraient de leurs bras valides entraînant un exode des ruraux qui viendrait gonfler encore plus les villes déjà engorgées, avec un risque réel de déplacer les flux démographiques hors des frontières et hors du continent africain.

En 2003, les Ministres chargés de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ont décidé, dans une déclaration commune au Burkina-Faso, de mener ensemble la lutte pour la défense et la promotion de la filière coton sur le marché international et la promotion de la transformation du coton dans l'espace UEMOA/CEMAC (UEMOA, 2003).

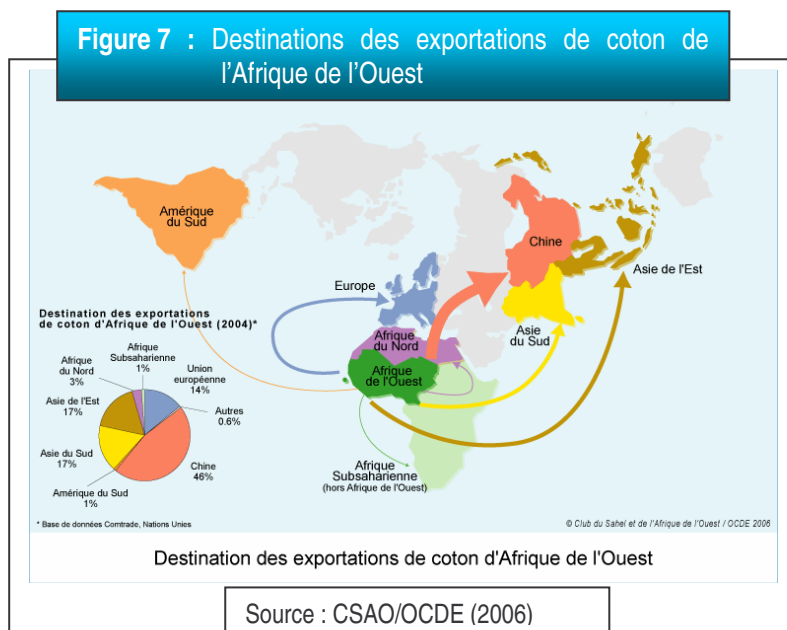
Cependant, les subventions n'opposent pas seulement les pays développés aux pays en voie de développement du fait que certains membres de cette catégorie de pays soutiennent aussi leur agriculture de manière substantielle (Inde, Pakistan, et surtout la Chine, si on veut bien admettre de ce pays qu'il est encore en développement). Ce fait ajoute à la difficulté de disposer d'un front uni pour faire disparaître les subventions.

Sur le plan technique, les formes et modalités de soutien au coton sont devenues très diverses et complexes. Certaines apparaissent en conformité avec celles admises par l'OMC pour soutenir le revenu des agriculteurs avec un effet considéré comme réduit en terme de distorsion sur le marché mondial. Les grandes fluctuations du volume d'aide aux Etats-Unis révèlent des modalités davantage liées au marché qu'il n'est le cas dans l'Union Européenne par exemple.

Au-delà de tous ses obstacles, il convient de se demander si la suppression des subventions peut être une réalité ou simplement de l'utopie et si elle suffirait à elle seule à résoudre le problème qui se pose au coton africain. Face à ce questionnement, nous pensons que l'agriculture, au regard de ses caractéristiques ne peut vraiment se passer du soutien de l'Etat que ce soit au Nord comme au Sud. De plus, les formes de soutien sont diverses et multiples. Les dirigeants africains se doivent alors de bien analyser les différents mécanismes de soutien en vue de déceler ceux proscrits par l'OMC et pouvant faire objet de négociation que de vouloir rejeter en bloc toutes formes de soutien, ce qui serait fastidieux et pourrait ne mener nulle part. Par ailleurs, au regard du développement actuel des filières cotonnières africaines secouées par de crises institutionnelles internes profondes (Bénin, Niger, Guinée, etc.) et du retard développement technologique, etc. on se demande si la compétitivité de la filière coton n'est pas de plus en plus remise en cause. Par conséquent, s'intéresser au seul problème de suppression des subventions et perdre de vue les autres problèmes qui minent le secteur cotonnier en Afrique ne peut contribuer à faire sortir cette filière de sa crise. C'est pour répondre à cette interrogation que nous nous intéresserons aux dynamiques institutionnelles autour de la filière cotonnière au Bénin.

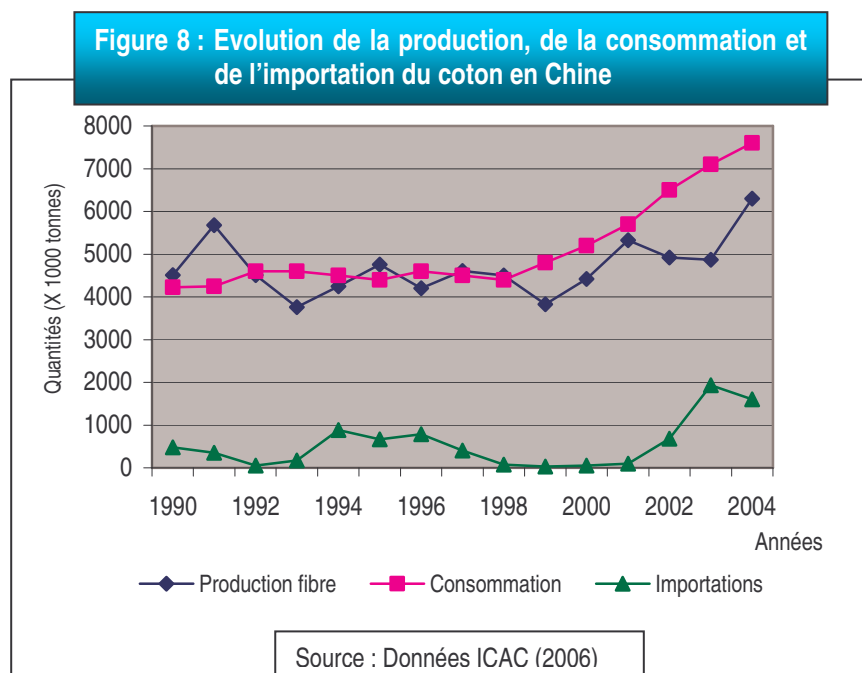
3.2. Positionnement du coton ouest africain dans le commerce international

La position de la Chine dans la consommation mondiale du coton renforcée par la place importante qu'elle occupe dans la consommation du coton africain (figure 7), nous amène à focaliser davantage notre attention sur ce pays lorsque nous abordons l'analyse du positionnement du coton africain en général et ouest africain en particulier sur le marché international.



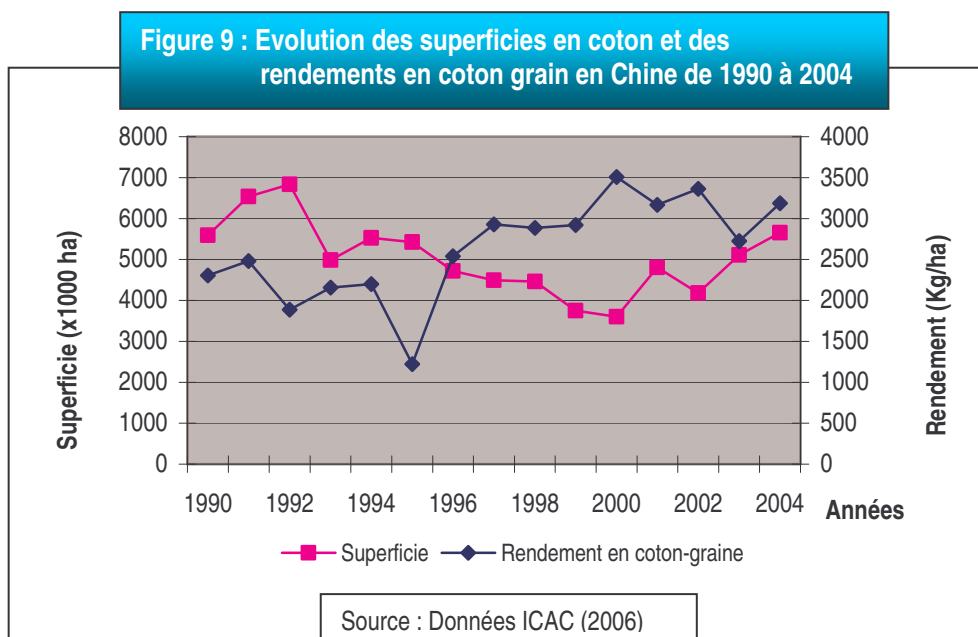
3.2.1. La chine, pays importateur structurel de coton

Depuis une vingtaine d'année, la Chine est devenue le premier producteur mondial de coton devant les Etats-Unis et de loin le premier consommateur du fait notamment du développement de son industrie textile, développement favorisé par la délocalisation des industries textiles des pays du Nord vers les pays du Sud. Cependant, en dépit de sa forte production, la Chine est dans une position d'importateur structurel (figure 8) depuis quelques années (Fok *et al.*, 2006) et les conditions dans lesquelles évolue son agriculture laisse présager que ce pays restera encore longtemps un grand consommateur de coton au niveau mondial.



Une analyse de la figure 8 révèle que de 1990 à 1998, la production cotonnière chinoise a connu une évolution en dents de scie, permettant parfois de satisfaire largement les besoins de consommation (de 1990 à 1992) et mettant parfois la Chine dans une position de grande importatrice (de 1992 à 1994). Cependant, on remarque que depuis 1998, la production chinoise se situe en dessous de la consommation ce qui explique la forte augmentation de ses importations ces dernières.

L'évolution de la production cotonnière en Chine est surtout due à un accroissement des rendements plutôt qu'à une augmentation des superficies emblavées (figure 9). Cette production intensive, quasiment réalisée par les petites exploitations familiale cultivant en moyenne 0,8 hectare (Fok *et al.*, 2006) a longtemps bénéficié de mesures incitatives des pouvoirs publics, mesures qui se traduisent par la subvention des intrants et le paiement d'un prix garanti. Il est souvent reconnu que la Chine fait partie des grands pays et ensemble de pays qui soutiennent leur agriculture. Cependant (Fok *et al.*, 2006) ont réalisé une étude qui semble prouver que depuis son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1999, la Chine a supprimé toute forme de soutien au prix à son agriculture. Nous n'aborderons pas ici les conséquences qui découlent de ces différentes considérations dans les négociations au sein de l'OMC mais plutôt essayer de mettre en exergue la situation actuelle de la production cotonnière en Chine et faire ressortir ses implications pour ses principaux exportateurs.



Il ressort d'une analyse axée sur les statistiques annuelles et d'une étude réalisée par Fok *et al.*, (*op. cit.*) en 2002-2003 sur des exploitations cotonnières des principales zones productrices, qu'en dépit du niveau de rendement élevé et la position de premier producteur mondial qu'elle occupe, il est très peu probable que la Chine cesse d'être un importateur structurel. En effet, avec la libéralisation de l'économie, le secteur agricole ne permet plus d'assurer au producteur un revenu satisfaisant et on note un accroissement de la disparité entre les revenus des agriculteurs et ceux des salariés des autres secteurs économiques. La réduction de la part de l'agriculture dans la constitution du revenu des agriculteurs est de plus en plus compensée par la possibilité de revenu en dehors des exploitations agricoles, parfois à des distances très éloignées. La migration des ruraux vers les centres à forte croissance économique concerne notamment les hommes et dure toute l'année ce qui fait que seules les femmes et les personnes âgées de plus de 55-60 ans restent les seuls actifs permanents des exploitations. Dans ces conditions, l'agriculture chinoise devient une activité à temps partiel et exécutée par les femmes et des personnes âgées. La question de l'avenir de l'activité agricole dans les années à venir se pose donc de manière cruciale. Jusqu'ici, la capacité de résilience procurée par les revenus non agricoles permet de maintenir la production mais cette capacité est limitée et conduirait à freiner une plus grande spécialisation des producteurs dans la culture cotonnière, a conclut les auteurs.

Par ailleurs, malgré l'adoption du coton génétiquement modifié (CGM) depuis 1998, les analyses montrent que la Chine se confortera dans sa position de dépendance structurelle vis-à-vis des importations contrairement aux anticipations d'une forte augmentation de la production - qui pourrait réduire les importations – selon certains analystes. En effet, bien que l'adoption du CGM ait connu de succès, les analyses actuelles montrent que ce succès est de court terme et ne saurait permettre à la Chine de changer sa position d'importatrice structurelle sur le marché mondiale, l'utilisation du CGM n'ayant pas une incidence nette sur la progression de la production dans les zones concernées par

l'étude (Fok *et al.*, 2006). On en conclut donc à la faible probabilité de l'augmentation de la production cotonnière chinoise au point de satisfaire les besoins intérieurs et de changer la position d'importateur structurel de la Chine sur le marché mondial.

En somme, en dépit d'un niveau élevé de rendement, l'agriculture chinoise n'assure pas un niveau suffisant de revenu ; elle rebute et, les campagnes se vident des actifs agricoles au profit des milieux urbains. Le problème de l'avenir de l'agriculture chinoise se pose et avec lui celui la dépendance structurelle de la Chine des importations de coton. Au regard du développement prononcé de son industrie textile, cette situation constitue pour les principaux fournisseurs mondiaux de coton, une opportunité commerciale. L'Afrique en général et le Bénin en particulier saura t-elle tirer profit de cette recomposition vers laquelle l'agriculture chinoise tend ? Ceci nous amène à passer en revue le poids de l'Afrique en général et du Bénin en particulier dans le commerce mondial du coton et en particulier avec la Chine.

3.2.2. Place de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans importations chinoises de coton fibre

Le coton consommé par l'industrie textile chinoise provient de quatre (4) principaux pays ou groupes de pays fournisseurs que sont les Etats-Unis, l'Australie, l'Asie Centrale et l'Afrique (figures 10 et 11).

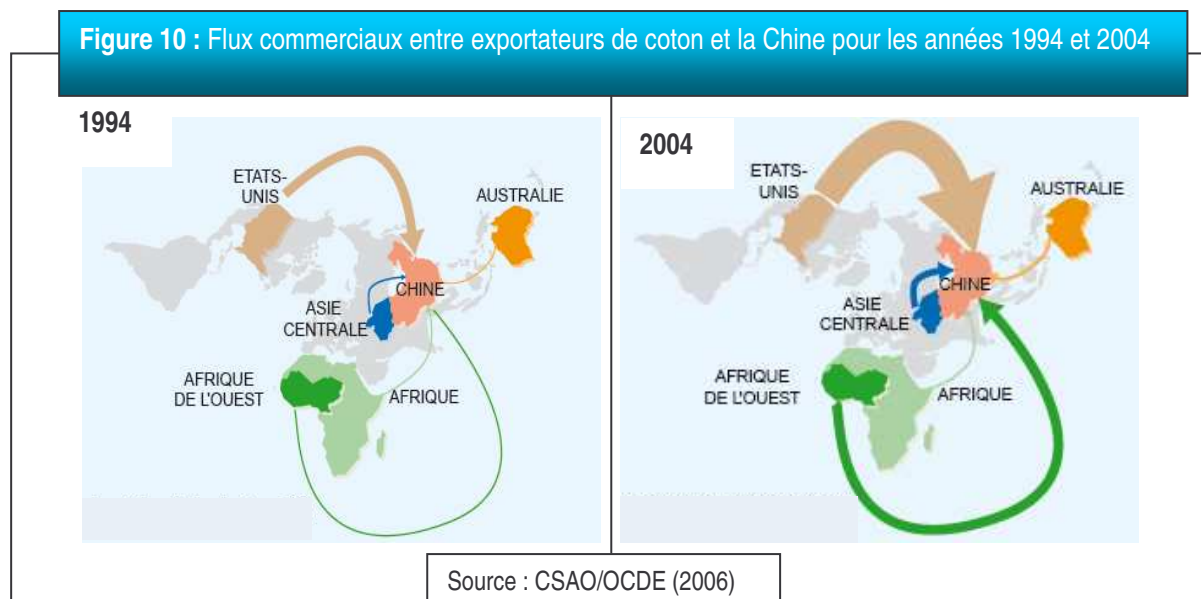
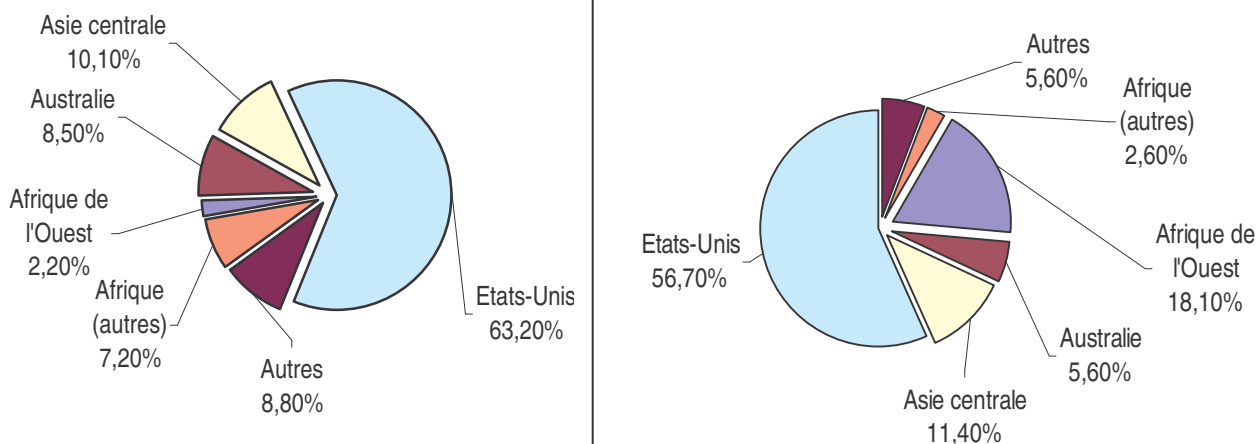


Figure 11 : Répartition des volumes d'importations chinoises de coton fibre en fonction des exportateurs en 1994 et en 2004

Volumes des importations : 0,9 milliards \$ US en 1994 et 3,1 milliards de \$ US en 2004



Source : Bases de données Comtrad, Nations Unies (2006)

L'analyse des figures 10 et 11 révèle qu'en l'espace d'une décennie, le volume financier des importations cotonnières chinoises ont été multipliées par 3,44 passant ainsi de 0,9 milliards de dollars US en 1994 à 3,1 milliards de dollars US en 2004. Le développement de l'industrie textile en Chine qui crée une forte demande de coton et que l'agriculture chinoise n'arrive pas à satisfaire du fait des raisons précédemment évoquées explique en partie cette situation.

Les Etats-Unis restent de loin le principal pays exportateur de coton vers la Chine. Les volumes du coton états-unien importé par la Chine sont de 63,20% et de 56,70% respectivement pour les années 1994 et 2004. Si en 1994, l'Afrique de l'Ouest avec 2,20% du volume des importations représentait le dernier fournisseur de la Chine, force est de constater qu'en 2004, cette région du monde représentait le deuxième fournisseur avec une part des importations qui s'élève à 18,10% derrière les Etats-Unis (56,70%). Cet accroissement des exportations de l'Afrique de l'Ouest semble avoir été fait au détriment des autres pays exportateurs qui ont perdu d'importantes parts dans les exportations vers la Chine (cf. tableau 5).

Tableau 5 : Facteur multiplicateur des parts de volumes de coton exportés vers la Chine entre 1994 et 2004

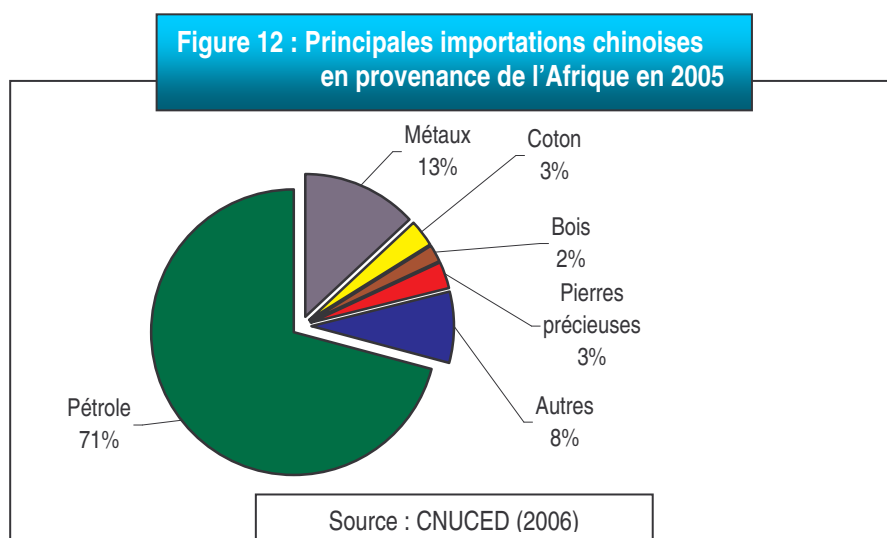
Exportateurs	Etats-Unis	Autres	Asie centrale	Australie	Afrique (autres)	Afrique ouest
Facteur multiplicateur	0,90	0,64	1,13	0,66	0,36	8,23

Source : Conçu par l'auteur à partir des données de Comtrade, Nations Unies (2006)

Il ressort de l'analyse du tableau 5 que, hormis le cas de l'Afrique de l'Ouest qui a multiplié ses exportations en direction de la Chine par 8 et, dans une très moindre mesure l'Australie qui a maintenu sa part dans les exportations, les exportations des autres pays fournisseurs ont des facteurs

multiplicateurs inférieurs à l'unité. Des estimations prévoient que dans les prochaines années, cette tendance à la baisse de la production de ces pays sera maintenue. Cette baisse est estimée à 11%, 5% et 50% respectivement pour les Etats-Unis, le Pakistan et l'Australie (du fait d'une sécheresse très sévère); pour la Grèce et l'Espagne, elle serait respectivement de 30% et de 64% du fait du changement du mécanisme de soutien de la PAC aux productions agricoles européennes (Esteulle, *et al.*, 2007). Par ailleurs, l'explosion de la contribution de l'Afrique aux importations chinoises - même si cette contribution reste limitée - pourrait être aussi expliquée par la redynamisation des relations sino-africaine qui caractérise ces dernières décennies de relations diplomatiques et commerciales entre l'Afrique et la Chine ce qui, à certains égards, apparaît comme de véritables opportunités pour le coton ouest africain. Mais, l'Afrique de l'Ouest et le Bénin en particulier arrivent-ils à saisir ces opportunités ?

La Chine constitue aujourd'hui la quatrième puissance économique mondiale et noue de véritables relations commerciales avec le continent africain. Quasiment absente depuis près d'un quart de siècle, la Chine est devenue depuis 2004 le 3^{ème} partenaire commercial de l'Afrique après les Etats-Unis et la France devançant ainsi successivement le Portugal, le Japon, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Allemagne (CNUCED, 2006). Au nombre des produits que l'Afrique exporte en direction de la Chine, on peut retenir le pétrole, les métaux, les pierres précieuses, le bois et le coton (figure 12).



D'une manière générale, la Chine est un pays importateur net vis-à-vis de l'Afrique. De 1993 à 2004, le volume financier des exportations de l'Afrique vers la Chine s'élevait à 4.916 millions de dollars US contre 4.205 millions de dollars US pour les importations (CNUED, 2006). Mais ces chiffres cachent bien de disparités. En effet, l'Afrique de l'Ouest plus particulièrement a été une région importatrice nette vis-à-vis de la Chine de 1993 à 2004 où les importations en provenance de la Chine ont représenté un montant global de 1.568 millions de dollars US contre un montant de 257 millions de dollars US pour les exportations. Par ailleurs si, contrairement au pétrole (71%), le coton (3%) fait partie des produits les moins importés de l'Afrique en général par la Chine, force est de constater que, pour l'Afrique de l'Ouest, c'est le coton qui est le principal produit concerné comme l'indique le tableau 6.

Tableau 6 : Importance relative du coton et du pétrole dans les importations chinoises en provenance de l'Afrique en 2004

Importations chinoises		Pétrole	Coton	Autres	TOTAL
Afrique	Milliards \$ US	10,1	0,7	4,9	15,7
	%	64,2	4,2	31,6	100
Afrique de l'Ouest	Milliards \$ US	0,65	0,6	0,25	1,5
	%	44,8	37,8	17,4	100

Source : CNUED (2006)

L'analyse du tableau révèle qu'en 2004, le coton ouest africain a représenté 0,6 milliards de dollars US des recettes générées par l'exportation du coton du continent africain en direction de la Chine ; l'Afrique de l'Ouest rapporte ainsi près de 85,71% des recettes d'exportations africaines de coton. Par contre, le pétrole dans cette région ouest africaine n'a rapporté que 0,65 milliards de dollars US en comparaison aux 10,1 milliards que génèrent les exportations pétrolières du continent vers la Chine (soit 15,53%). Si nous avons montré dans les paragraphes précédents que l'Afrique de l'Ouest occupe une place de plus en plus importante dans les exportations de coton en direction de la Chine, on se rend compte que malgré cet accroissement, l'offre de coton ouest africaine reste très faible au regard de différents produits exportés vers la Chine. Par conséquent, bien qu'avec le temps, le coton africain prend de l'ampleur dans les échanges commerciaux avec la Chine, cette ampleur reste très limitée et offre ainsi des marges de manœuvres que les pays africains pourraient saisir.

Si considéré globalement, l'Afrique représente le 2^{ème} exportateur de coton en direction de la Chine après les Etats-Unis, force est de constater que considérée individuellement, la contribution de chacun des principaux pays de l'AOC reste faible. Cependant, vu du côté africain, ces échanges revêtent un aspect fondamental. De manière générale, plus de 80% du coton de l'AOC est exporté vers les pays de l'Asie (CSAO/OCDE) et, on estime qu'en 2004 près de la moitié du coton de la région était exportée vers la Chine. Au cours de cette année, plus de la moitié de la production cotonnière du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Togo était exporté vers la Chine. Au Bénin plus particulièrement, les exportations en direction de la Chine n'ont été que de 66.000 tonnes de coton fibre en 2004 ce qui représentait environ 0,40% des importations chinoises de coton fibre pour la même période. Cette faible contribution béninoise aux importations chinoises de coton fibre justifie l'inexistence d'accords commerciaux particulier entre ces deux pays en ce concerne les exportations de coton vers la Chine. Cette situation, exacerbée par l'inexistence d'une instance au niveau béninois pour organiser les exportations fait que le coton en provenance du Bénin serait soumis à des conditions qui pourraient l'avantager ou non dans la concurrence avec les autres exportateurs de coton en direction de la Chine¹¹.

¹¹ Nos contacts avec l'Ambassade de la Chine près le Bénin et les acteurs de la filière cotonnière béninoise n'ont pas permis d'avoir connaissance des industries chinoises consommatrices du coton béninois de même que les accords commerciaux qui les lient. Selon l'ambassade, le faible poids du coton béninois dans les importations chinoises justifie l'inexistence des accords particuliers pour ce produit. Quant aux exportateurs, ils écoulent leurs produits en fonction des relations qu'ils ont eux-mêmes développées et manifestent de réticence pour les dévoiler.

CHAPITRE 4

ELEMENTS DE DISCOURS SUR LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES AUTOUR DE LA PRODUCTION DE COTON AU BENIN

4. ELEMENTS DE DISCOURS SUR LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES AUTOUR DE LA PRODUCTION DE COTON AU BENIN

Le développement fait dans cette rubrique est structuré autour de deux axes. Dans un premier temps, l'évolution historique de la production cotonnière au Bénin - de la colonisation à la libéralisation - est présentée avec un accent particulier sur les logiques politiques et les effets structurants de son environnement institutionnel. Dans un second temps, les dynamiques institutionnelles ayant eu cours au sein de la filière depuis sa libéralisation en 1990 sont passées en revue de même que ses implications pour le devenir des exploitations agricoles productrices de coton.

4.1. Evolution du cadre institutionnel de la filière cotonnière au Bénin

L'analyse sur le long terme de la filière cotonnière béninoise permet de mettre en exergue quatre grandes phases de son développement institutionnel. Il s'agit de la période coloniale et, les périodes s'étendant de 1975 à 1990, de 1990 à 2002 et de 2002 à nos jours. Les stratégies mises en œuvre au cours de chaque période sont en relation avec l'évolution du contexte international qui elle-même, détermine les objectifs assignés à la politique agricole.

4.1.1. Culture du coton à l'époque pré-coloniale et coloniale

La culture du coton au Bénin remonte à de nombreuses générations. Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, il était cultivé, filé et tissé de manière traditionnelle pour satisfaire les besoins textiles des populations. A l'époque sa production était surtout concentrée dans les régions septentrionale et centrale mais l'espèce cultivée, *Gossypium barbadense*, donnait de faibles rendements et était de qualité médiocre.

Il faut attendre la colonisation pour que la production du coton entre dans une phase de "modernisation" et ceci dans le seul objectif de satisfaire les besoins en matières premières des industries de la métropole. Le « contrat colonial », selon Bernier (1997), s'appuyait largement sur une exploitation destinée, non pas à satisfaire des besoins locaux, mais une demande extérieure, qui émanait principalement des métropoles colonisatrices et, en ce sens, on avait à faire à une agriculture spéculative. Cependant, en dépit de l'installation de trois (3) moulins à égrener par des sociétés commerciales étrangères en 1920, la production de coton grain est restée en dessous de 1.000 tonnes par an dans les années 30. Ce n'est qu'au début des années 40 que la production connût un accroissement jusqu'à 5.000 tonnes par an du fait notamment de la mise en place d'un service public de commercialisation dénommé Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) qui, dans les années 50, deviendront les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR). Néanmoins, bien que le poids de l'administration coloniale dans le fonctionnement de ces structures était déterminant (Berthomé *et al.*, 2003), la production cotonnière est restée oscillante entre 1.000 et 3.000 tonnes par an jusqu'en 1950.

En 1952, la Compagnie Française pour le Développement des Fibres et Textiles (CFDT) a vu le jour. Cette société d'intervention était principalement chargée de la promotion de la culture du coton dans tout le pays. Pour y parvenir, la CFDT a mis en œuvre une approche d'intervention de type "Top down"

caractérisée par un encadrement de type militaire des producteurs regroupés dans les SMDR (Tossou, 1996). Les messages à diffuser étaient élaborés par les chercheurs, sont transmis jusqu'à la base et les agents d'encadrement avaient pour mission de tout mettre en œuvre pour qu'ils soient appliqués par les producteurs encadrés (Tossou, 1995). Le seul critère d'évaluation de l'efficacité de l'encadrement et par voie de conséquence de promotion des agents de vulgarisation était leur performance sur le terrain : nombre de paysans atteints, degré d'adoption des thèmes vulgarisés, superficies emblavées et rendements obtenus par les producteurs. Quant à la structure d'intervention, elle prenait en charge toutes les opérations en amont et en aval de la production c'est-à-dire de la fourniture de semences sélectionnées à l'exportation de la matière première, en passant par l'approvisionnement en intrants de toute nature, la commercialisation primaire et la transformation. L'espèce *Gossypium hirsutum* *Allem* fut introduite et donna des résultats si satisfaisants que son emploi fut généralisé dans les régions centrale et septentrionale du Bénin.

Au cours de cette période, une caisse de stabilisation dénommée Caisse Territoriale de Stabilisation (CTS) fut mise en place dans toutes les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest et avait pour objectif de stabiliser le prix du coton à la production. Cette caisse qui est restée sous le contrôle de l'administration coloniale (et par la suite des gouvernants nationaux), a connu des évolutions ultérieures qui ont été fortement influencées par les changements politiques et les conditions climatiques.

Cette approche qui s'inscrit dans la logique de la modernisation, à l'époque pensée dominante sur développement des pays du Sud, ne fut pas sans inconvénient notamment sur le système social. En effet, le sous-développement des pays du Sud étant perçu comme un retard de modernisation, il fallait leur apporter tout le paquet technologique devant leur permettre d'amorcer le développement économique. Il était fait abstraction du système économique et socio-culturel dans lequel vit le producteur. Par conséquent, comme l'a souligné Tossou (1995), tout changement intervenu dans le système social (baisse cours mondiaux, chute de la production due aux aléas climatiques, etc.) engendrait une désaffection des paysans pour la spéculation et par voie de fait un désintérêt pour l'agent de vulgarisation.

Les espaces ruraux et les agricultures des PDV sont régis par des lois et des principes spécifiques. Ils tiennent dans l'histoire autant que dans la géographie et se traduisent dans la société, dans l'économie autant que dans les paysages et forment finalement un contexte très original (Bernier, 1997). L'ensemble de ces particularités rend difficilement transposable les modèles occidentaux de développement agricoles (Buisson *et al.*, 1995)

4.1.2. Production cotonnière de 1960 à 1972 : Réplication du modèle de développement colonial

Avec l'Indépendance de 1960, la nouvelle élite nationale béninoise - formée à la modernisation des peuples comme seul moyen de développement - hérite du modèle de développement économique laissé par le colonisateur. L'Etat reprend toutes les fonctions qu'assumaient les sociétés françaises et

renforce le modèle colonial de promotion de la filière cotonnière. La coopération agricole devint ainsi le modèle de référence. Les SMDR sont légiférées et instituées en organisations à vocation coopérative avec la promulgation en 1961, 1965 et 1966 des textes qui les régissent.

Pendant cette période, la Société d'Aide Technique et de Coopération (SATEC), société française d'intervention, fut créée. Avec la CFDT, la SATEC va s'intéresser exclusivement à la production cotonnière et mettra en œuvre la même politique d'intervention. C'est dans ce contexte que diverses expériences d'organisations paysannes vont pouvoir se développer, sur toute l'étendue du territoire national. Ces organisations qui ne sont rien d'autre que l'émanation des structures d'intervention (aussi bien publiques que privées) plutôt qu'issues d'une réelle volonté des producteurs, ont été suscitées dans le Borgou (Nord Bénin) grâce à l'appui de la coopération suisse et dans le Zou (Centre Bénin) par la SATEC. Ces différentes expériences en zone cotonnière ont conduit à la validation du concept Groupement Villageois (GV), association « volontaire » de producteurs d'un même village qui s'associent pour assumer de multiples fonctions économiques et sociales dans l'intérêt de tous.

La CFDT intervenait dans le Nord, la SATEC dans le Centre. Cependant, la première structure jouait un rôle moteur. A côté de ses services de conseils, elle disposait d'un centre de recherche et détenait le monopole d'achat du coton grain qui était égrené dans ses propres usines avant d'être expédié (avec les co-produits) vers la métropole française.

Les résultats enregistrés au cours de cette période ont été fulgurants. Ainsi, en l'espace de 12 ans, la superficie sous culture cotonnière a doublé et s'est accompagnée d'un doublement de la production et de l'augmentation du nombre de moulins à égrener. Notons qu'en 1962, la CTS a été remplacée par le Fonds de Soutien et de Stabilisation des Prix des Produits à l'Exportation (FSPE) dont la gestion fut assurée, de 1967 à 1972 par le Ministère du Commerce puis ensuite par une division de la Société pour la Commercialisation et le Crédit Agricole du Dahomey¹² (SOCAD), structure qui relève du gouvernement. Ce fonds connu encore une autre mutation pour devenir un organisme autonome sous l'appellation de Fonds Autonome de Stabilisation des Prix et des Produits Agricoles (FAS). Cependant, il importe de préciser que le pays a connu au cours de cette phase de développement du coton de multiples instabilités politiques (six coups de force en 12 ans) mais qui n'ont pas pu influencer négativement sur la production cotonnière.

Néanmoins, cette approche reste identique à celle coloniale et s'insère dans une logique de modernisation, c'est-à-dire d'un développement perçu comme un rattrapage. Mais, bien que dans son ensemble, elle a permis non seulement une multiplication et une dynamisation des GV, accompagnées d'une augmentation de la production cotonnière, il importe de préciser que ces résultats étaient surtout dus, à en croire Lühe (1991), aux facilités offertes d'une part par la culture et d'autre part au pouvoir

¹² Devenu Bénin après son accession à l'indépendance le 1^{er} Août 1960

que détenaient les agents d'encadrement sur les intrants agricoles plutôt qu'à une performance de cet encadrement. Par conséquent, la principale insuffisance de cette approche est qu'elle a engendré une dilution des efforts des agents d'encadrement. Les activités de distribution des intrants, de collecte des statistiques agricoles, etc. ont pris le pas sur celles de la vulgarisation agricole. Selon Tossou (1996), toute activité capable de procurer des avantages matériels, financiers, moraux et sociaux aux agents d'encadrement avait priorité absolue sur les activités d'information et de formation des producteurs. Aussi, étaient-ils partout et nulle part.

4.1.3. Production cotonnière au cours de la période révolutionnaire de 1972 à 1978

La prise du pouvoir de 1972 par le régime militaire fut suivie d'un ensemble de changements d'orientations politique et économique. Bien que le gouvernement révolutionnaire ait opté pour un modèle de développement basé sur la modernisation, l'idéologie socialiste marxiste a été choisie comme fil conducteur. Dès lors, on assiste à une nationalisation des principaux secteurs d'activités de la vie économique, l'Etat devenant ainsi le principal acteur de la vie économique.

Sur le plan agricole, un des événements majeurs qui ont marqué cette période est la suppression des sociétés françaises d'intervention et leur remplacement par des structures nationales. En effet, déjà en fin 1971, la Société Nationale pour le Coton (SONACO) a été mise sur pied et s'occupait des activités en amont de l'exportation (conseils agricoles, achat de coton grain et égrenage) initialement dévolues à la CFDT, celle-ci ne s'intéressant désormais qu'à l'exportation. En 1974, la SOCAD - créée en 1972 - repris la commercialisation ce qui mit définitivement fin aux activités de la CFDT et de la SATEC. En 1975, la SONACO fut remplacée par la Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin (SONACEB) et, il fut créé dans chacun des six (6) départements du pays des Centres d'Action Régional pour le Développement Rural (CARDERS). A la fin de cette période, l'espace institutionnel de la filière cotonnière était dominé par trois grandes structures nationales qui intervenaient à des échelles différentes. Les CARDERS s'occupaient de la vulgarisation des paquets technologiques, des conseils agricoles, de la mise en place des intrants et de la commercialisation du coton grain. La Société Nationale pour l'Agriculture (SONAGRI) avait pour fonction l'égrenage et l'exportation du coton-fibre et le FAS quant à lui s'occupait de la stabilisation des prix à la production et de la subvention des intrants.

Dynamique de développement institutionnel de la filière coton, développement de la recherche agricole et augmentation des superficies emblavées ont eu pour conséquences l'explosion de la production de coton grain qui a atteint une croissance record de 50.000 tonnes de coton grain au cours de la campagne 1972-1973 (Totin, 2004). Mais le développement économique du Nigeria - pays voisin de l'Est du Bénin - de 1973 à 1978 va entraîner une réduction des superficies cotonnière de moitié et une chute de la production au tiers de la quantité habituelle au cours de cette période. En effet, ce développement économique du Nigeria a permis, grâce au commerce transfrontalier, l'amélioration du niveau de vie béninois ce qui s'est accompagné d'un exode rural important. Il en est résulté une forte demande en denrées alimentaires suivie d'une forte croissance des prix d'où une baisse de

l'engouement pour le coton. Le gouvernement révolutionnaire encouragera alors le développement de l'agriculture notamment celle des cultures vivrières. Aussi, la production de coton grain a-t-elle chuté jusqu'à 16.000 tonnes au cours de la campagne 1977-1978.

En matière d'organisation du monde rural, les GV vont se maintenir tant bien que mal sans soutiens extérieurs mais les pouvoirs publics vont promouvoir des formes d'organisation à caractère socialiste, notamment les Groupements Révolutionnaires à Vocation Coopérative (GRVC) et les Coopératives Agricoles Expérimentales de Type Socialiste (CAETS). Les organisations de ce type se fondent, au Bénin comme ailleurs, sur la lutte des classes à la campagne, la collectivisation des moyens de production, la modernisation technique. On assiste dès lors à une étatisation des entreprises et la création des fermes d'Etat. Ces expériences ont été abandonnées à la fin des années 80 et elles ne semblent pas avoir laissé de traces significatives dans le milieu (Berthomé *et al.*, 2003). Mais parallèlement, on assiste aussi à l'émergence d'organisations spécifiquement féminines (GF) qui bénéficient d'appuis extérieurs ciblés (UNICEF, FIDA...).

4.1.4. Période de 1978 à 1989 et regain d'intérêt pour la filière cotonnière

Face à l'échec de sa politique économique, l'Etat a recentré son intérêt sur la culture du coton. Des actions telles que les primes de motivation pour les agents de terrain, l'octroi de crédits en nature sous forme d'engrais, de pesticides, d'appareils de traitement, d'attelage et de matériel de culture attelée crédits, etc. ont été mises en place et sont soutenues par de grands projets de développement rural pour redonner du souffle à la filière cotonnière.

Sur le plan institutionnel, la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) a été créée par décret n°87-77 du 4 mars 1983. Les fonctions à elles assignées étaient la mise en place des intrants, la commercialisation et l'exportation du coton. Mais il faut attendre 1988 pour que l'activité d'égrenage autrefois sous la tutelle du CARDER passe dans les mains de la SONAPRA.

La production du coton ainsi encouragée connut une augmentation sans précédent au point d'engendrer l'une des premières crises cotonnières, au cours de la campagne 1986-1987, crise révélatrice de l'absence de vision dans la gestion de la filière. Les volumes produits ont été beaucoup trop importants au point où les capacités nominales d'égrenage des usines ont été largement dépassées. Ce qui a entraîné d'énormes pertes de coton, les mesures conjoncturelles prises - construction de hangars, adoption d'un rythme d'égrenage exceptionnel - n'ont pas permis d'épargner le coton de la pluviométrie, de la mouille, etc. Ces contraintes, amplifiées par la gestion calamiteuse de la filière et la crise économique, ont conduit à la libéralisation de la filière coton.

L'évolution institutionnelle de la production de coton au Bénin de 1960 à 1990 met ainsi en exergue comment le contexte a conduit au passage progressif d'une filière entièrement aux mains d'un seul acteur, l'Etat - que ce soit l'Etat colonial ou l'Etat post-colonial - et qui concentre toutes les activités en

amont et en aval de la production, à une filière dans laquelle, l'Etat demeure toujours le seul acteur mais les activités en amont et en aval de la production sont réparties entre différentes structures qui relèvent des pouvoirs publics. Certes, cette avancée permet de rendre plus flexible le fonctionnement du système mais le manque de coordination et de synergie entre les composantes de la filière peut conduire à son échec.

4.1.5. Période de 1990 à 1999 : libéralisation de la filière cotonnière et émergence des conflits d'acteurs

La Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR) signée en 1991 consacre les prémices du retrait de l'Etat en définissant les activités dont il doit se désengager dans la filière cotonnière et ceci conformément au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) : approvisionnement des intrants et transfert de cette activité au secteur privé, collecte primaire du coton graine et transfert de cette fonction des CARDER et de la SONAPRA aux Organisations Paysannes (OP), ouverture de l'activité d'égrenage et d'exportation du coton fibre au secteur privé. Dès lors, les CARDER se sont vus retirer les fonctions de commercialisation au profit de celles régaliennes (vulgarisation, appui aux OP, etc.). L'ouverture de la filière cotonnière aux OP et aux opérateurs privés a été faite de manière progressive.

❖ Libéralisation du secteur des intrants agricoles

Le tableau 7 présente le point sur l'évolution de la libéralisation du secteur des intrants au Bénin.

Tableau 7 : Point sur l'évolution de la libéralisation du secteur des intrants au Bénin

Années	1990	1992	1993	1994	1995	1996
Taux de désengagement *	0%	20%	40%	60%	90%	100%
Nombre de sociétés	0	1	1	2	5	6

* Le taux de désengagement est compris ici comme le taux de couverture des besoins totaux en intrants confié aux sociétés
Source : Ahoyo Adjovi *et al.*, (2004) ; Nos calculs

L'ouverture du secteur des intrants aux opérateurs privés a démarré en 1992 pour être entièrement effective 4 ans plus tard. En 1993, soit deux ans après la libéralisation du secteur, une seule société privée assurait la couverture de 40% des besoins en intrants. On pourrait ainsi faire l'hypothèse que la seconde société qui s'est installée en 1994 couvrait moins de 20% de besoins et les 4 dernières sociétés qui sont entrées sur le marché couvrent moins des 40% des besoins soit en moyenne moins de 10% par société. On pourrait en conclure à un secteur libéralisé mais dominé par quelques acteurs.

❖ La libéralisation du secteur d'égrenage

La libéralisation de l'activité d'égrenage a commencé par un appel du conseil des Ministres du 27 avril 1994 aux promoteurs privés pour le financement et l'installation de leurs propres usines à concurrence d'une capacité d'égrenage de 75.000 tonnes. En 4 ans, le nombre d'usines d'égrenage privées fut porté

à 8 avec une capacité nominale de 275.000 tonnes portant ainsi à 587.500 tonnes la capacité au niveau national (Mathess *et al.*, 2006 ; Marchés Tropicaux, 2004).

Tableau 8 : Point des usines d'égrenage de coton grain au Bénin en 2004

Sociétés	SONAPRA	CCB	ICB	MCI	SODICOT	SOCOBE	SEICB	LCB	IBECO
Capacité nominale (T)	312.500	25.000	25.000	60.000	40.000	25.000	25.000	50.000	25.000
Nombre d'usines	10	1	1	1	1	1	1	1	1
Date d'installation	8 avt 1996 1 en 1996 1 ap. 1996	1996	1996	1998	1998	1996	1998	1997	1998
TOTAL : 587.500 tonnes									

Source : Marchés Tropicaux (2004) ; Mathess *et al.*, (2006)

La libéralisation du secteur de l'égrenage a entraîné un engouement des opérateurs privés. Mais l'Etat, en libéralisant ce secteur, a-t-il tenu compte de la capacité réelle de production ? Quel impact peut avoir une chute de production sur la vie de ces entreprises et quelles stratégies ces opérateurs peuvent-ils mettre en œuvre pour sauvegarder leurs intérêts financiers ? Nous aborderons ces éléments dans la partie consacrée à l'analyse des logiques d'acteurs du présent document. D'autre, on peut s'interroger sur les intentions réelles de l'Etat en ce sens que, bien que le processus de libéralisation du SEC ait été lancé en 1994, le constat est que l'Etat a installé en 1996 et en 1997 deux (2) nouvelles usines d'une capacité totale de 75.000 tonnes. Quelle logique peut alors sous-tendre ce comportement paradoxal de l'Etat ? Peut-on y lire une volonté manifeste de ne pas laisser le secteur aux mains des privés ? Par ailleurs, l'Etat, avec son unité d'égrenage qu'est la SONAPRA, se positionne comme un opérateur économique. Mais le paradoxe est que de 1995 à 1999, il s'est comporté dans le même temps comme une entité de régulation en fixant les quotas de coton grain aux usines privées ce qui porte entorse aux principes et au processus de libéralisation et a renforcé les oppositions entre les acteurs de ce secteur.

❖ **Redynamisation des organisations de producteurs (OP)**

La redynamisation des OP, conséquente au transfert de certaines fonctions de la filière par l'Etat aux producteurs abouti à la mise en place d'une structure paysanne verticale du local (niveau village) au global (niveau national). Les composantes de cette structuration sont les Groupements Villageois (GV) qui sont en charge de la gestion des intrants et la commercialisation primaire du coton, les Union Communales des Producteurs (UCP) qui assurent la coordination des opérations des GV ainsi que la gestion du crédit et, la Fédération des Unions des PROducteurs (FUPRO), organisation faîtière, qui est chargée de la défense des intérêts des producteurs face aux fournisseurs, aux égreneurs et les représente auprès de l'Etat et des bailleurs de fonds. Le poids du coton dans l'économie nationale fait

du réseau FUPRO un acteur incontournable. Elle est ainsi tenaillée entre les intérêts des producteurs de la filière dont elle tire l'essentiel de ses ressources et ceux des acteurs politiques (qui voient en la filière une source de manne).

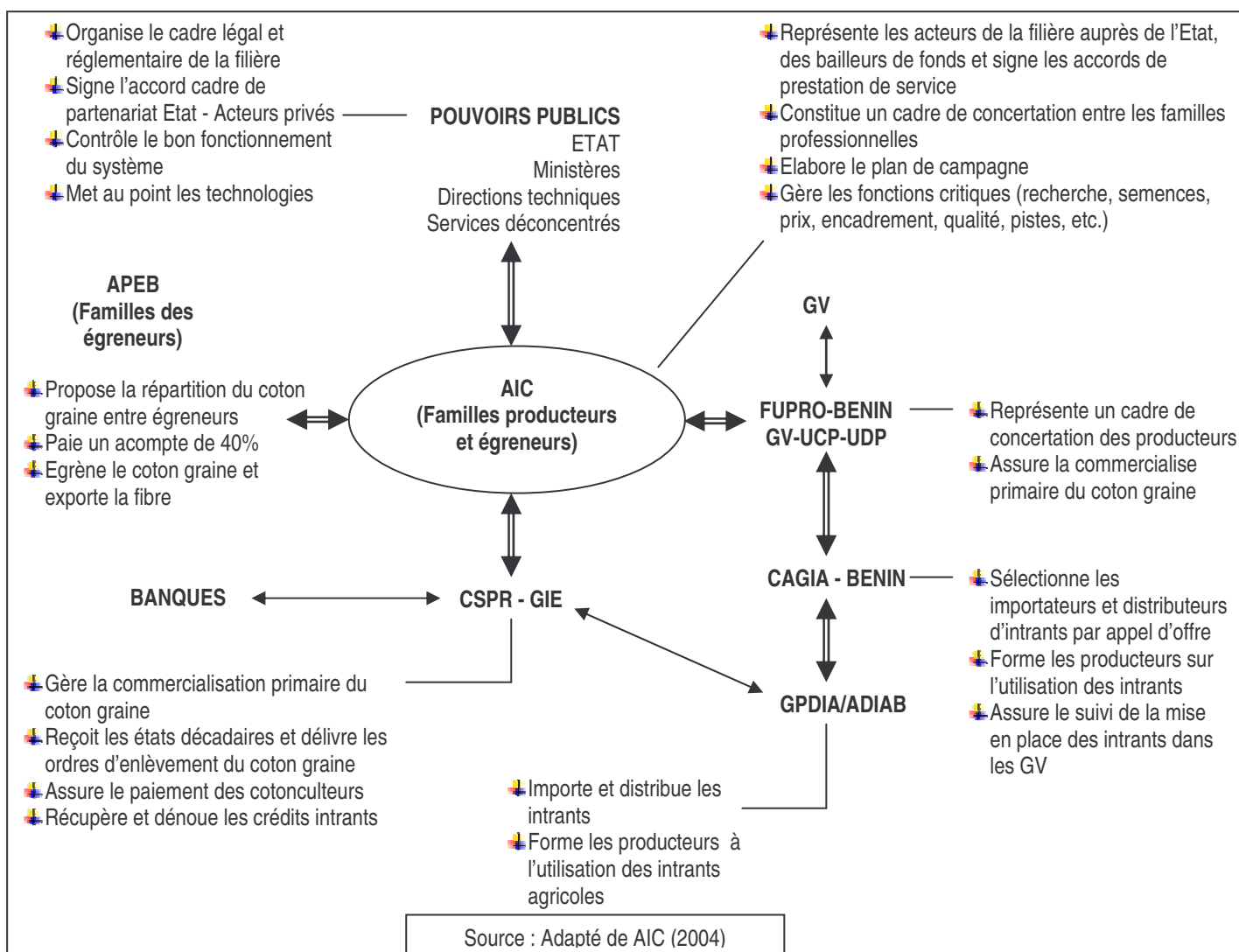
Contrairement à ce que sa dénomination pourrait laisser croire, la FUPRO en réalité ne concentre l'essentiel de ses efforts que sur la filière cotonnière. De plus en plus, les producteurs, notamment ceux des grandes zones productrices de coton (Borgou et Atacora au Nord du pays) remettent en cause la conception jusque là admise et qui fait de la FUPRO l'organisation représentative des producteurs de coton au sein des instances de concertation et de gestion. En effet, ces producteurs conçoivent mal que les ressources de la filière - ressources générées en grande partie par la production du coton - soutiennent l'organisation dans son ensemble alors qu'ils pourraient tout aussi bien les gérer pour leur propre compte dans une union des producteurs de coton structurée à la base en groupements de producteurs de coton, GPC, les responsables de la FUPRO et son équipe technique étant en partie aspirées par les nombreuses sollicitations liées à la gestion de la filière coton (multiples séminaires, voyages, etc.). Certes, cette implication est déterminante pour la construction du mouvement paysan à travers le développement de leur capacité à percevoir les enjeux et à suivre les débats mais il importe de s'interroger sur les retombées d'information vers le bas du réseau FUPRO et sur les déséquilibres qu'elle engendre au détriment d'un travail de contact et d'accompagnement des initiatives des niveaux « inférieurs » de l'organisation.

4.2. Dynamiques institutionnelles de la filière cotonnière de 2002 à 2006

4.2.1. Cadre institutionnel actuel de la filière cotonnière au Bénin

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes au sein de la filière cotonnière, les acteurs privés se sont organisés en familles professionnelles au niveau de chaque maillon pour ensuite créer des institutions techniques chargées de gérer les principales fonctions de la filière. La figure 13 présente la structure institutionnelle de la filière telle qu'elle se présente en 2006.

Figure 13 : Schéma du dispositif institutionnel de la filière cotonnière béninoise



❖ Acteurs privés impliqués dans la gestion de la filière

◆ Les familles professionnelles

La Fédération des Unions des PROducteurs (FUPRO)

La FUPRO est l'organisation faîtière des producteurs de coton et est régie par les dispositions de l'ordonnance 59/PR/MDRC du 28 Décembre 1966. Elle a pour mission d'assurer la défense des intérêts des producteurs, de recenser les besoins en intrants des adhérents grâce à ses démembrements et d'assurer la commercialisation primaire du coton graine. La FUPRO constitue un cadre de concertation entre les producteurs ; elle regroupe à divers échelons - suivant une structure pyramidale - des OP investies de missions bien déterminées.

A la base (niveau village), on retrouve les Groupements Villageois (GV) chargés du recensement des superficies en coton et des besoins en intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires) des producteurs, de la pesée du coton graine et de la répartition des recettes entre producteurs.

A un niveau intermédiaire (niveau communal), se positionnent les Unions Communales de Producteurs (UCP) investies de la mission du suivi de la commercialisation du coton graine, de la centralisation et de la transmission des commandes des GV aux fournisseurs d'intrants et de l'orientation des transporteurs vers les marchés de coton et vers les usines d'égrenage. Premier échelon du réseau FUPRO à être constitué dans le cadre du désengagement de l'Etat, les UCP constituent un pilier essentiel de la construction du mouvement paysan, en ce sens que leur proximité géographique font d'elles les mieux placées pour rendre des services concrets aux producteurs. Bien qu'elles sont l'interface entre la base et le sommet des OP, les UCP sont caractérisées par un manque de ressources qui les met dans une position de maillon faible.

Au niveau supérieur (départemental), se situent les Unions Départementales de Producteurs (UDP), chargées d'apporter un appui aux UCP dans l'exercice de leur mission. Les UDP participent à la fixation des prix des intrants et du coton graine, à la réfection des pistes de dessertes et à lutte contre la sortie frauduleuse du coton graine du territoire national. Contrairement aux UCP, les UDP, très articulées au monde du développement, mettent progressivement en place des équipes techniques. Le constat aujourd'hui est que cet « entre-deux » est le lieu de nombreuses initiatives - principalement développées par les UCP - lesquelles initiatives sont porteuses d'innovations mais sont souvent de portée limitée en terme d'amplitude et qui ne trouvent pas dans le milieu de cadre souple et réactif pour les soutenir.

Le séparatisme social plus marqué entre les UDP et les GV - ce séparatisme met ces OP dans une logique d'appui aux membres à la base plutôt que d'accompagnement des initiatives - et accentué par le mode d'intervention des projets de développement qui, pour atteindre leurs propres objectifs travaillent avec les UDP, placent ces OP dans une logique d'opérateur et de captation de l'aide au développement. Cette situation qui permet aux UDP de consolider leurs moyens et de renforcer leur pouvoir les rend plus comptables vis-à-vis des bailleurs de fonds et des acteurs au sommet de l'Etat que vis-à-vis de leurs membres à la base, les bénéficiaires supposés des actions. Tout ceci concoure à entretenir des frustrations au sein des producteurs à la base et constitue des germes porteurs de dissidences.

Le Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles (GPDIA)

Association créée en 1992 et régie par la loi 1901 sur les associations, le Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles (GPDIA) constitue un cadre de concertation entre les distributeurs d'intrants et a en charge d'assurer au sein de la filière l'approvisionnement et la mise en place des intrants agricoles auprès des producteurs de coton. Un système de quota est élaboré et sert de base

pour la réparation de l'offre en intrants entre les membres. Mais les contestations et autres problèmes internes au GPDIA ont conduit à des dissidences en son sein. Nous reviendrons plus loin sur ses dissidences et leurs implications pour le développement de la filière.

L'Association Professionnelles des Egreneurs du Bénin (APEB)

Cadre de concertation entre les égreneurs et la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA), l'Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin (APEB) est créée en 1999 et est régie par la loi 1901 sur les associations. Théoriquement, les membres de l'APEB constituent les seuls acteurs agréés pour acheter toute la production de coton graine, achat qui se fait suivant un mécanisme rigoureux dont les conditions sont non négociables par les égreneurs. Ce mécanisme consiste au paiement d'un acompte obligatoire de 40%¹³ au plus tard le 15 novembre et le règlement des factures de livraison de coton graine au fur et à mesure que ces dernières sont établies et adressées aux usines.

Mais la principale question qu'il importe de se poser est celle de savoir si qu'il adviendrait si la production cotonnière béninoise ne permettait pas effectivement de valoriser la capacité nominale des usines installées dans ce contexte où toutes règles leurs sont imposées, sans aucune négociation.

◆ *Les institutions techniques impliquées dans la gestion de la filière cotonnière béninoise*

La filière cotonnière béninoise est une filière intégrée et sa performance dépend en grande partie du degré de synergie qui existe entre les différents maillons. En vue d'une gestion technique efficace de la filière, des institutions techniques ont été mises en place avec l'aide des pouvoirs publics et des partenaires au développement.

La Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA)

Structure régie par l'ordonnance 59/PR/MDRC du 28 décembre 1996 et créée le 27 août 1998, la Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA) est une émanation des UCP. Elle sert d'interface entre les cotonculteurs et les distributeurs d'intrants et de ce fait s'occupe de : (i) l'estimation et la collecte des besoins en intrants agricoles des membres ; (ii) la sélection des fournisseurs, de l'achat et de la distribution des intrants aux membres ; (iii) recouvrement des crédits de campagne octroyés aux membres ; (iv) l'intermédiation des recours contre les fournisseurs. Outre ces fonctions, la CAGIA intervient pour l'exécution et la supervision du contrôle de la qualité des intrants, la collecte et la diffusion des informations techniques sur les intrants agricoles auprès des producteurs.

L'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC)

Créée le 26 octobre 1999 par la FUPRO et l'APEB sous une forme associative régie par la loi 1906, l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) sert d'interface entre les différents acteurs d'une part

¹³ Les égreneurs ont la possibilité de contracter des emprunts auprès des banques commerciales du pays pour une durée de 9 mois.

et entre la filière et l'Etat d'autre part. C'est à elle que revient la gestion technique de toutes les activités relatives à la filière : recherche cotonnière, production et mise en place des semences, aménagement et entretien des pistes, classement du coton fibre, etc. En outre, elle a en charge l'élaboration des accords devant régir les relations entre les familles professionnelles et assure le suivi de leur mise en œuvre et, doit faciliter la concertation avec l'Etat en vue d'assurer les conditions du développement de la filière. En ce sens, l'AIC constitue la véritable et principale plaque tournante qui régit les négociations au sein de la filière.

La Centrale de Sécurisation des Paiements et du Recouvrement (CSPR)

Regroupement d'intérêt économique, la Centrale de Sécurisation des Paiements et du Recouvrement (CSPR) a été instituée le 25 octobre 2000 par la FUPRO, l'APEB et le GPDIA et s'est vue assignée comme fonction la gestion des flux physiques et financiers liés à la mise en place des intrants agricoles et à la commercialisation du coton graine. Concrètement, sa mission consiste à : (i) enregistrer et recouvrer les créances des tiers notamment des fournisseurs d'intrants sur les GV ; (ii) recevoir les acomptes des égreneurs ; (iii) exécuter le plan d'évacuation du coton graine élaboré par l'AIC ; et (iv) recevoir, enregistrer et répartir les paiement de coton graine aux producteurs.

Plus d'une décennie après le démarrage du processus de libéralisation de la filière cotonnière béninoise, on peut ainsi remarquer que le retrait de l'Etat des activités de la filière a été effectif - du moins de manière formelle - avec pour conséquence la mise en place d'un dispositif institutionnel qui est censé assurer la cohésion au sein de la filière. L'Etat devrait jouer ici le rôle de « gendarme » avec pour mission de faire respecter les règles du jeu.

❖ Acteurs publics intervenant dans la gestion de filière

La Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA)

Comme précédemment mentionné, la mission de la SONAPRA a évolué dans le temps. Depuis le début de la libéralisation de la filière agricole, la SONAPRA - bien qu'ayant un statut de société d'Etat - avait pour missions de sélectionner les distributeurs d'intrants, de récupérer les crédits intrants, d'acheter le coton graine, de la répartir aux égreneurs et de payer les producteurs, missions qui pour la plupart se trouvaient en contradiction avec les principes de libéralisation. Il faut cependant attendre la fin des années 90 pour que, par les décrets n°99-537 du 7 novembre 1999 et n°2000-294 du 23 juin 2000, la SONAPRA soit démise de toutes ses fonctions exceptées celles d'achat et d'égrenage du coton graine d'une part et de commercialisation du coton fibre et de la graine de coton d'autre part. Par conséquent, désormais, cette société se positionne tout comme les autres sociétés privées d'égrenage avec ses usines d'une capacité nominale de 312.000 tonnes soit 56% de la capacité nominale nationale des usines d'égrenage.

Le Centre de Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF)

Le Centre de Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF) est la structure qui assure la recherche dans le dispositif institutionnel de la filière cotonnière au Bénin. Démembrement de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), le CRA-CF est chargé de tester l'efficacité des produits phytosanitaires et des engrais sur le cotonnier et d'autoriser leur distribution auprès des producteurs. En outre, elle participe à la définition de l'itinéraire technique de la culture de coton pour chaque campagne.

Les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA)

Initialement connus sous la dénomination CARDER (Centres d'Action Régionaux pour le Développement Rural), les Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) sont des structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Leur mission a également évolué dans le temps. Autrefois chargés de l'encadrement technique des producteurs, de la vulgarisation des nouvelles technologies mises en place par le CRA-CF, de la distribution des intrants et de la commercialisation du coton graine, ils se sont vus retirés progressivement toutes leurs fonctions dans le cadre des réformes intervenues au sein de la filière pour se confiner dans le rôle de supervision des techniciens et animateurs recrutés par l'AIC. Par conséquent, les CeRPA n'apparaissent plus de manière explicite dans le dispositif institutionnel de la filière cotonnière béninoise.

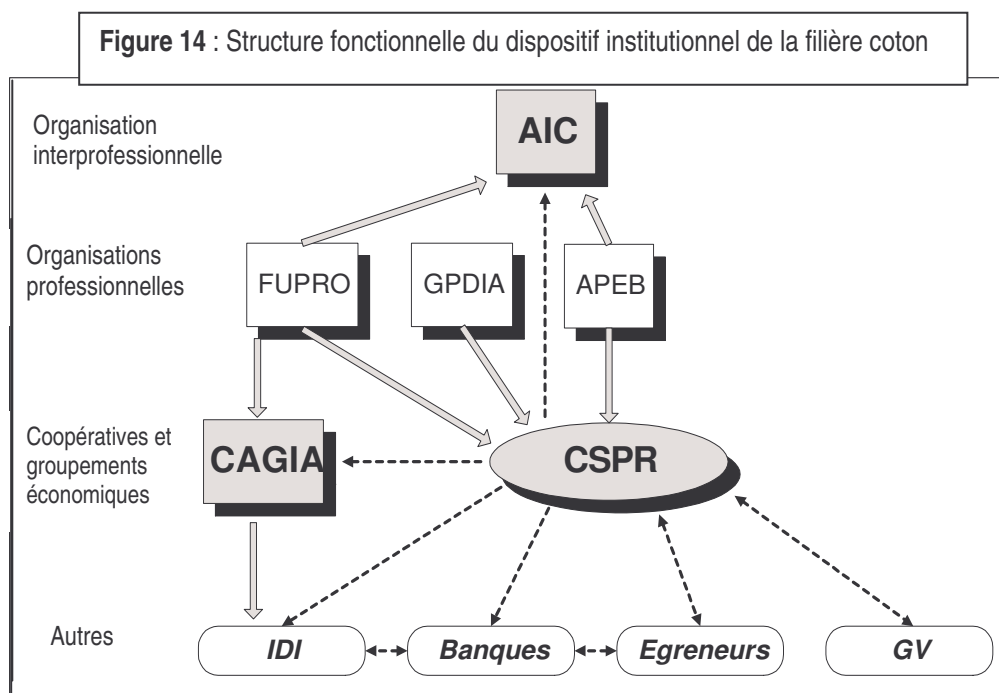
En dehors, des ces structures qui relèvent du MAEP - la filière cotonnière est placée sous la tutelle institutionnelle de ce ministère - deux autres ministères sont impliqués dans la gestion de la filière. Il s'agit du Ministère des Finances et de l'Economie (MFE) et du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi. Le premier assure l'interface avec les bailleurs de fonds et de la gestion des subventions éventuelles de l'Etat et c'est au second que revient l'homologation des prix de cession des intrants agricoles et du prix d'achat du coton graine.

4.2.2. Principes de fonctionnement du dispositif institutionnel de la filière cotonnière béninoise

Les OP à la base (GV) identifient les besoins approximatifs en intrants (engrais et produits phytosanitaires) qu'ils font parvenir, à travers les échelons du réseau des producteurs (UCP et UDP) à la FUPRO et à la CAGIA qui, à son tour, lance un appel d'offre aux distributeurs d'intrants au début du mois de septembre. Conformément à ses prérogatives, la CAGIA dépouille les offres soumises et sélectionne les distributeurs qui, dès lors, sont les seuls à avoir le droit d'assurer la couverture en intrants au titre de la campagne. Pour l'importation des intrants, les distributeurs peuvent au besoin obtenir des crédits auprès des banques à délai de remboursement de 9 mois. Une fois achetés, les intrants sont mis en place dans les zones de consommation et les GV se chargent d'en informer la FUPRO, la CAGIA, la CSPR et l'AIC de livraison effective. Il importe cependant de mentionner que le système de contrôle de la qualité des intrants prévu par ce mécanisme n'est pas fonctionnel du fait

notamment de coûts élevés des analyses. Aussi, doit-on se poser de question quant à l'efficacité des intrants mis en place.

Le processus de sélection des égreneurs suit le même principe que celui des distributeurs d'intrants à quelques différences près. L'AIC lance un appel d'offre pour la sélection des égreneurs intéressés et, en fonction des prévisions de production au titre de la campagne, des quotas leur sont attribués. Selon les clauses du contrat, les égreneurs doivent acheter la totalité de la production et, les producteurs sont obligés de vendre aux égreneurs, selon le schéma élaboré par la CSPR. Cependant, au cas où la demande dépasse la production, les égreneurs doivent s'entendre entre eux ; dans le cas où l'offre est excédentaire, les égreneurs peuvent avoir des quotas supplémentaires. Une fois le coton récolté, les égreneurs sont obligés de verser un acompte de 40% sur la valeur de leurs quotas à la CSPR, montant qui sert à payer les distributeurs à hauteur de 75% et le reste, les premiers producteurs qui ont commercialisé leur coton. La figure 14 présente une synthèse du dispositif institutionnel de la filière cotonnière béninoise.



Source : Adapté de AIC (2004)

Ce dispositif institutionnel que nous venons ainsi de décrire révèle que la filière cotonnière béninoise est une filière privée intégrée au niveau national avec pour fondement une intégration verticale et des modes de gestion interprofessionnels forts dont les acteurs sont aussi fortement interdépendants les uns des autres. La performance de la filière en général dépend ainsi de la cohérence d'ensemble du système, chaque composante jouant sa partition conformément aux règles définies. Du fait de son caractère intégré, il suffit qu'un seul maillon soit déficitaire pour que tout le système s'en porte mal. Un autre constat est que la filière donne force aux institutions du moins d'un point de vue théorique. La CSPR notamment se retrouve au centre de toutes les relations qui lient les différents acteurs de la

filière. Par conséquent, la perception que les acteurs ont de ces institutions de même que la crédibilité et la confiance qu'ils lui accordent sont autant de facteurs qui conditionnent la performance de l'ensemble de la filière et de chacune de ses composantes. Mais le constat est que dans la réalité, si le rôle des différentes parties prenantes est bien explicité, les règles devant régir leurs relations ne le sont pas. En ce sens, le dispositif institutionnel porte en son sein les éléments de sa propre destruction. Dans la partie qui suit, nous nous efforcerons de faire une relecture du fonctionnement actuel de la filière cotonnière béninoise en essayant de mettre l'accent sur les éléments de contre performance.

4.3. Dysfonctionnement institutionnel et conséquences sur la performance de la filière

Le fonctionnement actuel de la filière cotonnière béninoise se trouve être en opposition avec la vision de la libéralisation du secteur cotonnier - amorcée depuis 1990 - qui est d'assurer une meilleure coordination entre tous les différentes parties prenantes en vue de rendre la filière plus performante. En dépit de l'institutionnalisation de l'AIC qui est censée coordonner le dispositif constitué de la FUPRO, de la CAGIA et de la CSPR, la filière cotonnière apparaît aujourd'hui comme une arène dans laquelle la multiplicité des acteurs - collectifs et individuels - porteurs d'objectifs et d'intérêts divergents conduit à des situations conflictuelles. Ceci se traduit par des dissidences dans toutes les familles professionnelles et structures techniques décrites plus haut. Ces situations, de par leur « effet d'entraînement », enferment la filière dans un cercle vicieux.

L'analyse du fonctionnement de la filière à laquelle nous nous livrons ici sera axée autour de cinq éléments que sont le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre de la réforme, la sécurisation du paiement des intrants et du coton graine, l'approvisionnement des producteurs en intrants, le fonctionnement des OP et la fixation du prix du coton graine.

4.3.1. Rôle de l'Etat dans la réforme de la filière cotonnière

La volonté de l'Etat béninois de transférer ses responsabilités au secteur privé dans le domaine de la gestion de la filière cotonnière a été consacrée à travers deux décrets et deux arrêtés d'application que sont :

- ◆ le décret n°99-537 du 17 Novembre 1999 portant transfert au secteur privé de la responsabilité des consultations pour l'approvisionnement en intrants ;
- ◆ le décret n°2000-294 du 23 Juin 2000 portant suppression du monopole de commercialisation du coton graine par la SONAPRA. ;
- ◆ l'arrêté interministériel n°2003-016/MICPE/MAEP/MFE/DC/SG/DCCI du 14 mars 2003 qui fixe les conditions d'importation et de distribution des intrants coton au Bénin ; et
- ◆ l'arrêté interministériel n°2003-023/MICPE/MAEP/MFE/DC/SG/DCCI du 07 mai 2003 portant organisation en République du Bénin de la commercialisation du coton graine.

Une analyse de l'harmonisation des différentes dates de prises des décrets et de leur date de promulgation amène à s'interroger sur le rôle réel de l'Etat dans la mise en œuvre de la réforme au sein de la filière (tableau 9)

Tableau 9 : Relations entre les dates de mise en œuvre effective des étapes de la réforme cotonnière et les dates de prises des décrets et arrêtés de mises en application

Etapes de la réforme	Dates de libéralisation	Date de prise de décrets d'application correspondants	Date de promulgation des décrets d'application
Transfert de la fourniture d'intrants au secteur privé	1992	Décret n°99-537 du 17 Novembre 1999	Arrêté interministériel n°2003-023/MICPE/MAEP/MFE/DC/S G/DCCI du 07 mai 2003
Transfert de la collecte primaire de coton graine aux OP		Décret n°2000-294 du 23 Juin 2000	Arrêté interministériel n°2003-023/MICPE/MAEP/MFE/DC/S G/DCCI du 07 mai 2003
Transfert du secteur d'égrenage et d'exportation du coton fibre au secteur privé	1994	Décrets n°99-537 du 7 novembre 1999	Décret n°2000-294 du 23 Juin 2000

Source : Synthèse réalisée par l'auteur

Il ressort de l'analyse du tableau 9 que de 1992 à 2003, l'Etat a transféré les activités au secteur privé sans qu'aucune base juridique ne sous-tende ces activités. Cette situation qui handicape le processus de libéralisation et le rend incomplet pourrait s'expliquer par le fait que l'Etat, au regard de l'importance que représente la filière pour l'économie - hormis la source rentière qu'elle représente aux gouvernants - ne se voit pas écarté de la gestion de la filière. Ce double rôle qu'a joué l'Etat dans ce processus est sans doute à l'origine de l'inexistence de cadre réglementaire devant légitimer et orienter les comportements de chaque acteur de la filière. Il se crée ainsi un entre-deux caractérisé par un flou juridique et favorable à une interprétation des textes qui régissent l'Interprofession en fonction des intérêts des acteurs en jeu. Il en résulte l'apparition de dissidences au sein des familles professionnelles et le contournement de la CSPR par les acteurs dissidents ainsi que des contestations régulières des résultats pour la sélection des fournisseurs d'intrants et des égreneurs. Un observateur, en analysant le rôle de l'Etat dans la gestion de la filière affirme avec amertume : *"La filière est gérée comme tout au Bénin : à courte vue. Derrière chaque décret et arrêté, il y a un intérêt particulier, pas un intérêt à long terme de la filière."* Cette déclaration pose la question de savoir si l'Etat béninois a véritablement une vision du développement de la filière.

4.3.2. Sécurisation du paiement des intrants et du coton graine

L'accès aux intrants de qualité et en quantité adéquates constitue une condition *sine qua non* pour le développement de la filière cotonnière. Cependant, les règles qui régissent l'exercice de cette activité professionnelle et économique ne permettent pas aux distributeurs d'Intrants (IDI) d'assurer un service

digne du nom aux producteurs. En effet, l'activité de distribution d'intrants revêt un caractère aléatoire du fait de l'instabilité des distributeurs, instabilité due au fait que les agréments pour l'exercice de la profession sont renouvelés tous les ans. Par ailleurs, ce principe ne permet pas aux importateurs et distributeurs d'intrants (IDI) d'envisager une politique du développement de leur secteur sur le moyen terme et fragilise le GPDA dans la mesure où l'opérateur dont l'agrément n'est pas reconduit n'est plus motivé quant à sa participation aux activités du groupement. Face à cette situation de précarité de l'activité, la mise en œuvre de stratégies - pouvant s'exprimer par le recours aux réseaux de relations, à la corruption, etc. - devient la règle privilégiée pour le renouvellement des agréments. Dès lors, depuis la campagne 2002-2003, seulement six (6) IDI - toujours les mêmes - sur les douze que compte le GPDA ont leur agrément renouvelé. Bien que les informations auxquelles nous avons accédées ne nous permettent pas de mettre en relief les relations informelles qui existeraient entre ces IDI et la CIC (Commission Intrants Coton)¹⁴ - commission qui s'occupe de l'attribution du marché d'intrants -, nous pouvons affirmer que cette situation a porté de grands préjudices à la filière toute entière. En effet, suite aux consultations de novembre 2001 pour la fourniture d'intrants au titre de la campagne 2003-2004, de graves dissensions ont eu lieu entre les distributeurs conduisant les IDI (*Fruitex Industrie, Contrat Supply Investment* : CSI et Intrants Agricoles du Bénin : IAB) non retenus à mettre sur pied une autre association, dénommée Association des Distributeurs d'Intrants Agricoles du Bénin (ADIAB). Le paradoxe est que, bien que l'ADIAB refuse de reconnaître la légitimité de la CSPR (et de ce fait opère en dehors de ce mécanisme), elle bénéficie, à l'instar des autres IDI agréés, une exonération sur les droits et taxes douanières. Cette situation qui pose encore une fois la responsabilité de l'Etat dans le désordre institutionnel de la filière met en mal tout le dispositif et a inéluctablement des répercussions sur la production cotonnière. En effet, en dehors du mécanisme formel, le circuit des intrants échappe au contrôle de la recherche et à la politique de prix uniforme retenu pour les intrants.

Le secteur des intrants n'est pas le seul à manifester des crises. Il en est de même des égreneurs. L'intérêt de ces acteurs dans cette arène institutionnelle est de sécuriser leurs investissements qui passent par l'utilisation optimale de leur unité de production. L'accès au coton graine, matière première pour ces opérateurs, sera l'élément structurant des tensions entre eux. Aujourd'hui, le constat est que la production de coton graine est de loin d'atteindre la capacité nominale nationale des usines d'égrenage (tableau 10).

¹⁴ La CIC regroupe les représentants des producteurs (FUPRO), des égreneurs (APEB), des importateurs et distributeurs d'intrants (GPDA) et ceux des services déconcentrés de l'Etat impliqués dans la gestion de la filière (CRA-CF, SPVCP). Cette commission a obtenu un aval formel de l'Etat par arrêté interministériel n° 16 du 14 mars 2003 pour la conduite du processus d'importations et de distribution des intrants agricole au Bénin.

Tableau 10 : Surcapacité des usines d'égrenage comme facteur de contre performance

	Capacité nationale d'égrenage	Production de coton (T)	Surcapacité d'égrenage (T)
2000-2001	587.500	334.192	253.308
2001-2002		408.843	178.657
2002-2003		308.732	278.768
2003-2004		330.000	257.500
2004-2005		428.000	159.500
2005-2006		185.000	402.500

Source : Elaboré par l'auteur sur la base des données de Marchés tropicaux (2004), Boni Biao (2006)

Il ressort de l'analyse du tableau 10 que les usines d'égrenage de coton ne valorisent pas leur capacité ce qui contribue à augmenter les coûts d'égrenage par unité égrenée et par voie de conséquence réduit la compétitivité de la fibre sur le marché mondial. Cette difficulté majeure qui se pose à la filière relève de la seule responsabilité de l'Etat qui a manqué de vision dans sa politique de libéralisation du secteur d'égrenage du coton (SEC), politique qui semble ne pas avoir tenu compte de la capacité d'égrenage de la SONAPRA - qui est de 312.000 tonnes - et de l'évolution de la production. Comme mentionné précédemment, en trois (3) ans, l'Etat a autorisé l'implantation de 8 usines d'égrenage pour une capacité totale de 225.000 tonnes sans pour autant se préoccuper de l'évolution de la production. A ceci, il faudrait ajouter les mauvaises conditions du transport du coton graine qui engendrent des pertes, des zones de production aux usines d'égrenages. Dans ces conditions, comment assurer une répartition équitable de la production ? Comment les égreneurs pourront-ils valoriser leur unité de production et se maintenir sur le marché mondial dans un pays où les mécanismes de subventions à l'exportation sont insuffisants voire inexistantes ? Les égreneurs sont contraints à la mise en œuvre de stratégies qui, si elles leur permettent de tirer leur épingle du jeu, endiguent à moyen terme le développement de la filière.

Tableau 11 : Répartition des allocations de coton graine aux usines d'égrenage de 2000 à 2003

	Capacités des usines	Quantités de coton graine réceptionnées					
		2000-2001		2001-2002		2002-2003	
		Quantités	%	Quantités	%	Quantités	%
SONAPRA	312.500	168.907	54,14	226.112	72,47	153.633	49,24
LCB	50.000	25.312	50,62	48.948	97,90	46.987	93,97
SOCOBE	25.000	28.358	113,43	33.169	132,68	24.234	96,94
CCB	25.000	23.740	94,96	29.107	116,43	24.903	99,61
ICB	25.000	30.257	121,03	33.443	133,77	25.712	102,85
IBECO	25.000	14.039	56,16	22.794	91,18	22.416	89,66
SEIB	25.000	12.661	50,64	18.220	72,88	8.475	33,90
SODICOT	40.000	10.326	25,81	0	0	2.128	5,32
MCI	60.000	22.928	38,21	0	0	0	0
TOTAL	587.500	336.528	57,28	411.793	70,09	308.488	52,52

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de AIC (2004).

Le tableau 11 fait apparaître une inégale répartition de la production de coton graine entre les différentes usines. Pour les trois (3) années considérées, la SOCOBE et l'ICB ont bénéficié d'une allocation qui sont au dessus de leur capacité nominale - pour la campagne 2002-2003, la part de SOCOBE a été réduite de 3,16% - alors que dans le même temps, certaines usines reçoivent moins que la moitié de leur capacité. Ces différences de résultats peuvent être dues à plusieurs facteurs. En premier lieu, le dispositif mis en œuvre par la CSPR fait obligation aux GV de vendre leur coton aux égreneurs conformément aux plans d'évacuation élaborés par l'AIC, le transport étant assuré par les transporteurs privés. Mais dans la réalité, il arrive que des GV choisissent les usines autres que celles désignées par la CSPR et, le transporteur, en fonction du tarif du transport, des délais de déchargement à l'usine et de la distance zone de production - usine, peut choisir un GV à sa convenance. Par ailleurs, la SONAPRA, du fait qu'elle est sous la tutelle de l'Etat, assume un rôle tampon en ce sens qu'elle transfère, en cas de sous valorisation des usines, une partie de ses allocations à d'autres usines. Dans tous les cas, cette inégale répartition est source de tensions au sein de l'APEB : opérateurs privés non contents de la clé de répartition et la SONAPRA de ce rôle de tampon qu'elle joue.

L'épineuse question des quotas.

" Les égreneurs contestataires sont en désaccord avec la clé de répartition du coton graine entre les usines d'égrenage. Chacun des acteurs veut avoir la plus grosse part du gâteau chaque fois que la production n'est pas importante. Or, de peur de se voir condamné par la Justice à des dommages et intérêts colossaux pour avoir prélevé de force des impôts non dus par les trois usines d'un égreneur, l'Etat a conclu un accord avec celles-ci en s'engageant à livrer à chacune d'elle 25.000 tonnes de coton graine pour trois campagnes successives à partir de 1999. Cette répartition fut qualifiée d'inéquitable par le PDG MCI dont l'unité de production à une capacité de 60.000 tonnes. Le premier égreneur, Patrice Talon, refuse de renoncer à son quota au motif qu'il l'a déjà placé sur le marché international. Devant ce blocage la FUPRO a démarré timidement la collecte du coton graine auprès des paysans mais ne peut ramasser et stocker de grandes quantités : la remise en cause de la clé de répartition la met dans une position inconfortable pour répartir le coton collecté hormis le fait que les usines dissidentes représentent 83 % de la capacité totale d'égrenage du pays".

ADJOVI, E., 2001, *Bagarres pour le contrôle du coton béninois*,
http://www.syfia.com/fr/article.asp?article_num=4388

Consulté en juin 2007

Deux constats découlent de l'analyse de cet encart. Non seulement, bien que les égreneurs, au sein de l'APEB semblent s'être entendus sur la clé de répartition du coton graine, les faits révèlent que cette répartition n'est pas acceptée. Par ailleurs, l'Etat joue un rôle ambigu en ce sens qu'il est le premier à fouler au pied les règles devant régir le bon fonctionnement de la filière.

Face à cette situation, la société MCI démarre la campagne 2001 sans verser l'acompte de 40%. Exclu du mécanisme d'allocation du coton, il entre en dissidence avec SODICOT et contourne le dispositif de

la CSPR pour s'approvisionner en coton graine directement auprès des producteurs. Cette situation, renforcée par les dissidences nées aussi au sein de la FUPRO va exacerber le dysfonctionnement de la filière.

4.3.3. Fonctionnement des organisations paysannes

Les producteurs constituent un maillon essentiel de la filière. Initialement réunis au sein des GV, les producteurs de coton vont progressivement se soustraire de ces organisations et constituer les Groupements des Producteurs de Coton (GPC). La principale raison qui sous-tend cette évolution est que le réseau FUPRO, de par sa dénomination même regroupe les producteurs, toutes catégories confondues (producteurs ou non de coton) ce qui rend le suivi et la gestion des cotonculteurs difficiles aux GV. Les GPC sont de taille plus réduite et regroupent les cotonculteurs sur la base de leur affinité en vue du contrôle et de la facilitation de la gestion de la caution solidaire.

En transférant des compétences aux OP, l'objectif de l'Etat est de favoriser une meilleure organisation et prise en charge des producteurs par eux-mêmes et de renforcer la contribution de ce secteur du tissu économique au développement du pays. Cependant, la « précipitation » avec laquelle le désengagement de l'Etat s'est opéré de même que les conditions du transfert des responsabilités aux OP ont contribué également à la désorganisation de la filière. En effet, au niveau des UCP, les producteurs, peu préparés à exercer les activités initialement dévolues aux services techniques de l'Etat, n'ont pas pu développer des compétences dans la gestion des intrants, de la caution solidaire (en raison de l'effectif pléthorique des GV). Par conséquent, loin d'avoir été récupérée par les producteurs, la gestion de la filière est revenue aux mains des lettrés qui, en milieu rural, profitent de l'analphabétisme des producteurs pour instaurer un contexte de flou, une sorte de « barrières de conventions » pour reprendre les termes de Laurent (2001), contexte propice au détournement et à la corruption. La qualité même des prestations des OP cotonnière pose ainsi problème. Leur fonctionnement se caractérise par un défaut de communication entre elles au sein du réseau FUPRO et entre les membres eux-mêmes au sein d'une même OP et une insuffisance de l'information véhiculée. Aussi, n'est-il pas étonnant d'entendre certains producteurs à la base avouer ne pas toujours maîtriser le mécanisme de fonctionnement de la filière.

L'analphabétisme ou le faible niveau d'instruction des producteurs en milieu rural ne leur permet pas une prise en charge effective de la commercialisation du coton graine - réalisée par le CeRPA avant la libéralisation de la filière - activité très stratégique dans la filière. Cette situation donne des marges de manœuvre aux secrétaires de GV qui, usant de leur niveau d'instruction, concentre la gestion de la filière au niveau des GV dans leurs mains.

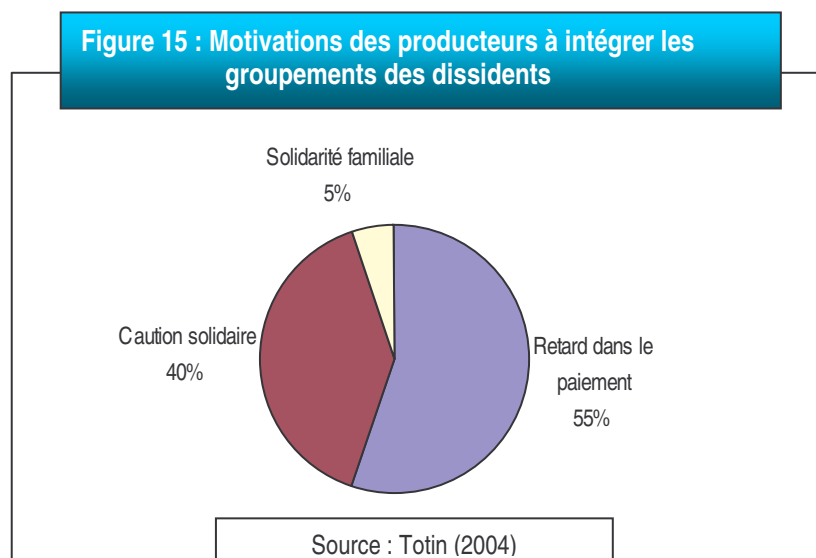
Bien que les producteurs à la base restent un maillon essentiel de la filière cotonnière béninoise, ce maillon apparaît aujourd'hui comme affaibli et fragilisé. Si le dispositif institutionnel dans lequel les producteurs sont insérés leur permet à priori d'obtenir la garantie de la vente de leur coton et d'avoir

accès aux crédits (crédits de campagne et crédits intrants), force est de constater que depuis quelques années, les producteurs rencontrent des difficultés dues notamment à l'endettement vis-à-vis des institutions de crédits et des distributeurs d'intrants. Cet surendettement qui paralyse le bon fonctionnement de la filière est essentiellement lié à des carences parfois graves au niveau des intrants et que les systèmes de régulation (caution solidaire, instances de contrôle) sont incapables de prévenir ou mieux, de sanctionner. En ce qui concerne les intrants, c'est le mécanisme qui conduit à leur mise en place qui est en premier lieu incriminé. L'absence d'un mécanisme approprié de contrôle des besoins réels des producteurs en intrants fait que les quantités commandées sont souvent supérieures aux quantités réellement nécessitées pour le coton ; les GV se retrouvent ainsi avec des stocks que les SDI refusent de reprendre. Une étude réalisée par Fanou *et al.* (2005) montre que les intrants destinés au coton sont détournés au profit des vivriers ou font l'objet d'un bradage entre les producteurs en vue de la satisfaction des besoins sociaux de l'heure. Il faut ajouter à ces facteurs, la livraison du coton graine par les producteurs à d'autres GV que ceux qui ont cautionnés leurs crédits intrants. La conséquence de cet endettement est la crise de confiance et la crise organisationnelle des OP cotonnières, crise qui a débouché sur des dissensions au sein du réseau FUPRO et qui constitue des prémices à au développement d'une filière coton parallèle à celle agréée par l'Etat.

A l'instar des distributeurs d'intrants et des égreneurs, des dissensions ont également apparu dans le rang des producteurs, preuve de l'interdépendance entre les différents acteurs de la filière. Ces dissidences au sein des producteurs ont favorisé la création et le foisonnement de groupements de producteurs que sont l'Association des groupements de producteurs (AGROP), la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FENAPROC), la Fédération Nationale des Producteurs Agricoles (FENAPRA), la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs (FENAGROP), l'Association des Groupements de Producteurs (AGROP DEDE), l'Association des Groupements de Producteurs - Nouvelle Vision (AGROP - Nouvelle vision), l'Union Nationale des Producteurs (UNAPRO) et l'Association Communale des Producteurs du Bénin (ACPB).

Cette multiplicité de logiques d'action et d'organisations révèle que les OP sont devenues des « arènes de négociation » (Bierschenk, 1988) où chaque acteur met en œuvre des stratégies pouvant lui permettre d'atteindre ses objectifs (Debuyst, 2001). Mais le foisonnement de ces associations est aussi lié à des causes externes. Pour certains acteurs, ils ont été suscités par les distributeurs d'intrants rejetés hors du mécanisme de la CSPR qui, dans l'objectif d'exercer leurs activités de distributeurs, n'ont pas hésité à mettre la main sur une catégorie de producteurs pour livrer facilement leurs intrants. Pour d'autres, cette multiplicité est imputable aux égreneurs dissidents qui ont incité les producteurs à écouler leur coton graine en dehors du mécanisme de la CSPR. Ces stratégies dénotent d'une logique d'appropriation et du contrôle de la filière par les acteurs en présence. On assiste de ce fait au développement de logiques plurielles.

Totin (2004), dans son étude qui a porté sur des producteurs de coton dans le Nord Bénin, a montré que le ralliement des producteurs aux groupements mis en place par les dissidents est motivé par trois raisons principales que sont : le retard dans le paiement du revenu du coton graine, les injustices causées par le principe de la caution solidaire et la solidarité sociale aux dissidents (figure 15).



Il apparaît que la principale motivation qui les pousse à désertir les UPC/FUPRO est le retard avec lequel le revenu issu de la vente de leur produit est restitué (55% des cas). La caution solidaire constitue aussi une raison non négligeable (40%). En effet, dans un milieu où le coton constitue la principale source de revenu qui plus est, permet aux producteurs de résoudre bien de problèmes sociaux et économiques (Ahouissoussi, 1998), l'absence ou le retard de ces fonds crée des perturbations sociales parfois préjudiciables à la vie des exploitations. En outre, grâce au principe de responsabilité collective sur laquelle se base le mécanisme de la caution solidaire, les exploitants se voient appliquer des retenues sur leurs revenus pour compenser les impayés des autres membres du groupement.

L'avantage principal qu'offrent aux producteurs dissidents les réseaux parallèles à celui de la CSPR est qu'ils favorisent leur contact physique avec les égreneurs ce qui leur permet d'obtenir leur revenu au comptant sitôt le coton commercialisé. Cette négociation entre producteur et égreneur semble avoir conduit à un étiquetage des usines d'égrenages en fonction des OP dissidentes : la production du réseau AGROP est destinée à MCI et celle de FENAPRA à SODICOT. Par ailleurs, les responsables des OP dissidentes détournent pour leur propre compte les prélèvements de 15 FCFA/Kg de coton graine destinés à l'AIC et censé assurer les fonctions critiques de la filière. Les distributeurs et les égreneurs dissidents quant à eux profitent de la situation pour respectivement mettre en place des intrants de qualité douteuse et en dehors du contrôle de la CAGIA et pour obtenir du coton graine en quantité plus importante en dehors du mécanisme CSPR.

Paradoxalement, les producteurs entretiennent entre eux des relations qui vont au-delà de toute dissension (Totin, 2004). Les producteurs de différents GV (dissidents et non dissidents) s'échangent en effet des intrants, un producteur n'ayant pas pu obtenir des intrants auprès de son groupement, pourrait en bénéficier auprès de ses pairs d'un autre réseau. En outre, il n'est pas rare que, les cotonculteurs d'une même famille se retrouvent dans différents groupements. Dès lors, les dissensions ne participeraient-elles pas d'une stratégie des exploitations pour garantir leur approvisionnement en intrants ?

4.3.4. Mécanisme de fixation des prix aux producteurs et impacts sur la filière

La fixation du prix du coton graine au producteur intègre trois composantes que sont : un prix garanti, un prix d'achat définitif et un fond de réserve alimenté.

Le prix garanti (PG) est déterminé sur la base du prix selon les charges du producteur (PCP) et du prix selon la tendance du marché (PTM). Il est fixé au début du mois d'avril en vue de permettre au producteur de décider en conséquence de son degré d'engagement dans la culture du coton graine. Le PCP est déterminé sur la base du modèle suivant :

$$\text{PCP} = [\text{Mo} + (\text{N}_1 \times \text{Pe}) + (\text{N}_2 \times \text{Pi})] / \text{Rc}$$

Mo = Coût de la main d'œuvre et autres charges sans les intrants

N1 = Consommation normalisée d'engrais à l'hectare (en Kilogrammes)

N2 = Consommation normalisée d'insecticides à l'hectare (en Litres)

Pe = Prix du kg d'engrais vendu à crédit

Pi = Prix du litre d'insecticide vendu à crédit

Rc = Rendement du coton graine normalisé à l'hectare

Quant au prix d'achat définitif (PAD), il est déterminé au cours du mois d'octobre sur la base du prix du marché (PM). Deux cas de figures peuvent se présenter :

- ◆ PM > PG. Alors un prélèvement est fait sur le PAD de manière à ce que PG < PAD < PM. Ce prélèvement est destiné à alimenter le fonds de réserve
- ◆ PM < PG. Alors, une restitution est faite à partir du fonds de réserve de sorte que PAD = PG

Ce mécanisme de fixation des prix nous semble cependant souffrir d'imperfection. En effet, s'agissant du fonds de réserve, il importe de préciser que non seulement il n'est pas alimenté mais les modalités de son alimentation et de sa gestion ne sont pas définies. En ce qui concerne la détermination du PCP les bases considérées pour sa détermination suscitent aussi des interrogations. D'une part, les normes

de consommation des engrais, de coût de main d'œuvre et du petit outillage, et de rendement considérés ne correspondent pas à la réalité paysanne (Mathess *et al.*, 2006). Selon Afouda *et al.*, (2004), cités par Mathess *et al.*, (*op. cit.*), le rendement considéré pour la détermination du PAD pour la campagne 2003-2004 était de 1500 Kg/ha alors que non seulement le rendement moyen national pour la campagne écoulée a été de 1234 Kg/ha et que les rendements sont en diminution¹⁵.

Les prix font objet de négociation entre les producteurs et les égreneurs avec l'appui de l'interprofession avant d'être fixés par décret gouvernemental. En principe, ces prix devraient être connus avant le début de la campagne agricole mais, le constat est qu'ils ne le sont souvent que juste avant la campagne de commercialisation du fait des problèmes de concertation entre les acteurs. De plus les formules retenues dans le cadre du mécanisme de fixation des prix sont interprétées par chaque partie prenante en fonction de ses objectifs.

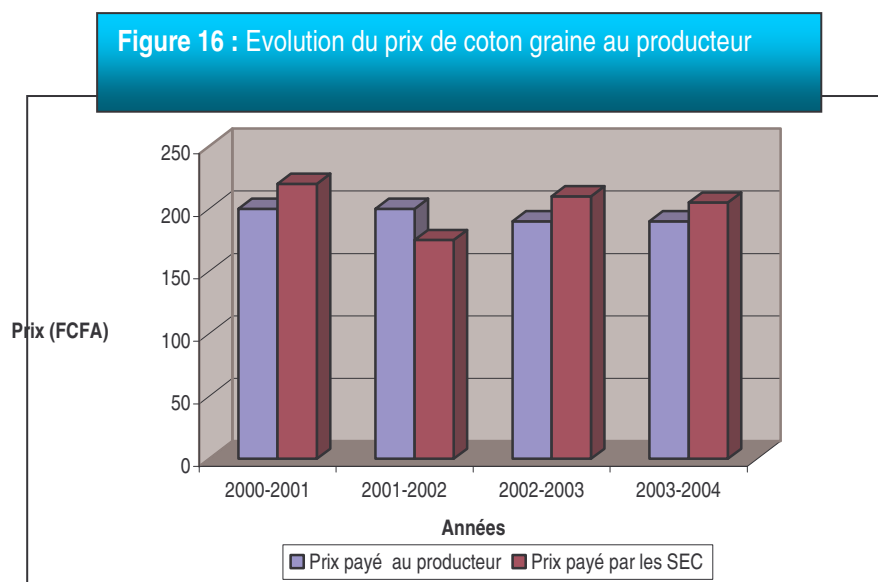
4.3.5. Conséquences de l'incapacité de l'Etat à soutenir les prix aux producteurs

Les distorsions engendrées par le soutien des prix aux producteurs par certains pays sont, comme nous l'avons démontré plus haut, à l'origine de la chute drastique des cours mondiaux du coton. Cette baisse entraîne inéluctablement la chute du prix au producteur (figure 16) qui ne permet pas de compenser les coûts de production. Malheureusement, contrairement aux producteurs des pays du Nord, ceux des pays du Sud ne bénéficient pas d'un soutien « soutenu » de la part de l'Etat ce qui entraîne un fort manque à gagner aux producteurs. Le Bénin n'échappant pas à la règle, cette incapacité de l'Etat à soutenir le prix du coton graine entrave le bon fonctionnement de la filière. Et pour preuve. Pour compenser la baisse des cours mondiaux de la fibre pour la campagne 2003-2004, l'Etat a promis de subventionner de 43 FCFA/Kg le coton graine pour maintenir le prix d'achat à 200 FCFA - soit un montant total de 18 milliards de FCFA ce qui, représente environ 3% du budget de l'Etat - mais promesse non tenue, jusqu'en juin 2005, un montant de près de 10 milliards de FCFA d'arriérés de subventions était encore dû aux producteurs (Nouwligbèto, 2006)¹⁶. Ainsi, exacerbés et très endettés, bon nombre de producteurs ont abandonné le coton au profit du maïs dont la demande avait entre-temps augmenté dans les pays sahéliers frontaliers frappés par la famine du fait à l'invasion de criquets faisant ainsi régressé la superficie sous coton de 32% en moins d'un an. Ceux qui en ont produit mais qui ne croient plus au mécanisme de la CSPR ont préféré brader leur récolte au Nigeria où ils sont payés cash même si le prix est non rémunérateur. Le retard dans le paiement du prix d'achat de coton aux producteurs constitue ainsi un facteur important de démotivation. Par conséquent, à la fin du mois de Février, la CSPR annonçait n'avoir commercialisé que 178.000 tonnes, soit 80 % de la production de coton attendue.

¹⁵ La considération de cette valeur est en défaveur du producteur dans la mesure où plus le rendement est élevé, plus bas est le PCP qui n'est rien d'autre que les coûts de production du coton graine par les producteurs

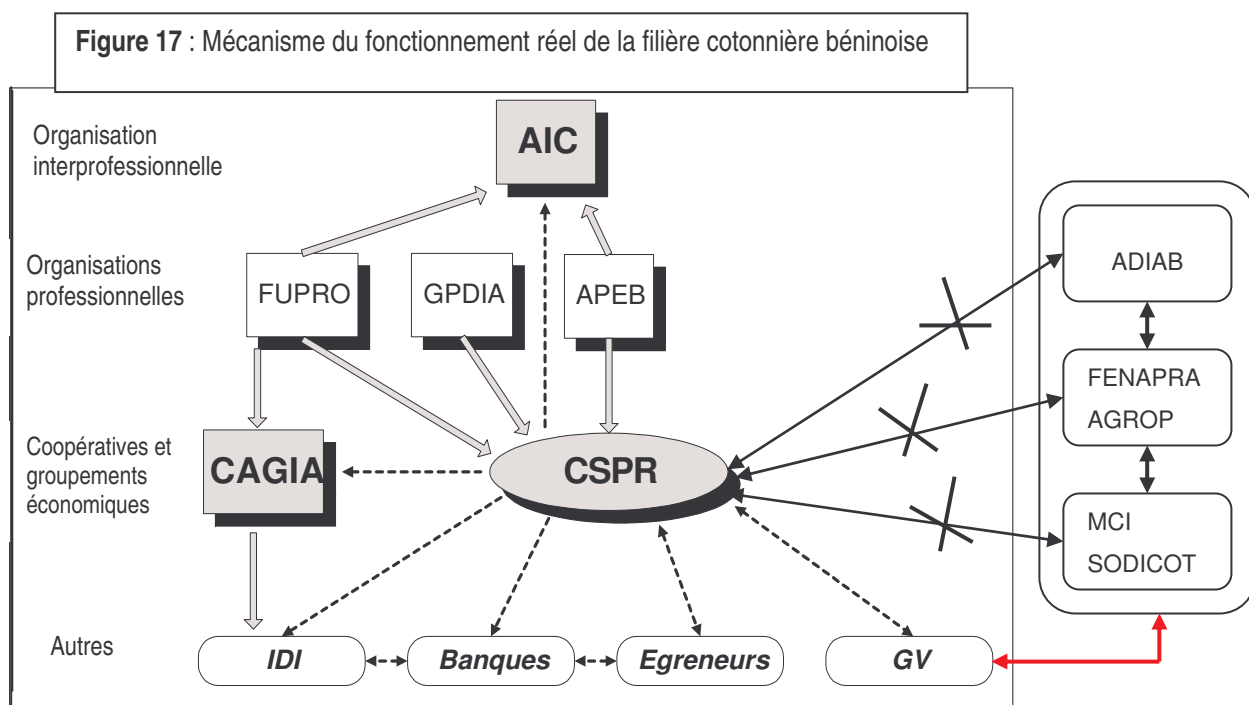
¹⁶ En plus de ces arriérés, les égreneurs devaient également 2,8 milliards de FCFA aux producteurs

Le grand retard dans le paiement du prix du coton graine est un fait caractéristique du mécanisme CSPR. Roko (2003) rapporte que pour la campagne 2001-2002, certains producteurs ont attendu plus de huit mois (8) avant d'entrer en possession de leur revenu qui devrait être fait dans les 10 jours suivant la livraison du coton graine, situation que les responsables de la gestion technique de la filière expliquent par les difficultés qu'éprouve la CSPR à recouvrer ses propres créances notamment auprès des égreneurs.



Les problèmes liés au mauvais paiement ou au paiement en retard des producteurs ont de profondes répercussions sur la filière. De plus, le bas prix de coton graine payé au producteur n'est pas seulement imputable à la baisse des cours mondiaux mais aussi au bradage des intrants coton de même qu'à leur détournement au profit des cultures vivrières. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la production cotonnière. Dans le Centre du Bénin - deuxième zone productrice du pays - et plus particulièrement dans la commune de Djidja, la surévaluation des besoins en intrants et leur détournement par certains responsables de GV ont engendré une dette estimée à environ 1,3 milliards de FCFA (Roko, 2003), dette qui se s'est répercutée sur le prix de coton graine au producteur du fait de la caution solidaire conduisant ainsi plusieurs producteurs à ne pas entrer en possession de leur revenu cotonnier.

En somme, toutes ces dynamiques ont engendré un nouveau dispositif de fonctionnement de la filière cotonnière béninoise (figure 17) qui est loin de se superposer au dispositif formel ce qui révèle la crise grave que traverse cette filière.



Dans ce flou qui caractérise la filière cotonnière béninoise, les responsabilités semblent être partagées par tous les acteurs comme l'atteste le Président de la FUPRO.

Encart : Déclaration du Président-FUPRO propos du malaise au sein la filière cotonnière béninoise

En situant les responsabilités du dysfonctionnement de la filière, le Président de la FUPRO pointe du doigt :

- Les producteurs du fait du bradage et de la mauvaise gestion des intrants et de la caution solidaire, de l'endettement des GV et de leur gestion non démocratique, de la multiplication anarchique des associations de producteurs depuis quelques années.
- Les IDI pour le « retard criminel » - parfois même la non livraison - qu'ils occasionnent dans le mise en place des intrants contraignant les producteurs à « arracher de terre des hectares de champs de coton ».
- Les égreneurs du fait de l'opportunisme de certains dans l'égrenage et de leur incapacité à payer dans les délais requis les cotonculteurs.

Les conséquences qui en découlent sont : la démotivation des producteurs et le refus de produire à nouveau du coton « car les producteurs sont conscients d'une chose : la houe qui sert à produire du coton peut servir à cultiver du maïs, de l'igname, mais l'usine d'égrenage ne peut égrener autre chose que le coton ». Aussi, ce haut responsable de la filière pense que « l'Etat doit faire respecter les règles du jeu. S'il ne le fait pas, c'est forcément qu'il tire une belle épingle du jeu de cette situation. »

FUPRO-BENIN, 2005, La voix des producteurs. Qui veut tuer la filière coton au Bénin ? n° août-septembre 2005, Bohicon, Bénin

4.4. Exploitations agricoles productrices de coton face au dysfonctionnement de la filière

Pour illustrer quels pourraient être les effets du dysfonctionnement institutionnel de la filière cotonnière béninoise sur les exploitations agricoles, nous avons essayé de mesurer, au niveau de certaines exploitations, quelques paramètres pouvant nous permettre d'avoir une idée de l'évolution de ces exploitations¹⁷.

Dans les principaux pays de l'Afrique de l'Ouest producteurs de coton, le développement de cette spéculation s'est fait de paire avec le développement de la culture attelée. Mais au Bénin en particulier, la culture attelée ne s'est pas développée dans toutes les principales zones productrices de coton. En effet, bien que la culture attelée a été introduite au même moment dans les trois principales zones agro-écologiques du pays, seule la région septentrionale a pu développer cette pratique culturelle. Ceci est essentiellement dû au fait que, hormis le climat qui est plus humide au Sud, le Centre (2^{ème} zone productrice de coton) et le Sud n'ont pas une culture d'éleveurs ce qui n'as pas été favorable au développement des bovins. Une typologie des exploitations productrices de coton du Bénin peut être réalisée en fonction de la pratique de la culture attelée. L'importance de cette typologie est qu'elle peut permettre de mettre en exergue les stratégies mises en œuvre par les exploitations qui se sont structurées autour de la culture attelée et celle qui pratiquent la culture non attelée. Cependant, du fait que les données de notre enquête approfondie au niveau des exploitations n'ont pas pu tenir compte de ces exploitations, nous avons dans un premier temps réalisé une analyse axée sur les données zonales avant d'illustrer certains de nos propos avec des données relatives aux exploitations de la commune de Djijda¹⁸.

4.4.1. Variabilité des stratégies des exploitations productrices de coton au Bénin

Au Bénin, bien que la zone agro-écologique Centre constitue la deuxième zone productrice de coton, il importe de préciser que la pratique de la culture attelée est quasi inexistante. Le principal critère de discrimination des exploitations productrices de coton reste de ce fait la superficie emblavée.

Par contre, dans la zone agro-écologique Nord du pays - première zone productrice de coton au Bénin - coexistent les exploitations agricoles qui pratiquent la culture attelée et celles pratiquant la culture manuelle. De plus, en dépit du fait que la production nationale est en baisse, on note une tendance contraire dans cette zone (cf. tableau 12).

¹⁷ Bien que les paramètres retenus ici ne soient pas exhaustifs, ils permettent de se faire une idée de cette évolution

¹⁸ Comme préciser précédemment, la commune de Djidja est la première zone productrice de coton dans le Département du Zou qui constitue la deuxième zone de production cotonnière après la Zone Nord.

Tableau 12 : Evolution comparée des superficies agronomiques emblavées pour toutes les cultures annuelles et pour le coton

	Superficies cultures (ha)			Superficies coton (ha)			
	2001/02	2002/03	2003/04	2001/02	2002/03	2003/04	
<i>Alibori</i>	326 224	348 517	309 874	111 468	112 638	126 510	
<i>Atacora</i>	225 003	242 486	240 610	52 791	50 520	49 951	
Zone Nord	Total	551 227	591 003	550 484	164 259	163 158	176 461
Zone Centre		365 049	405 534	398 217	55 213	31 799	36 554
Zone Sud		476 643	500 667	467 082	31 799	24 511	16 332

Source : A partir des données de Mathess *et al.*, (2006)

L'analyse de la figure 15 qui présente l'accroissement de la superficie agronomique totale emblavée pour toutes les cultures annuelles comparativement à celle emblavée pour le coton révèle que les comportements des exploitations agricoles ne sont pas uniformes dans les différents bassins cotonniers du Bénin. On observe :

- ◆ Une tendance à la réduction des superficies consacrées au coton dans toutes les zones de production à l'exception de la Zone Nord (notamment le département de l'Alibori) qui est par ailleurs le plus grand producteur de coton au Bénin. La plus forte baisse est enregistrée dans la Zone centre qui constitue, après la Zone Nord, la 2^{ème} productrice de coton au Bénin ; la régression des superficies en coton est de 26 256 ha dans l'intervalle de trois campagnes agricoles.
- ◆ Une tendance contrastée à l'accroissement des superficies totales emblavées pour les cultures annuelles. En effet, il apparaît que c'est dans la plus grande zone de production de coton (Alibori) que la superficie totale emblavée connaît la plus forte régression. Le paradoxe est que c'est dans cette zone qu'on note une augmentation des superficies consacrées au coton. On en conclut que la stratégie adoptée par les producteurs de cette zone consiste en une intensification des systèmes de production cotonnière. Ce point de vue sera étayé par l'évolution des rendements en coton graine.
- ◆ Contrairement au Département de l'Alibori, une tendance à l'accroissement des superficies emblavées pour toutes les cultures dans l'Atacora et la Zone Centre. La plus forte croissance est observée dans le Centre où, comme nous l'avons précisé précédemment, on note la plus forte réduction des superficies consacrées au coton. Cette constatation dénote d'un abandon de la culture de coton dans cette zone au profit d'autres spéculations dont notamment le soja, le manioc, le maïs, etc.
- ◆ Enfin, dans la Zone Sud, aussi bien les superficies consacrées au coton qu'à toutes les autres cultures annuelles sont en régression.

Comment expliquer ces réactions des producteurs de coton ? Nous n'avons pas ici la prétention d'apporter une réponse exhaustive à la question mais tenterons d'y émettre quelques hypothèses que des études antérieures pourraient approfondir.

D'une part, hormis les conditions écologiques propices à la culture du coton que présente zone agro-écologique nord du Bénin, elle représente également une aire culturelle d'éleveurs, notamment de bovins. Dès lors, cette zone s'est très tôt spécialisée dans la pratique de la culture attelée ce qui lui a favorisé une concentration des grandes exploitations familiales productrices de coton du Bénin. C'est ce qui justifie le fait que le Nord Bénin ait été longtemps (et demeure de l'être) le premier producteur de coton au Bénin. Par conséquent, l'évolution des systèmes de production de ces exploitations passe par leur effort d'intégration au marché et donc l'intensification de la production de cotonnière comme le montre l'évolution de la production et du rendement de coton graine (figure 18 et tableau 13). Nos analyses sont corroborées par des études menées au Mali qui attestent que, face à la baisse des cours mondiaux, les producteurs de coton usent de différentes stratégies, allant de l'intensification des systèmes de production (cas des grandes exploitations) à la sortie de l'agriculture (cas des petits producteurs pauvres) en passant par la diversification des activités et des sources de revenus au sein des exploitations (cas des exploitations moyennes) (Djouara *et al.*, 2006 ; Nubukpo *et al.*, 2006). Cependant, force est de constater que si cette stratégie a pour objectif de faire face à la chute des cours mondiaux du coton, les problèmes internes à la filière coton béninoise ne sont pas nature à rendre ces dynamiques durables.

D'autre part, la situation de la Zone Sud pourrait être comprise comme une sortie de l'agriculture. A l'opposé de la région septentrionale, le Sud constitue moins une zone propice à la production du coton. La proximité des grandes villes des zones rurales (Porto-Novo, Cotonou, Abomey-Calavi, etc.) d'une part et la forte pression foncière induite par l'expansion urbaine expliquerait la sortie des exploitants de l'agriculture et l'exode rural massif vers les villes. On pourrait aussi signaler les problèmes de reprise des exploitations par les nouvelles générations qui, du fait de l'image peu reluisante faite de l'agriculture - et parfois encourager par leurs parents qui ne voudraient pas les voir subir le même sort qu'eux - préfèrent migrer vers les villes pour faire fortune et y apprendre un métier. C'est ce qui justifierait ces dernières années une propension à l'apparition dans les milieux ruraux, des métiers qui au départ sont considérés comme des métiers de la ville (couture, coiffure, dépannage radio, mécanique auto, etc.).

Par ailleurs, l'expansion des superficies emblavées dans la Zone Centre pourrait être perçue soit comme une stratégie de diversification des cultures, conséquente à l'abandon progressif de la culture du coton, soit comme l'installation de nouvelles exploitations mais qui ne sont pas forcément centrées sur le coton. En effet, contrairement au Sud, la Zone Centre fait partie des principales zones rurales du Bénin et l'agriculture demeure la principale activité, bien que l'on note une tendance à la baisse. Cependant, les terres qui ont longtemps fait l'objet d'une agriculture minière (depuis le temps du règne

du roi Ghézo qui remonte entre 1818 et 1858) sont devenues infertiles ce qui oblige les agriculteurs à coloniser de nouveaux espaces agricoles et à jeter leur dévolu sur les écosystèmes jusque là non cultivés.

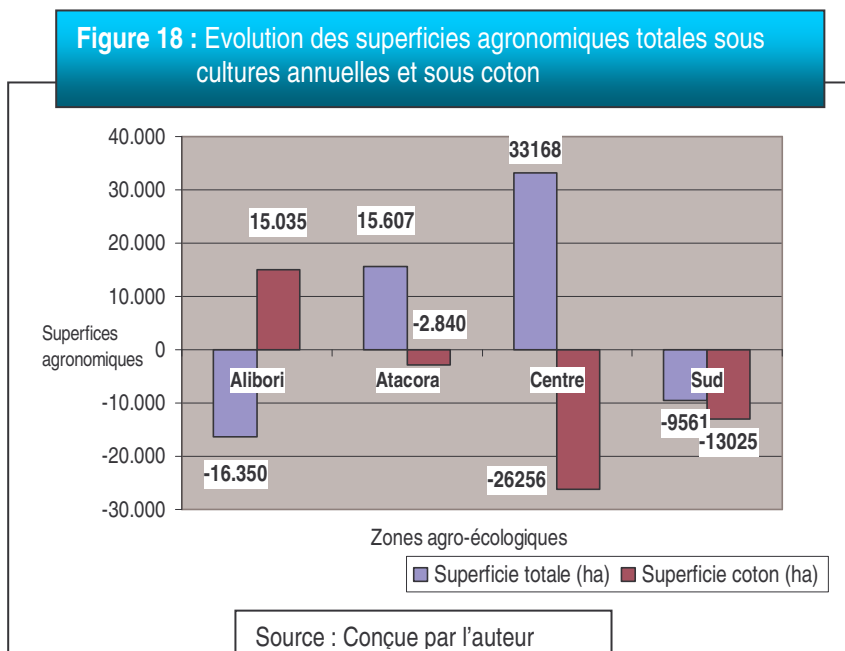
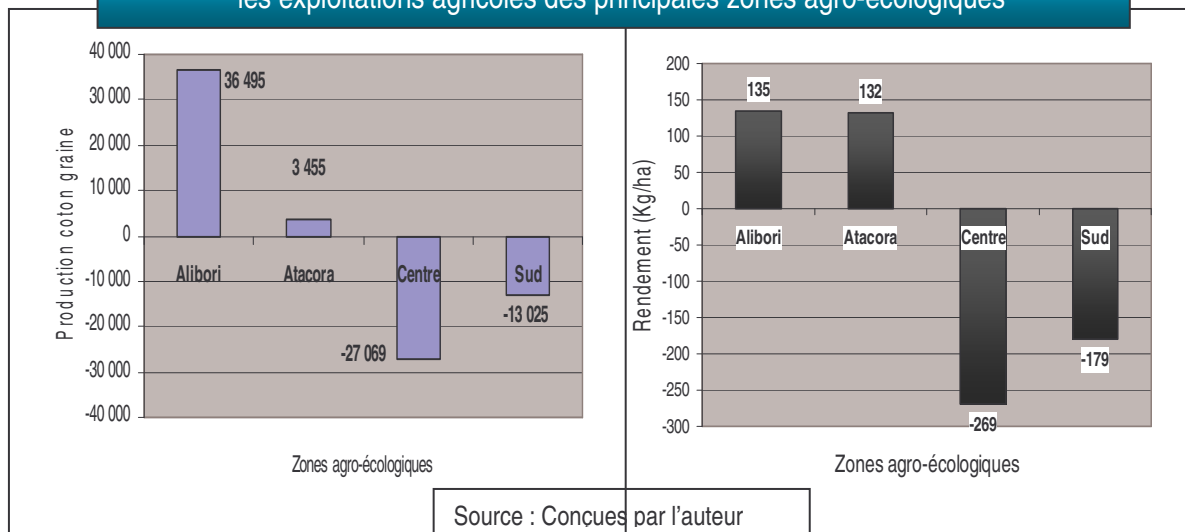


Tableau 13 : Evolution comparée de la production et du rendement du coton graine par les exploitations agricoles des principales zones agro-écologiques.

	Production (tonnes)			Rendement (Kg/ha)			
	2001/02	2002/03	2003/04	2001/02	2002/03	2003/04	
<i>Alibori</i>	144 848	157 701	181 343	1 299	1 400	1 434	
<i>Atacora</i>	58 070	60 624	61 525	1 100	1 200	1 232	
Zone Nord	Total	202 918	218 325	242 868	1 199,5	1 300,0	1 333
Zone Centre		44 974	31 529	17 905	814,5	888,5	620
Zone Sud		25 445	20 973	12 420	836,8	787,3	657,5

Source : AIC (2004)

Figure 19 : Evolution comparée de la production et du rendement du coton graine par les exploitations agricoles des principales zones agro-écologiques

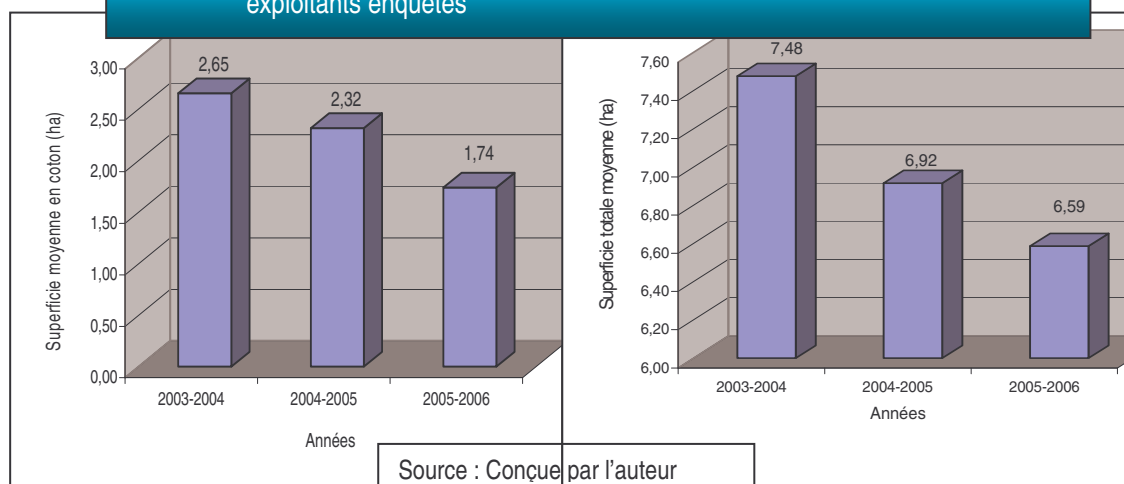


Selon les estimations de la CSPR, au cours de ces dernières années, la production dans le Centre du pays et dans la commune de Djidja a connu une chute drastique de près de 80% ce qui a amené un responsable de la CSPR à affirmer que « *La filière coton risque de connaître une mort subite dans le Centre-Bénin* ». Cet avis est également partagé par un responsable du MAEP qui nous confia que « *le coton se conjugue au passé dans le Zou* ». Cette situation est préoccupante dans la mesure où les producteurs qui sont en règle vis-à-vis de la CSPR sont obligés d'éponger les dettes de leurs pairs avant d'obtenir des intrants s'ils veulent des intrants car la caution solidaire les y oblige.

4.4.2. Evolution des superficies cotonnières au sein des exploitations enquêtées

L'évolution des superficies emblavées pour le coton présente en tendance baissière. De 2003-2004 à 2005-2006, les superficies sous coton à Djidja ont été réduites en moyenne de 2,65 ha à 1,74 ha (figure 20).

Figure 20 : Evolution des superficies moyennes totales et en coton, emblavées par les exploitants enquêtés



Des différentes raisons évoquées par les producteurs pour justifier cette situation, deux apparaissent comme principales. Il s'agit de l'accès aux intrants et de la caution solidaire et du retard dans le paiement du prix d'achat du coton graine (tableau 14)

Tableau 14 : Raisons évoquées par les producteurs pour expliquer la réduction des superficies de coton

Causes de la réduction des superficies de coton	Fréquences relatives des producteurs
Non paiement à temps du prix d'achat du coton graine	100%
Prix au producteur non rémunérateur	100%
Intrants de mauvaises qualités	90%
Cherté des intrants	87%
Caution solidaire	93%

Source : Nos enquêtes (2006)

Le faible prix d'achat du coton graine et le retard qu'accuse la CSPR dans le paiement de ce prix est la principale cause pour laquelle les producteurs en arrivent à réduire la superficie consacrée au coton dans l'assolement. Ces résultats qui corroborent ceux précédents sont renforcés par l'analyse des perceptions comme l'illustre l'encart ci-dessous.

"Je n'ai fait plus du coton. J'ai fini par comprendre que le coton ne peut plus faire notre bonheur. J'ai donc fini par me spécialiser dans la culture de l'arachide qui est devenue mon coton".

Notre enquêté poursuit en ces termes : "Tu vois, il y a ce qu'ils appellent la caution solidaire. Toi tu peux produire ton coton et on va prendre ton argent pour rembourser le crédit de l'autre et toi tu perds ton argent de coton. Moi, travailler pour qu'une autre personne profite de ça, jamais. On s'endette pour produire le coton mais il faut attendre des mois pour avoir son argent. Ce n'est pas du vol ça ? Mon frère, je te dis qu'on nous trompe avec le coton"

Cet avis qui est partagé par la majorité des producteurs montre la corrélation qui existe entre le fonctionnement actuel de la filière et le comportement des producteurs. Concomitamment à cette baisse de la superficie consacrée au coton, on note une réduction de la superficie totale emblavée dont la moyenne est passée en 3 ans de 7,48 ha à 6,59 ha.

Paradoxalement, malgré cette tendance à la désaffection au coton, les producteurs n'abandonnent pas pour autant sa culture. Une analyse de la perception des producteurs enquêtés sur l'importance portée à chaque culture - en terme d'objectifs de production - donne les résultats présentés dans le tableau 15.

Tableau 15 : Perception des producteurs de Djidja sur l'importance qu'ils accordent aux principales cultures pratiquées

Cultures	Pourcentages de réponses
Maïs (<i>Zea mays</i>)	88%
Niébé (<i>Vigna unguiculata</i>)	77%
Arachide (<i>Arachis hypogea</i>)	71%
Coton (<i>Gossypium sp</i>)	68%
Piment (<i>Capsicum frutescens</i>)	53%
Manioc (<i>Manihot utilissima</i>)	53%
Gombo (<i>Hibiscus esculentus</i>)	47%
Tomates (<i>Lycopersicum esculentum</i>)	35%
Gboman (<i>Solanum gilo raddi</i>)	18%
Soja (<i>Glycine max</i>)	18%

Source : Nos enquêtes (2006)

Le maïs, principal aliment de base, vient en tête de toutes les cultures et est suivi du niébé, spéculatif principalement destinée à la vente bien que les paysans en consomment une partie avant que le maïs ne soit à maturité. Il importe cependant de préciser que le coton a longtemps constitué la principale culture de rente pratiquée à Djidja. Mais, les déboires que connaît la filière coton ces dernières années ont conduit la plupart des producteurs à commencer par la substituer au niébé qui apparaît de plus en plus comme une importante culture de rente. La principale raison qui justifie le recours à la culture de coton reste l'accès aux intrants coton pour le maïs (engrais) et le niébé (pesticides) et toute autre culture pour laquelle le producteur juge que le recours aux intrants coton est indispensable - du fait de l'inexistence d'engrais spécifiques à ces produits agricoles - (tableau 16).

Tableau 16 : Perception paysanne des cultures pour lesquelles sont destinées les intrants coton.

Cultures	Types d'intrants	Objectifs visés par le producteur
Coton	Pesticides coton	Lutter contre les ravageurs du coton
	Engrais NPK et urée	Accroître le rendement du cotonnier
Niébé	Pesticides coton	Lutter contre les chenilles défoliatrices des plantes (<i>ouanvou</i>) et les insectes destructeurs des fleurs
	Sofagrain	Mieux conserver le niébé
Maïs	Pesticides coton	Lutter contre les ravageurs (<i>anonnon, sôkpozin</i>)
	Engrais destinés au coton	Accroître le rendement en maïs
	Pesticides destinés au coton	Mieux conserver le maïs
Cultures maraichères	Pesticides destinés au coton	Lutter contre les ravageurs
	Engrais destinés au coton	Accroître le rendement

Source : Nos enquêtes (2006)

Diverses stratégies sont alors développées par les producteurs pour accéder aux intrants. Pour les cotonculteurs, la stratégie mise en œuvre consiste à surestimer volontairement, au moment de la

commande des intrants, la quantité réellement nécessitée afin de réserver le surplus pour le champ de niébé et de maïs. Cette manière de faire introduit des biais dans l'établissement du compte d'exploitation du coton - les coûts liés aux intrants utilisés pour le niébé et le maïs étant comptabilisés dans les charges du coton sans aucune compensation par les recettes générées par ces deux cultures - et au surendettement des producteurs. Quant aux non cotonculteurs leur stratégie consiste à obtenir les intrants par bradage auprès de ceux qui produisent le coton. Le prix de cession des boîtes d'insecticides varie suivant les circonstances et les périodes (3000-3500 Fcfa au cours de la 1^{ère} saison et 2000-2500 FCFA au cours de la 2^{ème} saison)¹⁹. La différence de prix est due à la rareté des PCS à la 1^{ère} saison et leur abondance à la 2^{ème} saison, les producteurs n'entrant en possession des pesticides coton qu'au cours de la dernière saison.

Tous les producteurs que nous avons enquêtés justifient leur attrait pour la culture du coton par la garantie d'un revenu important et stable qu'il permet d'avoir, aux arrières effets qu'elle offre aux cultures vivrières et l'inexistence de débouchés pour ces dernières. A titre illustratif, au cours de la campagne 2002-2003, les cotonculteurs, en réponse au dysfonctionnement au sein de la filière ont augmenté les superficies sous manioc et maïs. Il en est résulté une surproduction qui a entraîné une chute des prix. Les producteurs se retrouvent ainsi dans un dilemme en ce sens qu'ils ont un choix à opérer entre le coton dont la filière ne leur inspire plus confiance et des cultures alternatives qui apparaissent non sécurisées.

4.4.3. Principales occupations des exploitants enquêtés

L'activité agricole, avec en tête la production végétale, constitue la principale activité de la plupart des exploitants enquêtés (tableau 17)

Tableau 17 : Stratégies de diversification des activités génératrices de revenus au sein des exploitations

	Nombre d'activités				Activités principales		Autres AGR ²⁰
	1	2	3	4	Agriculture	Autres	
Pourcentage de producteurs concernés	5%	55%	69%	10%	97%	3%	42%

Source : Nos enquêtes (2006)

L'analyse du tableau 17 fait ressortir que l'agriculture reste la principale activité de la majorité des exploitants enquêtés. Près de 97% des producteurs de notre échantillon s'adonnent à cette activité. Cependant, en dehors de l'agriculture, les exploitants s'adonnent à d'autres activités génératrices de revenus (AGR) dont les principales sont la conduite de taxi (moto et auto) dans les villes avoisinantes,

¹⁹ Le prix de cession de ces insecticides aux producteurs par les IDI est en moyenne de 4500 FCFA

²⁰ Lire Activités Génératrices de Revenus

l'enseignement communautaire, la menuiserie, la réparation des vélo et des moto, la taillerie, etc. En outre, on note une tendance à l'exercice simultanée de plusieurs activités non agricoles à côté de l'agriculture. 55% et 69% des personnes enquêtées ont déclaré exercer respectivement deux (2) et trois (3) AGR autres que l'agriculture alors que qu'à peine 5% des exploitants exercent une seule AGR autre que l'agriculture. On pourrait ainsi émettre l'hypothèse selon laquelle il y aurait une tendance des producteurs à une diversification des AGR. Cependant, il serait nécessaire d'étayer cette hypothèse par des analyses plus approfondies ce que nos données ne nous permettent pas de faire.

De manière générale, les conséquences du dysfonctionnement de la filière cotonnière béninoise sont aujourd'hui traduites par :

- ◆ L'accumulation des impayés de crédits intrants au niveau des GV du fait de la mauvaise gestion des OP, de la caution solidaire et de la mauvaise identification des besoins en intrants des producteurs engendrant le surendettement des producteurs ;
- ◆ L'inexistence des référentiels technico-économique au niveau de chaque famille de producteurs ainsi que le développement d'itinéraires techniques inappropriés ;
- ◆ La perturbation du fonctionnement de la filière par les dissensions en son sein avec comme corollaires la création de circuits parallèles, l'importation d'intrants non recommandés ni contrôlés par les services compétents et, un important manque à gagner au niveau des recettes destinées au financement des fonctions critiques ;
- ◆ La démotivation des producteurs dans certaines régions en raison de la mauvaise gestion de leurs OP et de leur surendettement avec pour conséquence la baisse de la production dans les régions;
- ◆ La surcapacité des usines d'égrenage installées par rapport à la production nationale ;
- ◆ L'absence d'un fonds de stabilisation et de soutien du prix au producteur ;
- ◆ L'augmentation des prix des facteurs de production, en l'occurrence ceux des intrants agricoles;

Ces conséquences, renforcées par la baisse tendancielle du prix de la fibre de coton sur le marché mondial font qu'aujourd'hui, plus d'une décennie après la mise en œuvre du processus de libéralisation de la filière cotonnière béninoise, le constat reste très amer. Loin d'avoir développé une filière intégrée au niveau national, on en est arrivé à fragiliser toutes les structures de gestion de la filière avec pour corollaires, des cas d'endettement sans précédent. Dans cette arène où le producteur se trouve être

pris entre les engrenages et les logiques plurielles de leurs dirigeants professionnels et techniques, des égreneurs, des distributeurs et de l'Etat, il importe de s'interroger sur les perspectives d'évolution des exploitations agricoles productrices de coton.

4.5. Libéralisation complète ou facteur de contre développement de la filière cotonnière ?

Il convient de se demander si l'agriculture des pays du Sud et en particulier la production cotonnière, activité plus dépendante des aléas climatiques que celles des pays du Nord, peut véritablement se passer du soutien des pouvoirs politiques. La chute des cours mondiaux, le développement technologique, la concurrence des produits textiles de substitution comme les fibres synthétiques, etc. sont autant d'éléments qui contribuent à la baisse du prix aux producteurs. Si les pays du Nord, bien qu'ayant un accès plus facile aux nouvelles technologies de production avec une agriculture moins exposée aux aléas climatiques, subventionnent leurs producteurs, peut-on alors envisager le développement de l'agriculture, principalement la survie de la filière cotonnière béninoise sans aucune forme de soutien aux producteurs ? Cette interrogation renforcée par les problèmes qui paralysent la filière cotonnière amène à se demander si l'option d'une libéralisation complète de la filière cotonnière faite par le Bénin était la meilleure. Ce questionnement nous paraît fondamental d'autant plus qu'un pays comme le Burkina-Faso a su impulser le développement de sa filière cotonnière (qui est en pleine expansion) en optant pour une libéralisation partielle de son secteur cotonnier avec une présence active de l'Etat. Cet exemple burkinabé peut apporter ainsi de lumière à notre interrogation.

En effet, Bien que le Burkina-faso ait entamé le processus de libéralisation de son secteur cotonnier depuis 1991 avec la signature du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), on note l'absence d'une floraison d'acteurs. A l'opposé du Bénin où l'Etat et les producteurs sont absents du capital social des compagnies cotonnières, le processus de libéralisation au Burkina-Faso ne s'est pas accompagné d'une disparition de l'Etat. En effet, dans le cadre de la libéralisation de la filière, les cotonculteurs se sont regroupés en une seule organisation faîtière, l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB), organisation en charge de la défense des intérêts des producteurs. En outre, l'Etat a pris des mesures centrées sur la préservation des intérêts des producteurs au sein de la filière (Goreux *et al.*, 2003). Le modèle de privatisation par zonage a été adopté contrairement aux exigences de certains bailleurs de fonds. C'est ainsi que la zone ouest est occupée par la SOFITEX qui a rétrocédé le Centre et l'Est aux nouvelles compagnies cotonnières. Ces dernières se sont engagées à respecter les clauses d'un protocole d'accord élaboré par l'Etat et qui stipule que l'acquéreur gardera le personnel de la compagnie, respectera l'unicité du prix d'achat du coton graine qui sera fixé par le mécanisme de fixation des prix. Les prix des intrants devront être identiques pour toutes les zones et l'Association interprofessionnelle des producteurs de coton du Burkina Faso, au sein de laquelle sont admis les repreneurs, est la seule instance habilitée à réviser les prix. Par ailleurs, le souci de donner davantage de pouvoir aux producteurs a conduit l'Etat burkinabé à leur céder 30% des 65% que constituent sa part dans le capital social de la SOFITEX afin que ces derniers puissent entrer dans le capital de la nouvelle société SOFITEX (Goreux *et al.*, *op. cit.*). Les nouvelles sociétés cotonnières ont

été également contraintes à céder une partie de leur capital aux producteurs. C'est ainsi que la Société cotonnière du Gourma (SOCOMA) appartenant à la DAGRIS et intervenant dans la zone Est a dû céder 20% de son capital aux producteurs. Quant à la zone Centre, deuxième zone de vente, elle a été rachetée par les compagnies cotonnières REINHARD et IVOIRE COTON qui ont elles aussi cédé 10% de leur capital respectif aux producteurs (Macrae, 2003). De plus, c'est aux compagnies cotonnières que revient l'approvisionnement des producteurs en intrants dans leur zone d'intervention. Aussi, bien que la filière cotonnière soit privatisée, les principales fonctions que sont l'approvisionnement et l'égrenage du coton, sont exécutées par la même compagnie. On retrouve ainsi le modèle de gestion de la filière mise en œuvre au Bénin avant la libéralisation économique de 1990 à la différence que dans le cas burkinabé, trois zones ont été définies comme niveau d'intégration. Cette stratégie de libéralisation adoptée par le Burkina-Faso semble cependant être inspirée de l'expérience du Bénin et du Ghana comme l'affirme le directeur de la production agricole à la SOFITEX.

Encart : Fondement du choix d'un modèle intégré de libéralisation au Burkina-Faso

“Comment faire la libéralisation sans démanteler la filière ? C'était notre souci. Abandonner le modèle intégré signifiait la chute de la production comme au Ghana et au Bénin ou même la mort de la filière. C'est pourquoi nous avons mis dans le cahier des charges que les nouvelles sociétés devraient s'occuper de l'ensemble des opérations de la production à la commercialisation” directeur de la production agricole à la SOFITEX.

Propos du directeur de la production agricole à la SOFITEX
Traoré (2006)

Contrairement au point de vue de cet acteur, le Bénin a mis en œuvre un modèle intégré au niveau national mais à la différence que les activités de la production à la commercialisation sont fragmentées et réalisées par différents acteurs avec pour conséquent la multiplication des acteurs. Avec sa politique de libéralisation, le Burkina-Faso est devenu le plus gros producteur de coton de l'Afrique avec une production de 630.000 tonnes de coton graine en 2005-2006 et qui pourraient atteindre 730.000 tonnes au cours de la campagne agricole 2006-2007. Les exploitations agricoles productrices de coton sont aussi passées de 250.000 à plus de 300.000.

Que retenir des cas béninois et burkinabé ? Comment expliquer que le dispositif institutionnel autour de la filière cotonnière béninoise n'a pas pu réaliser un degré significatif de coordination - entendu comme l'ensemble des modes de combinaison d'actions collectives et d'actions de régulation - contrairement au cas burkinabé ? Deux arguments distincts mais interdépendants nous paraissent importants pour comprendre ces résultats différentiels.

Le premier est la multiplicité d'acteurs qui interviennent dans le fonctionnement de la filière ce qui engendre au Bénin des logiques plurielles et rend cette coordination difficile et fébrile (cf. tableau 18). Colin *et al.*, (2004) diront que dans la pratique, la coordination est plus largement réalisée lorsque le nombre de sociétés cotonnières et d'acteurs impliqués dans la gestion de la filière est faible. Cependant, lorsque la filière est aux mains d'un nombre très limité d'acteurs (il s'agit ici notamment des égreneurs et des distributeurs d'intrants et autres types de prestataires de services), la quasi absence de concurrence entre les compagnies peut être défavorable aux producteurs. Par conséquent, la performance du système en général exige un juste arbitrage entre la concurrence entre acteurs et la coordination de l'ensemble du système. Deux objectifs qui apparemment s'avèrent contradictoires.

Le deuxième argument, dont découle d'ailleurs le premier, est le type de libéralisation mis en œuvre et de l'importance accordée au secteur privé. Il s'agit ici surtout d'un choix politique. En effet, dans le cadre de la libéralisation, deux (2) schémas de réorganisation des filières cotonnières sont proposés (Gafsi et Mbétid-Bessane, 2001).

Le premier schéma consiste à promouvoir des filières intégrées par un seul opérateur sur la base d'un modèle de contractualisation interprofessionnel entre les acteurs de la filière (Mbétid-Bessane *et al.*, 2003). La filière intégrée est comprise ici comme "*l'ensemble des opérations de production, d'égrenage et de commercialisation incluant notamment le conseil technique, l'approvisionnement de la fibre et la trituration des graines obtenues*" (Jouve, 1999). Ce schéma défendu par le groupe de Développement des Agro-Industries du Sud (DAGRIS)²¹, l'Agence Française de Développement (AFD) et un certain nombre de grandes compagnies cotonnières africaines dont la Compagnie Malienne de Développement de Textiles (CMDT), réfute une libéralisation complète de la filière cotonnière. Ces défenseurs fondent leur argumentaire sur le fait que la filière intégrée constitue un gage de sécurité pour les producteurs en ce sens qu'elle favorise la qualité et la stabilité du dispositif d'appui à la production agricole et permet d'assurer des débouchés au coton graine, de garantir un prix rémunérateur soutenu par un fonds de stabilisation alimenté par les bénéficiés de la filière, de réaliser un appui technique efficace (diffusion de nouvelles variétés, conseil technique et formation) et d'octroyer des crédits intrants. Les défenseurs de ce schéma de filière intégrée prônent ainsi une privatisation de la filière limitée à un opérateur unique et à certaines fonctions de la filière (approvisionnement en intrants, égrenage) avec la participation des producteurs au capital des entreprises créées. C'est ce mécanisme qui a été adopté par certains pays dont notamment le Burkina-Faso, le Cameroun, le Tchad.

La second schéma quant à lui à pour objectif de privatiser les sociétés cotonnières nationales, de briser leur monopole, d'instaurer une situation de concurrence entre plusieurs opérateurs et de supprimer les distorsions du marché liées à l'intervention de l'Etat. Ainsi contrairement au schéma précédent, ce dernier exige un retrait pur et simple de l'Etat de la gestion de la filière. La Banque Mondiale (BM) et le

²¹ Le groupe de Développement des Agro-Industries du Sud (DAGRI) n'est rien d'autre que la mutation de la Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles (CFDT)

Fonds monétaire international (FMI), principaux défenseurs de ce modèle, estiment que la suppression du monopole et la création d'une situation de concurrence introduiront des éléments de dynamisme dans des filières dont la gestion qui en est faite jusque là par l'Etat alourdit les charges et ne permet pas aux producteurs d'obtenir un revenu adéquat (Mbétid-Bessane *et al.*, 2003). Ce modèle apparaît donc aux tenants d'une libéralisation totale et complète des filières comme celui pouvant permettre aux sociétés cotonnières soumises à la concurrence de réduire leurs coûts de production et d'améliorer la qualité du coton pour une meilleure valorisation du coton africain au plan international. Aux producteurs, il permettrait d'accroître leur production et contribuer ainsi à l'amélioration de leurs revenus. Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo ont opté pour ce mécanisme de libéralisation.

Bien que les cas béninois et burkinabé seuls ne suffisent pas pour tirer de conclusion généralisable, il convient de faire remarquer que la libéralisation est perçue - du moins d'un point de vue théorique - par ses défenseurs comme un processus qui, grâce aux flux de capitaux privés et à l'esprit d'entreprise, peut contribuer à la redynamisation du secteur cotonnier africain et à la relance de la production cotonnière (Colin *et al.*, 2004; Baffes 2001; Shepherd *et al.*, 1999). Cependant, la libéralisation tout comme toute autre politique de développement doit être pensée en fonction du contexte propre à chaque pays. Par conséquent, une transposition et une application des modèles exogènes ne tenant pas compte du contexte du milieu d'application ne sauraient permettre de réaliser les objectifs envisagés. Par ailleurs, les données économiques ne constituent pas les seuls facteurs pertinents dans l'élaboration des politiques de développement en Afrique. Le cas du Bénin a révélé que plus que les principes qui sous-tendent la libéralisation, les dynamiques institutionnelles ont été plus déterminantes dans la situation de crise que traverse la filière cotonnière.

Cependant, en dépit d'une privatisation qualifiée de "réussite", force est de constater que le Burkina-Faso n'échappe pas lui aussi à la crise structurelle qui frappe actuellement toutes les compagnies cotonnières africaines, crise induite par la baisse des cours mondiaux du coton. Ceci contraint le gouvernement burkinabé à subventionner chaque année la filière à hauteur de 3 milliards de FCfa pour amoindrir le coût des intrants agricoles. Le déficit occasionné à la filière au titre de la campagne 2005-2006 est évalué à 35 milliards de FCFA. En effet, depuis trois ans, le prix au producteur est entrain de chuter. Il est ainsi passé de 210 FCFA/Kg de coton graine en 2005 à 175 FCFA en 2006 et l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) a retenu un prix de 165 FCFA pour la campagne en cours (Traoré, 2006).

Cette situation qui légitime une fois de plus les revendications des pays de l'AOC au sein l'OMC contre les subventions au coton dans les pays du Nord montre que la lutte du coton est à mener sur plusieurs fronts. En cela, même le modèle de libéralisation retenu par le Burkina-Faso présente des limites. En effet, si les Etats de l'AOC devraient jouer un rôle actif dans la libéralisation et subventionner les producteurs de coton, jusqu'à quelle limite peuvent-il le faire ? Ces constatations nous amènent à conclure que beaucoup d'ombres planent sur le l'avenir du coton africain dans le commerce

international. Chute des cours mondiaux, difficultés d'accès aux nouvelles technologies, concurrence des fibres synthétiques, perte de compétitivité, incapacité de subventionner le secteur cotonnier, incapacité d'infléchir les règles de l'OMC, etc. sont les quelques termes d'une équation à résoudre par les pays africains en rapport avec la production du coton. Face à cette équation dont l'issue reste hypothéquée, il convient de se demander si le développement d'une industrie cotonnière sous-régionale ne constituerait pas une opportunité de valorisation du cotonnier africain.

Tableau 18 : Différentes fonctions et acteurs des filières cotonnières béninoise et burkinabé avant et après la libéralisation

Principales fonctions de la filière	Bénin		Burkina-Faso	
	Avant libéralisation	Après libéralisation	Avant libéralisation	Après libéralisation
Recherche et développement	CRA-CF financé par Etat	CRA-CF financé par AIC	Etat via instituts de recherche et organismes de développement rural	Etat/INERA pour la recherche SOFITEX pour le développement
Organisation de la production et distribution des semences	GV et SONAPRA	GV, UCP, AIC, SONAPRA	SOFITEX avec un dispositif de fermes et de paysans semenciers	SOFITEX avec un dispositif de fermes et de paysans semenciers
Certification des semences	CRA-CF pour le compte de la SONAPRA	CRA-CF et Direction de l'agriculture pour le compte de la SONAPRA	SOFITEX	SOFITEX
Vulgarisation / Financement	CARDER / Etat	CARDER et agents privés formés par CARDER/AIC	Etat	Etat / SOFITEX
Identification des besoins en intrants des producteurs	CARDER	GV		
Organisation des appels d'offre pour l'importation des intrants	SONAPRA organise appel d'offre international	CAGIA organise appel d'offre national	SOFITEX organise appel d'offre international	SOFITEX organise appel d'offre ouvert ou restreint
Importateurs d'intrants	SONAPRA	GPDI - ADIAB		
Octroi de crédits aux producteurs pour l'acquisition d'intrants	SONAPRA et GV	GPDI - ADIAB, crédits bancaires remboursables à la vente du coton graine	SOFITEX (court terme) : 60 à 70% CNCA 30 à 40% à court terme et 100% à moyen terme	SOFITEX (court terme) : 60 à 70% CNCA 30 à 40% à court terme et 100% à moyen terme
Transport des intrants dans les zones de production (lieu)	SONAPRA jusqu'au village Producteur jusqu'au champ	IDI agissant individuellement avec des transporteurs privés		
Entretien des pistes de desserte	SONAPRA, GV	AIC	Etat organise appel d'offre	Etat organise appel d'offre
Commercialisation primaire du coton graine	CARDER	GV		
Achat coton graine	SONAPRA	CSPR	SOFITEX en exclusivité	SOFITEX en exclusivité
Commercialisation du coton fibre	SONAPRA	Egreneurs		

Source : Nos enquêtes (2006)

CHAPITRE 5

PERSPECIVES D'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PRODUCTRICES DE COTON AU BENIN

5. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PRODUCTRICES DE COTON AU BENIN

L'objectif principal de cette rubrique est de s'interroger sur les perspectives d'évolution des exploitations productrices de coton au Bénin au regard des développements faits dans les deux premières parties. Dans un premier temps, les notions de crise et de mutations sont abordées dans une perspective théorique avec pour objectif de montrer que la filière cotonnière béninoise traverse une crise. Ensuite, un regard hypothétique est porté sur les perspectives d'évolution des exploitations agricoles productrices à la lumière d'études antérieures.

5.1. Notions de crises et de mutations

La notion de crise, selon Bernier (1997), renvoie étymologiquement aux notions plus générales de « choix », de « séparation » ou de « coupure ». Brunet (1992) quant à lui considère une crise comme un moment d'extrême tension, de paroxysme, de conflit, de changement quand les régulations et rétroactions du système ne suffisent plus ou ne jouent plus. Il transparaît à travers cette définition que la crise trouve ses origines dans le dysfonctionnement ou la faiblesse des systèmes censés assurer l'harmonie entre les différentes composantes d'un système. Partant de cette définition de Brunet et, au regard des développements faits dans les chapitres précédents, on peut ainsi affirmer que la filière cotonnière béninoise est en crise. Cette crise, qui peut être comprise comme une étape de déséquilibre d'un système, conduit inéluctablement à des mutations au sein du système social. Mais les mutations peuvent aussi conduire aux crises dans la mesure où les mutations engendrent également des transformations au sein d'un système. C'est en ce sens que Bernier (1997), en trouvant une relation dynamique entre crise et mutations, affirme que les crises sont à l'origine des mutations et les mutations produisent des crises selon des processus diachroniques et synchroniques.

Bernier (1997) perçoit les mutations comme la traduction géographique des bouleversements sur un équilibre territorial existant. Ces bouleversements peuvent affecter aussi bien la sphère spatiale que sociale, culturelle, politique, économique, etc. Selon ce même auteur, dans le domaine agricole plus particulièrement, les mutations secrètent de nouveaux espaces ruraux en termes de paysage, d'habitat, de tissu socio-économique. Les crises et les mutations qui affectent les campagnes des PDV trouvent des prolongements dans la société rurale, dans ses structures, dans son fonctionnement ou encore dans son rayonnement.

5.2. Crises et capacités d'adaptation des agriculteurs ruraux

Comme Long (1989) l'a démontré, les producteurs ruraux en tant qu'acteurs sont capables, de par leurs attributs sociaux, de réagir face aux crises et mutations qui secouent leur secteur d'activités et de provoquer des transformations profondes dans leur système social en vue de réaliser un objectif précis. Aussi, loin de subir avec fatalité les changements qui s'opèrent dans leur milieu ou appareil de production, les producteurs ruraux font preuve de capacité d'adaptation dont le degré détermine l'efficacité de leur réaction. Plusieurs auteurs dont entre autres Richard (1985), Brookfield et Padoch

(1994) cités par Peemans (2002) ont mis en exergue cette capacité des ruraux à opérer des transformations dans leur environnement, transformations qui traduisent leur adaptabilité aux changements sur la longue durée et qui constituent des signaux extérieurs et visibles de cette adaptabilité. Abondant dans le même sens, Ela (1994) estime que la capacité de renaissance et de réinvention des sociétés locales de même que le dynamisme extraordinaire de ces peuples remettent en cause des mythes dominants de l'immobilisme africain. La capacité d'adaptation permet à l'individu de traiter l'expérience sociale et d'élaborer les moyens pour se débattre dans la vie, même sous les formes les plus extrêmes de coercition. Aussi, dans les limites dues à l'information, à l'incertitude, et autres contraintes (physiques, sociales, politico-économiques, etc.), les acteurs sociaux sont "compétents et capables" (Long, 1994). Bernier (1997) pense quant à lui que face aux crises et aux mutations qui affectent directement ou indirectement les agriculteurs et leurs activités beaucoup ont fait preuve d'une capacité d'adaptation et d'ajustement étonnante. Les mutations peuvent ainsi être porteuses d'auto développement qui entraîne une recomposition du monde rural qui, pour être bien comprise doit être replacée dans une perspective globale.

La reconnaissance des capacités d'adaptation des producteurs face à l'évolution de leur environnement et des contraintes qu'il leur impose justifie la nécessité d'une approche qui, selon Berry (1991) doit dépasser la logique d'expertise et tendre vers une logique compréhensive qui tient compte de la rationalité de ces producteurs. C'est pour donner tout son sens à cette rationalité paysanne que Petit (1981) et Brossier *et al.*, (1997) soutiennent que les agriculteurs ont toujours de bonnes raisons de faire ce qu'ils font.

Sur le plan agricole, la notion de stratégie apporte la lumière sur la manière dont les producteurs s'y prennent pour réaliser leurs objectifs. Yung et Zaslaysky (1992) précisent que les producteurs développent de stratégies à partir du moment où ils «*font concourir des moyens agricoles mais non exclusivement tels pour parvenir à atteindre des objectifs de maintien, de croissance et de reproduction de leur unité de production familiale dans un contexte plus ou moins fortement marqué par l'incertitude*». Dans ce sens, les stratégies apparaissent comme une réponse des producteurs à des contraintes internes et/ou externes susceptibles de compromettre leurs objectifs. Elles traduisent leur capacité d'adaptation aux contraintes extérieures.

Cependant, les stratégies développées par les acteurs dépendent dans une grande mesure du contexte Débuyst (2001). Bien que l'acteur est un être stratégique et rationnel - d'où sa potentialité de répondre aux excitations ou contraintes extérieures et d'y apporter des réponses -, il importe de préciser que cette rationalité est "limitée" (Long, 1989). Ceci tient du fait que les stratégies sont circonscrites dans un environnement dont les possibilités confèrent à l'acteur un certain degré de marges de manœuvres ce qui le conduit à ajuster les moyens dont ils disposent aux objectifs désirés. Comme Boserup (1970) a su bien l'indiquer, les populations rurales, en cas de crise, développent de fortes capacités d'adaptation mais ces capacités a des limites et peuvent enduire parfois induire d'autres crises.

Selon Bernier (1997), les crises et les mutations agricoles conduisent un grand nombre de producteurs - le plus souvent les petits producteurs - à rechercher des moyens de subsistance en dehors de l'agriculture. Cependant, l'ampleur que revêtent les activités extra agricoles varie en fonction des contextes et de l'environnement : elles peuvent être marginales dans l'économie familiale des agriculteurs d'une région donnée alors qu'elles peuvent tendre à être primordiales dans d'autres localités.

5.3. Perspectives d'évolution des exploitations agricoles productrices de coton au Bénin

5.3.1. Baisse des cours mondiaux et dysfonctionnement institutionnel comme facteurs de désaffection

Face à la tendance à la baisse des cours mondiaux du coton, des études ont été réalisées pour montrer l'impact de cette baisse sur les exploitations agricoles. Djouara *et al.* (2006) ont étudié la réponse des agriculteurs du Mali face à la baisse des prix du coton graine sur la période couvrant 1994 à 2004 et concluent, qu'en absence d'un mécanisme de soutien du prix au producteur :

- ◆ Avec les cours mondiaux très bas qui se répercutent sur le prix au producteur du coton graine, il y aura une baisse significative des revenus monétaires des exploitations avec de graves répercussions sur les conditions de vie et sur l'accès aux biens les plus élémentaires exacerbant ainsi la pauvreté en milieu rural
- ◆ Sur le court terme, les exploitations réduiront certaines dépenses sociales et tenteront de trouver des revenus de complément tout en poursuivant la culture du coton qui, avec des débouchés assurés et un prix « annoncé » procure des revenus sécurisés. Les stratégies de diversification des activités extra agricoles (commerce, artisanat, etc.) c'est-à-dire des activités de services en milieu rural. La majorité des exploitants (les plus pauvres) ont recours à la migration de courte ou de longue durée pour s'adapter, seule stratégie pour leur permettre de faire face aux dégradations des conditions de vie.
- ◆ Sur le moyen terme, la plupart des exploitations la baisse persistante du prix accentuerait la compétition pour l'accès aux ressources productives et rendrait plus difficile l'accès à des revenus complémentaires. Les solutions résideraient dans le salariat agricole et des migrations courtes ou longues.
- ◆ Certaines filières « nouvelles » semblent porteuses et méritent toutes les attentions de la profession agricole (coton biologique, arboriculture fruitière, etc.)

Ces conclusions de Djouara *et al.*, (2006) corroborent celles de Mazoyer *et al.* (1997) qui, en s'intéressant aux impacts des crises agricoles sur les exploitations agricoles de manière générale, ont montré que :

- ◆ Les produits d'importations importants pour les pays en développement ont vu leurs prix fortement réduits par la concurrence des produits industriels de substitution très compétitifs. De plus, la plupart des cultures tropicales d'exportation ont été touchées l'une après l'autre par les progrès de la 2^{ème} révolution agricole : sélection de variétés plus exigeantes en engrais et plus productives, progrès du génie génétique. Faute de moyens, la grande majorité de la paysannerie ne peut accéder à ces facteurs de production. La deuxième révolution entraîne la baisse des prix et par ricochet, la baisse de leur revenu.
- ◆ La baisse des prix agricoles se traduit par un véritable blocage du développement de la masse des paysans les moins équipés et les moins bien situés du fait qu'en entraînant la baisse de leur pouvoir d'achat, la majorité d'entre eux se retrouvent dans l'incapacité d'investir dans un outillage plus performant. C'est ce que les auteurs qualifient de seuil de renouvellement.
- ◆ Cependant, de plus en plus mal outillés, mal nourris et mal soignés, les paysans ont une capacité de travail de plus en plus réduite et sont de ce fait obligés de concentrer leurs efforts sur les tâches immédiatement productives et de négliger les travaux d'entretien de l'écosystème cultivé. Ainsi, la crise des exploitations agricoles s'étend à tous les éléments du système agricole. La non durabilité économique entraîne donc la non durabilité écologique.
- ◆ Appauvris, sous-alimentés et exploitant un milieu de plus en plus dégradé, les paysans affaiblis se rapprochent dangereusement du seuil de survie. Le paysan est alors contraint de s'endetter de plus en plus lourdement. Il en résulte une réorganisation sociale des bras valides du ménage pour une diversification des activités et au pire des cas on est contraint à l'exode rural.

Houedete (2004) en s'intéressant au cas du Bénin a lui aussi montré que, face en particulier aux fluctuations intempestives observées au niveau des prix d'achat au producteur du kilogramme de coton graine - très souvent vécues par les paysans avec amertume et résignation - les petits producteurs de coton ont souvent eu recours à différentes attitudes dont les plus saillantes sont :

- ◆ la diminution ou l'abandon de la culture du coton (cas d'exploitations paysannes de Djidja, Savalou, etc.) ;
- ◆ la vente « frauduleuse » du coton graine aux acheteurs privés venant du Togo et du Nigeria;

- ◆ le remplacement de la culture du coton par d'autres cultures porteuses (tomate, niébé, arachide, piment, etc.) ;
- ◆ la récupération des arrières - effets fertilisants des engrais sur les cultures vivrières ou l'utilisation pure et simple d'une partie d'engrais sur les cultures vivrières ;
- ◆ le détournement d'une partie des insecticides sur les cultures vivrières, notamment sur les cultures maraîchères (tomate, gombo, crin-crin, piment, etc.).

il apparaît que les différentes réactions nées de l'absence de prix rémunérateurs aux producteurs traduisent dans une certaine mesure - bien que ces réactions présentent des limites - une recherche constante de meilleure alternative par le producteur aux situations auxquelles il est confronté.

Ces résultats que nous venons ainsi de présenter viennent renforcer notre conclusion selon laquelle la baisse des cours mondiaux de coton est un facteur déterminant de la recomposition des exploitations agricoles productrices de coton. Cependant, les déterminants de cette recomposition ne doivent pas être uniquement imputés à cette baisse des prix du coton. Bien que cette baisse est caractéristique des produits agricoles dans leur ensemble, force est de constater que dans le cas du Bénin que nous venons d'analyser, il existe d'autres facteurs amplificateurs qui rendent la situation plus criarde. En effet, nous avons montré précédemment comment les dynamiques institutionnelles ont été particulièrement préjudiciables au développement de la filière cotonnière béninoise et ont engendré une baisse des superficies, des rendements et de la production ; ce qui traduirait une tendance à l'abandon de la culture par les plus pauvres notamment. Les difficultés d'accès aux nouvelles technologies de production font que le coton béninois - à l'instar de celui des autres pays de l'AOC - devient de moins en moins compétitif. Aujourd'hui, le coton est entrain de perdre les avantages qui ont pendant longtemps justifié l'engouement des producteurs pour sa culture. Comme rapporté par LARES-APEIF, la culture du coton est la seule spéculation réalisée au Bénin par une agriculture familiale et dont le débouché est garanti (LARES-APEIF, 1996), le problème de débouché étant l'une des principales difficultés que les producteurs évoquent pour expliquer leur attachement à sa culture. En effet, aucune autre culture que le coton ne bénéficie d'une pareille organisation et, cette spéculation sert au *finish* de "culture enveloppe" aux autres cultures en ce sens qu'elle leur permet de bénéficier des intrants coton par le mécanisme d'arrière - effets cultureux et le détournement d'intrants coton en intrants maïs. Par ailleurs, grâce au coton, le producteur pouvait avoir facilement accès aux crédits de campagne et aux intrants qui ont favorisé pendant longtemps le développement d'autres cultures notamment celles intégrées dans le même système de rotation que le coton. Bien que les producteurs estiment que le coton est une spéculation exigeante et contraignante, ce sont les raisons sus évoquées renforcées par la possibilité de toucher en gros et d'un seul coup le revenu issu de la vente qui ont été pendant longtemps leurs principales sources de motivation à la culture de coton. On se rend compte que les producteurs n'apprécient pas la culture du coton mais s'y adonnaient simplement parce qu'elle leur

procurait certains avantages mais qui malheureusement aujourd'hui deviennent hypothéqués. Par conséquent, "l'or blanc" longtemps prisé est aujourd'hui l'objet d'une désaffection et on se demande si le coton en Afrique n'a pas amorcé sa phase de déclin.

5.3.2. Dégradation de l'environnement comme facteur de désaffection

Cependant, les considérations économiques ne constituent plus les principales ou du moins les seuls éléments de désaffection de la culture de coton et ainsi de la recomposition des exploitations agricoles et du monde rural. Les aspects environnementaux apparaissent de plus en plus comme des éléments déterminants.

L'agriculture productiviste²² est la forme d'agriculture qui, pour atteindre son seul objectif de maximisation de la productivité agricole et à bas coût, fait appel à des techniques modernes comme l'emploi de produits chimiques de synthèse, le machinisme agricole, la sélection génétique, l'irrigation, etc.

Bien que cette forme d'agriculture ait permis d'obtenir des résultats probants, force est de constater qu'aujourd'hui, les techniques utilisées ont été à l'origine de dommages sur la qualité des produits agroalimentaires, la santé humaine et animale, les ressources hydriques et pédologiques. Selon Bourrigaud (1993) et Feret & Douguet (2001), le concept d'agriculture productiviste véhicule l'idée d'une agriculture agressive pour l'environnement, coûteuse en fonds publics, productrice de denrées parfois excédentaires sur les marchés des Pays du Nord. En outre, le productivisme accompagne l'accroissement des rendements, la spécialisation des exploitations, la mono-production, l'intégration par les industries d'amont et d'aval. Dans ce processus, l'exploitant n'est plus qu'un maillon, le plus faible et le plus fragile, d'une chaîne à logique industrielle. Dans ce type d'agriculture, l'exploitant perd son autonomie et accroît considérablement ses charges notamment en intrants. Par conséquent, ce modèle non seulement ne favorise pas la reproduction du tissu social et présente également de conséquences dommageables pour l'environnement.

Le coton, dont la forme commerciale et industrielle a été introduite dans les anciennes colonies occidentales, a été développé selon ce modèle d'agriculture productiviste. Par conséquent, le souci de maintenir une bonne productivité cotonnière a longtemps justifié le recours aux produits chimiques de synthèses (PCS). Malheureusement, les contextes spécifiques de la culture du coton dans les pays d'Afrique subsaharienne rendent l'utilisation d'insecticides particulièrement dommageable sur les plans sanitaires et environnementaux (Matthess *et al.*, 2006). La production de coton se caractérise en effet par une utilisation incontrôlée et/ou abusive de PCS. Dans ces conditions, bien que l'Afrique ne consomme que 2% des pesticides utilisés de part le monde - le Bénin et les autres pays de l'AOC ne se partagent que 0,5% de la quantité totale des pesticides (Vodouhê *et al.*, 2002) - de graves dommages

²² L'agriculture productiviste a vu le jour au lendemain de la seconde guerre mondiale dans l'optique d'assurer l'indépendance alimentaire des nations

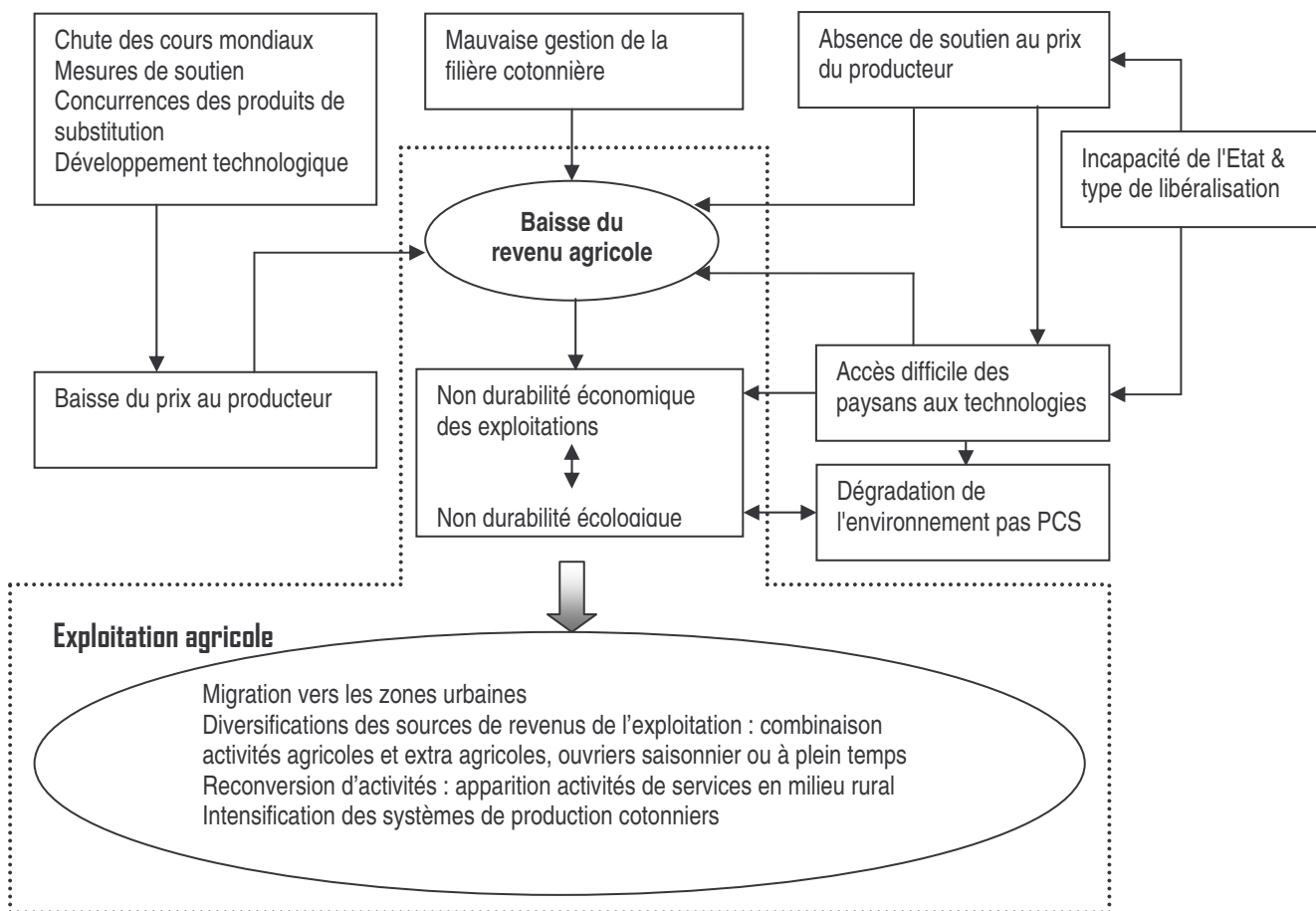
sont déjà notés au niveau de l'environnement et de la santé humaine. En effet, les PCS destinés à prévenir et à combattre les ravageurs et les maladies dans la production agricole ont commencé par se montrer nuisibles à l'homme et à son environnement (Vodouhê *et al.*, *op. cit.*). Selon Faihun (1999 cité par Vodouhê *et al.*, *op. cit.*), les structures de stockage des PCS sont installées sans respect des normes conventionnelles (sans cuve de rétention, sans puisard et sans brise feu) au milieu des agglomérations sur des aires géographiques inappropriées et sont mal ventilées et mal éclairées. De plus, les mesures de protection individuelle et les doses recommandées ne sont pas respectées (Fanou *et al.*, 2005).

Hormis ces effets, les PCS seraient aussi responsables des intoxications animales, de la destruction de la faune et de la modification de l'écosystème, les agriculteurs, leur famille et leur bétail étant les premières cibles de ces dommages (Vodouhê *et al.*, 2002 ; Fanou *et al.*, 2005). A ces maux, se greffent l'érosion et l'appauvrissement des sols, le recul du couvert arboré et de la biodiversité, etc.

En somme, le tableau que présente la filière cotonnière béninoise est sombre : la baisse continue des cours mondiaux et par ricochet un prix au producteur non rémunérateur - en absence de soutien de l'Etat – l'augmentation des coûts de production, le dysfonctionnement de la filière dans son ensemble, baisse des rendements, les difficultés d'accès aux nouvelles technologies de production, etc. n'augurent pas d'un avenir radieux pour la filière cotonnière béninoise. Le coton devenant ainsi de moins en moins une culture stratégique, c'est le développement socio-économique et communautaire des exploitations et zones productrices d'une part et l'importante contribution aux recettes de l'Etat qu'il à longtemps favorisé qui deviennent problématiques. Dans ces conditions, il devient nécessaire de s'interroger sur l'évolution ou les recompositions qui s'opèrent ou s'opèreront au sein des exploitations productrices de coton au Bénin.

Bien que ces résultats mettent l'accent sur les comportements des producteurs en cas de crises structurelles, il importe de préciser que les réponses des producteurs aux stimuli du milieu externe ne sont pas statiques et uniformes mais elles dépendent du contexte et des développements en cours. Pour reprendre Bernier (1997), la faculté de réaction des producteurs ruraux face aux crises agricoles dépend largement de la perception qu'ils ont de leur milieu, des possibilités de ce dernier ainsi que de son exploitabilité. L'implication méthodologique de cette conclusion est que la compréhension et l'analyse des évolutions en cours au sein des exploitations nécessite que soient prises en compte les possibilités offertes par le milieu aux producteurs et les marges de manœuvres dont ils disposent pour saisir ces possibilités.

Figure 21 : Schéma analytique des perspectives d'évolution des exploitations agricoles



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages consultés

- ADJE, A.O.C., 2004, *Effets des pratiques culturales sur la qualité nutritionnelle des légumes feuilles locaux et sur la santé des populations en milieux urbain et rural dans le Sud Bénin*, Mémoire de maîtrise professionnelle, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Abomey-Calavi, Bénin.
- AHOUISSOUSSI, A. C., 1998, *Le coton dans la restructuration des relations socioéconomiques : Cas du village de Founougo dans la sous-préfecture de Banikoara, Département du Borgou*. Thèse d'ingénieur agronome, FSA/ UAB, Cotonou, Bénin.
- AHOYO ADJOVI, N., B., ADEOSSI, E., VIKEY & J.-C.S., KEKE, 2004, *Evaluation des réformes de la filière coton et impact sur les acteurs*, Cellule d'analyse de politique économique (CAPE), Cotonou, Bénin.
- AIC, 2004, *La situation du coton au Bénin : vision stratégique et perspective*, MAEP, Cotonou, Bénin.
- ALDRIDGE, K. M., 1992, *A framework for analyzing alternative institutional arrangements for the cereals market information system in Mali*, Mémoire de "Master of Science in agricultural economics", Michigan State University, Michigan, U.S.A.
- ASSONGBA, M.C., 1994, *Recherche des résidus de pesticides organochlorés et de polychlorobiphényles (PCBs) dans les exploitations agricoles de Banikoara : Analyse par chromatographie en phase gazeuse couplée à une détection à capture d'électrons (CPG/ECD)*, Mémoire d'ingénieur des travaux (DIT), Collège Polytechnique Universitaire (CPU), Université Nationale du Bénin, Abomey-Calavi, Bénin.
- ATTAIE, H. & J., SALAZAR, 2003, *Guidelines for value chain analysis in the agri-food sector of transitional and developing economies*, ESSEC, Cergy Pontoise, France.
- AYADOKOUN, A. V., 1997, « Impacts de l'utilisation des pesticides organochlorés sur l'environnement côtier au Bénin. Exemple de la lagune de Cotonou », In VODOUHE, S.D., ed., *Le coton biologique : Une chance à saisir par l'Afrique pour un développement plus harmonieux, Séminaire international, 10-13 mars 1997 à Abomey*, Cotonou, OBEPAB, pp. 47-49.
- BAFFES, J., 2001, "Policy reform experience in cotton markets", In: T. AKIYAMA, J. BAFFES, D. LARSON & P. VARANGIS, eds, *Commodity market reforms: lessons of two decades*, World Bank, Washington, DC.
- BERNIER X., 1997, *Les mutations des espaces ruraux dans les pays en voie de développement*, Paris, Economica Edition.
- BERRY M., 1991, « Comment concilier science et pratique », *Economie Rurale*, n° 206, pp. 5-10, Paris.
- BERTHOME, J. & PESCHE, D., 2003, *Analyse et capitalisation des démarches d'appui aux organisations de producteurs de la Coopération française*, Ministère des Affaires Etrangères/Agence Française pour le Développement (MAE/AFD), France.

- BERTI, F. ; J.-L., HOFES ; H., ZAGBAI & P., LEBAILLY, 2006, « Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux », In F. BERTI, J.-L. HOFES & G. MERGEAI, eds, *Actes du colloque Le coton dans tous ses états du 12 mai 2006, Gembloux, Belgique*, Les presses agronomiques de Gembloux, pp. 13-22
- BIERSCHENK, T, 1988, "Development projects as arenas of negotiation for strategic groups", *Sociologia Ruralis*, vol. 28, n°213, pp 147-160.
- BOSERUP E, 1970, *Évolution agraire et pression Démographique*, Edition Flammarion, Paris.
- BOURRIGAUD, R., 1993, *Le développement agricole au XIXe siècle en Loire-Atlantique. Essai sur l'histoire des techniques et des institutions*, Thèse, Nantes,
- BROOKFIELD, H. & C., PADOCH, 1994, "Appreciating Agrodiversity: A Look at the Dynamism and Diversity of Indigenous Farming Practices", *Environment*, vol. 36, n°5, pp. 6-11, 37-43.
- BROSSIER J., E., CHIA ; E., MARSHALL ; M., PETIT, 1997, *Gestion de l'exploitation agricole familiale. Éléments théoriques et méthodologiques*, Edition CNERTA, Dijon, France.
- BRUMMETT, R.E., & G.G., TEUGELS, 2004, "Rivers of the lower Guinean Rainforest: Biogeography and sustainable exploitation, *Sustainable livelihoods and biodiversity in the new millennium*, vol. 1, n°2004/16, pp. 149-171
- BUISSON M. & M., GUGLIELMI, 1995, « Le modèle européen de politique agricole peut-il s'appliquer en Afrique de l'Ouest ? » *Problèmes économiques*, n°2-466, pp. 27-30.
- CHALMIN P., ed, 2005, *Cyclope : Les marchés mondiaux*. Economica Edition, Paris.
- CHALMIN P., ed, 2006, *Cyclope : Les marchés mondiaux*, Economica Edition, Paris..
- CIRAD & GRET, 1999, *Mémento de l'Agronome*, 4^{ème} édition, Ministère de la Coopération Française, Paris.
- COLIN, P., P. GIBBON; B., HANYANI-MLAMBO; J., KYDD; W., MARO; M. N, LARSEN; A., OSORIO; D., TSCHIRLEY & B., ZULU, 2004, "Competition and Coordination in Liberalized African Cotton", *Market Systems, World Development*, Vol. 32, Issue 3, pp. 519-536
- DAYE, L., 1997, « Problématique de la filière coton dans le Mono : Quel avenir sur la gestion des ressources naturelles ? », In S.D., VODOUHE, ed., *Le coton biologique : Une chance à saisir par l'Afrique pour un développement plus harmonieux. Séminaire international, 10-13 mars 1997, Abomey, Cotonou, Bénin*, pp. 53-55.
- DEBUYST F., 2001, « Acteurs, stratégies et logiques d'action », In F. DEBUYST, P. DEFOURNY & H. GERARD, eds., *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'harmattan, pp. 115-148.
- DEJOUX, C., 1998, *La pollution des eaux continentales africaines. Expérience acquise, situation actuelle et perspectives*, Collection travaux et documents n° 123, éditions ORSTOM, Paris.
- DJOUARA, H., J.-F., BELIERES & D., KEBE, 2006, « Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton-graine », *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 1, janvier-février, pp. 64-71
- DURUFLE G. ; P. FABRE & J. M. YUNG, 1988, *Les effets sociaux et économiques des projets de développement rural, manuel d'évaluation*, Ministère de la Coopération, Paris.

- ELA, J.-M., 1994, *Afrique l'irruption des pauvres, société contre ingérence, pouvoir et argent*, Paris, Editions l'Harmattan.
- ERNEST KERN, F. E. & HAZARD, E., 2006, « OMC : La guerre du coton », *L'Economie Politique*, n° 30, avril-mai-juin, pp. 79-86.
- ESTEULLE, B., D., MERCIER & J., PERENNES, 2006, « Production cotonnière africaine - Campagne 2006-2007 », *Note de conjoncture n°14*, Service Communication et Relations Publiques de la Présidence de DAGRIS, février - mars 2007, Paris.
- ESTUR, G., 2006, « Le marché mondial du coton : évolution et perspectives », *Cahiers Agriculture*, vol. 15, n° 1, janvier-février 2006, pp. 9-16
- FABRE, P., 1994. *Note de méthodologie générale sur l'analyse de filière*, Document de formation pour la planification agricole n°35, Service de Soutien aux Politiques Agricoles, Division de l'Assistance aux Politiques, FAO, Rome, Italie.
- FANOU J., D.S., VODOUHE & G., ASSOGBA, 2005, *Processus de prise de décision en agriculture. Une analyse des déterminants du choix des cultures et de l'utilisation des produits chimiques de synthèse à Dridji*, Article sous presse, Cotonou, Bénin
- FAO, 2004, « N°1. COTON : Impact des mesures de soutien sur les pays en développement - guide des analyses actuelles », In FAO, *Documents techniques de la FAO sur les politiques commerciales relatives aux négociations de l'OMC sur l'agriculture*, Rome, Food and Agriculture Organization.
- FARM, 2005, « Le coton : quels enjeux pour l'Afrique ? », *Les dossiers de FARM*, novembre 2005
- FERET, S. & DOUGUET, J.M., 2001, « Agriculture durable et agriculture raisonnée », *Nature, sciences, sociétés*, n° 1, pp. 58-64
- FOK, M.A., W., LIANG, J., WANG & N.Y., XU, 2006, « Production cotonnière familiale en Chine : forces et faiblesses d'une intégration à l'économie de marché », *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 1, janvier-février, pp. 42-53
- FONTAN, C., 2006, « *L'outil* » *filrière agricole pour le développement rural*, Document de travail, CED/IFReDE-GRES - Université Montesquieu Bordeaux IV, France.
- FRAVAL P., 2000, *Éléments pour l'analyse économique des filières agricoles en Afrique subsaharienne*, Bureau des Politiques agricoles et de la Sécurité Alimentaire, Ministère des Affaires Etrangères, DCT/EPS/MAE, France.
- GAFSI, M. & E., MBETID-BESSANE, 2001, « Stratégies des producteurs de coton dans le contexte de libéralisation de la filière. Le cas de Centrafrique », Communication au *Colloque Un produit, une filière, un territoire, du 21 au 23 mai 2001, Toulouse, France*.
- GARROUSTE, P., 1984, *Filière technique et économie industrielle : l'exemple de la forge*, Lyon, Presses Universitaires, collection ECT.
- GOLDBERG R. A. & J. H., DAVIS, 1957, *A concept of Agribusiness*, Division of Research, Harvard Business School, Boston.
- GOREUX, L. & J., MACRAE, 2003, *Réformes des filières cotonnières en Afrique subsaharienne*, Banque Mondiale/ Ministère des Affaires Etrangères, Washington/Paris.

- GRIFFON M., 1994, "Analyse de filière et analyse de compétitivité", *Economie des politiques agricoles dans les pays en développement*, Tome 1 : les conditions internationales, Revue Française d'Economie, Paris.
- GRIMBLE, R. & K. WELLARD, 1996, *Stakeholder methodologies in natural resource management: a review of principles, contexts, experiences and opportunities*, University of Greenwich, p.173-193
- HADONOU-YOVO, B., 2000, *Bilan et caractéristiques des cas d'intoxication liés aux produits phytosanitaires en République du Bénin durant la campagne cotonnière 2000/2001*, Rapport d'enquête, Ministère du Développement Rural/Ministère de la Santé, Cotonou, Bénin.
- HUGON, P., 1992, « La méso-économie institutionnelle et l'agriculture africaine: le cas de la filière coton », *Economie institutionnelle et l'agriculture*, Montpellier, pp. 7-9
- HUGON P., 1994, « Filières agricoles et politique macro-économique », *Economie des politiques agricoles dans les pays en développement*, Tome 2 : Les aspects macroéconomiques/coordonné par P. GUILLAUMONT, Revue Française d'Economie, Paris.
- JIGGINS, J. ; K. COLLINS ; P. STEYAERT; M. TORERI ; H. BRIVES; B. ROCHE; J. PAUL; N. POWELL; C. BLACKMORE & E. SLOBBE van, 2003, *Stakeholders and stake holding in social learning for integrated catchments management and sustainable use of water-* Slim Thematic paper.
- JOUBE, P., 1999, « Dynamiques agraires et développement rural. Pour une analyse en termes de transition agraire », In CNEARC, ed., *Actes du séminaire sur les Dynamiques agraires et construction sociale du territoire, 26 au 28 avril 1999, Montpellier, France*, pp. 23-28
- KASKE, R., 1992, *Recensement de résidus de pesticides au Bénin. Exploitation et interprétation des résultats d'analyses de laboratoire, recommandations*, Rapport de mission, projet Bénino-Allemand de Protection des Végétaux, GTZ.
- LAFIA, E., 1996, *Facteurs de risques et taux d'acétylcholinestérase chez les utilisateurs de pesticides dans la sous-préfecture de Banikoara*, Thèse de Docteur en Médecine, Faculté des Sciences de la Santé (FSS), Université d'Abomey-Calavi, Cotonou, Bénin.
- LAGANDRE, D., 2005, « Le secteur cotonnier en zone franc, entre succès et dépendance », *Jumbo*, Rapport thématique, AFD, Paris.
- LARES-APEIF, 1996, *Coûts de production et alternatives à la culture du coton dans le Zou et le Sud Borgou*, Cotonou, Bénin, non publié.
- LAURENT, P.-J., 2001, « L'espace public dans une ville émergente d'Afrique de l'Ouest. Aux frontières de la théorie des conventions, l'anthropologie prospective ? », *Recherches Sociologiques*, vol. 32, n°1, p.101-124
- LONG, N., 1989, *Encounters at the interface. A perspective on social discontinuities in rural development*, Landbouwniversiteit, Wageningen, Netherlands.

- LONG N., 1994, «Du paradigme perdu au paradigme... retrouvé ? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs», *Bulletin de L'APAD*, n°7, Marseille, p. 11-34.
- LÜHE, N. von der, 1991, "Transfer of technology or barter trade? The rural extension service in the Atlantic Province of Benin as a market for negotiating resources", *Quarterly Journal of International Agriculture*, vol. 30, n°3.
- MACRAE, J., 2003, *Etude comparative sur l'impact de la libéralisation du secteur cotonnier en Afrique Subsaharienne. 2^{ème} Partie : Les études pays or The Country Studies*, Banque Mondiale, Washington.
- MARCHES TROPICAUX, 2004, « Dossier Bénin. Coton : La filière en petite forme », *Marchés Tropicaux*, 23 avril 2004, pp. 882-887
- MATTHESS, A., E., VAN DEN AKKER, D., CHOUGOUROU & S., MIDINGOYI, 2006, *Le coton au Bénin. Compétitivité et durabilité de cinq systèmes cultureux cotonniers dans le cadre de la filière*, Cotonou/GmbH, MAEP/Hombolt.
- MAZOYER, M. & L., ROUDART, 1997, *Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine*, Edition Seuil, Paris.
- MBETID-BESSANE E., M., HAVARD & J., LEROY, 2003, *Évolution des conditions de production cotonnière en Afrique centrale et ses conséquences sur les stratégies paysannes*, Prasac, Ndjaména, Tchad.
- METTRICK, H., 1994, *Recherche agricole orientée vers le développement*, Cours ICRA, Wageningen, Netherlands.
- NUBUKPO, K., & M. S. KEITA, « Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali » *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n°1, janvier-février, pp. 35-41
- CSAO, 2005, *Importance économique et sociale du coton en Afrique de l'Ouest : Rôle du coton dans le développement, le commerce et les moyens d'existence*, Secrétariat du CSAO/OCDE
- PARMENTIER, S., 2006, « Le dumping de coton-fibre : Quelle réponse y apporter ? le Sud contre le Nord, ou l'émergence d'un modèle agricole viable aux quatre coins du globe », In F. BERTI, J.-L. HOFES & G. MERGEAI, eds., *Actes du colloque Le coton dans tous ses états du 12 mai 2006, Gembloux, Belgique*, Les presses agronomiques de Gembloux, pp. 299-308
- PEEMANS, J.-P., 2002, *Le développement des peuples face à la modernisation du monde : Les théories du développement face aux histoires du développement "réel" dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle*, Collection Population et développement n°10, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'harmattan.
- PETIT, M., 1981, *Théorie de la décision et comportement adaptatif des agriculteurs*, Edition INRAP, Dijon, France
- RICHARD, P., 1985, *Indigenous Agriculture Revolution: Ecology and food Production in West Africa*, London, Hutchinson.
- SHEPHERD, A., S., FAROLFI, 1999, *Export crop liberalization in Africa: a review*, Rome, FAO.
- TALLEC, F. & BOCKEL, L., 2005, *L'approche filière. Analyse fonctionnelle et identification des flux*, Rome, Italie, FAO.

- TAZI, S., 2006, « Privatisation/Libéralisation, des filières cotonnières en Afrique. Quels gagnants ? Quels perdants ? 2006 », In F. Berti, J.-L. Hofs & G. Mergeai, eds, *Actes du colloque Le coton dans tous ses états du 12 mai 2006, Gembloux, Belgique*, Les presses agronomiques de Gembloux, pp. 281-293
- TESSIER, O., 2001, *Les groupes de paysans comme construits sociaux. Itinéraire méthodologique d'une étude socio-anthropologique sur un projet de développement rural (Nord Viêt-nam)*, GRET, Paris.
- TOSSOU, R.C., 1995, *People's response to change in agricultural development organization: The Benin case*, CIP-DATA KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK, Den Haag, Wageningen, The Netherlands.
- TOSSOU, R.C., 1996, « Les acteurs et les réformes institutionnelles : une analyse de l'expérience béninoise en matière de professionnalisation », *Série d'Economie et de Sociologie rurale*, n° 1996-04, Abomey-Calavi, FSA/UNB.
- TOTIN, E., 2004, *Libéralisation de la filière coton au Bénin : Analyse du cadre institutionnel et effets sur les pratiques agricoles dans la commune de N'Dali, département du Borgou*, Mémoire d'Ingénieur Agronome, Bénin, DESCA/FSA/UAC.
- UEMOA, 2003, *Déclaration finale de la réunion ministérielle de concertation régionale sur la filière coton dans l'espace UEMOA/CEMAC. Défendre et promouvoir, dans un esprit de solidarité internationale, la filière coton dans l'espace UEMOA/CEMAC*, Réunion ministérielle de concertation régionale sur la filière coton, Ouagadougou, 18 juin 2003
- VODOUHE D.S., I. MOUMOUNI, 2002, *Relations entre la libéralisation du commerce, les pesticides et la sécurité alimentaire au Bénin*, OBEPAB, Cotonou, Bénin, Non publié.
- YUNG J.M. ; J., ZASLAYSKY, 1992, « Pour une prise en compte des stratégies des producteurs », *Documents systèmes agraires*, 18, CIRAD, Paris, France.

Sites web consultés

- BONI BIAO, B., 2006, « Campagne cotonnière 2005-2006 : Comment le ministre Akplogan veut tuer la filière coton », *Quotidien Le Matinal*, 10 février 2006, http://www.quotidienlematinal.com/article.php3?id_article=1708, mis en ligne le 10 février 2006, Site consulté le 20 juillet 2007.
- CNUED, 2006, *Information de marché dans le secteur des produits de base*, Information sur le coton,
- CNUED, 2007, *Informations de marché dans le secteur des produits de base*, <http://www.unctad.org/infocomm/français/coton/plan.htm>, Site consulté 30 mars 2007
- EVIN, J., 2004, *Le Bénin en quelques chiffres*, http://www.agropolis.fr/formation/pdf/Presentation_Agriculture_beninoise, Site consulté le 10 octobre 2006.
- HOUEDETE, Th., 2004, « Perceptions et aspirations paysannes au Bénin : Défis pour un nouveau modèle d'agriculture », Communication présentée au cours du Séminaire *Les avenirs des*

- agricultures et des paysanneries en Afrique de l'Ouest, Dakar 2 au 5 novembre 2004, Dakar, Forum du tiers Monde, p. 211-218, http://www.syfia.com/fr/article.asp?article_num=4388, Mis en ligne le 14 avril 2006, Site consulté le 14 juillet 2007.*
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE (ICAC), 2006, *Cotton: World Statistics*, http://www.icac.org/cotton_info/publications/samples/stats_ws/english.html, Site consulté en mars et avril 2007
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE (ICAC), 2006, *Survey of the cost of production of Raw Cotton*, http://www.ccic.org/cotton_info/research/COP/english.html, Site consulté en mars et avril 2007
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE (ICAC), 2006, *The Outlook for World Cotton Supply*, http://www.icac.org/eco_stats/publications/english.html, Site consulté en mars et avril 2007
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE (ICAC), 2006, *World Cotton trade*, http://www.ccic.org/econ_stats/publications/english.html, Site consulté en mars et avril 2007
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE (ICAC), 2006, *World Textile Demand*, http://www.ccic.org/econ_stats/publications/english.html, Site consulté en mars et avril 2007
- MOTTA, J.M., 2003, *Travail en équipe : Positionnement cadre envers "l'Un-dividu" soignant, 1^{ère} partie. Approche systémique*, <http://www.cadredesante.com/spip/IMG/pdf/doc-121.pdf>, Site consulté le 15 juin 2007.
- NATIONS UNIES, 2006, *United Nations Commodity Trade Statistics Database (UN comtrad data base)*, <http://comtrade.un.org/db/ce/ceDefault.aspx?Page=1&Phrase=cotton>, Site consulté le 15 juillet 2007.
- NOUWLIGBETO F. D., 2006, *Bénin : le coton en zone de turbulences*, http://www.syfia.com/fr/article.asp?article_num=4388, En ligne le 14 avril 2006, consulté le
- ROKO C., 2003, *Bénin : crise de confiance au pays de l'or blanc*, http://www.syfia.com/fr/article.asp?article_num=4388, mis en ligne le
- TRAORE, F., 2006, *Privatisation des filières cotonnières en Afrique de l'ouest, Burkina Faso, Togo, Bénin. Entre mythes ... et réalités*, http://www.afribone.com/article.php3?id_article=3445, mis en ligne le 07 septembre 2006, Site consulté le 5 août 2007.